



## Plan national d'actions

En faveur de la Tortue d'Hermann

*Testudo hermanni hermanni*

2018-2027

### Bilan 2025



Février 2026



# Plan national d'actions

En faveur de la Tortue d'Hermann

2018-2027

## Bilan 2025

Document réalisé par :



Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)

Financé par :



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)

**Coordination** : Joseph CELSE – Chef de projet référent Tortue d'Hermann et Agroécologie / Animateur du PNA Tortue d'Hermann (CEN PACA)

**Corédacteurs** :

Gwenola BIAU – Chargée de mission (CEN PACA)  
Sébastien CARON – Responsable conservation et sciences (SOPTOM)  
Jean-Marie BALLOUARD – Chargé de mission scientifique (SOPTOM)  
Marie-Paule SAVELLI – Chargée de mission (CEN Corse)

**Date de réalisation** : Février 2026

**Crédits photographiques** :

1<sup>ère</sup> de couverture : Suivi télémétrique en milieu viticole, refuge antifeu et consultation relative à la carte de sensibilité et au guide de prise en compte de la Tortue d'Hermann dans les travaux forestiers © J. CELSE et L. DEVANNE  
Pour le reste des illustrations, l'auteur est mentionné dans la légende

**Illustration logo Tortue** : ©ARPE/Philippe DOMENGE – Life+ Tortue d'Hermann

**Citation recommandée** :

CELSE J., BIAU G., CARON S., BALLOUARD J.M., SAVELLI M.P., 2026. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni hermanni* 2018-2027. Bilan 2024. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. 82 p.



## Sommaire

<b>1.</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>Animation du PNA .....</b>	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b>Bilan des actions mises en œuvre en 2025 .....</b>	<b>3</b>
■	Action 1.1 - Développer la coordination des acteurs .....	3
■	Action 1.2 - Assurer le financement du plan.....	4
■	Action 2.1 - Diffuser le plan national d'actions.....	8
■	Action 2.2 - Éditer des éléments de mise à jour du guide technique de gestion des populations et des habitats de la Tortue d'Hermann.....	9
■	Action 2.3 - Suivre et informer sur la répartition des populations .....	10
■	Action 2.4 - Mesurer les tendances démographiques, comprendre les causes de déclin de l'espèce et ses potentialités de restauration.....	12
■	Action 2.5 - Améliorer les connaissances sur le comportement, l'écophysiologie et l'écologie des populations .....	17
■	Action 2.6 - Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages .....	19
■	Action 2.7 - Comprendre l'historique, l'hétérogénéité et la connectivité des populations <i>via</i> la génétique .....	23
■	Action 3.1 - Intégrer la conservation de l'espèce dans l'attribution de fonds publics .....	23
■	Action 3.2 - Améliorer le réseau d'espaces protégés, sous maîtrise foncière ou sous convention.....	24
■	Action 3.3 - Développer et entretenir les milieux en mosaïque .....	25
■	Action 3.4 - Développer et accompagner le pastoralisme .....	26
■	Action 3.5 - Rétablir et améliorer les connexions entre noyaux de populations .....	27
■	Action 3.6 - Favoriser les accès à l'eau .....	28
■	Action 4.1 - Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures d'aménagement du territoire .....	29



- Action 4.2 - Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion .....30
- Action 4.3 - Promouvoir et cadrer l'utilisation de chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetage .....31
- Action 5.1 - Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière .....33
- Action 5.2 - Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles .....39
- Action 6.1 - Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages .....45
- Action 6.2 - Prévenir la destruction des populations face aux incendies .....46
- Action 6.3 - Limiter la mortalité post-incendie .....50
- Action 6.4 - Réduire les risques de mortalité par limitation d'accès aux zones dangereuses .....50
- Action 6.5 - Assurer les soins aux tortues sauvages blessées et développer les centres de sauvegarde de la faune sauvage .....51
- Action 6.6 - Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de translocation d'individus sauvages issus de sauvetage .....52
- Action 7.1 - Faire évoluer la réglementation en matière de détention de tortues.....55
- Action 7.2 - Informer sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion .....56
- Action 7.3 - Limiter le prélèvement et le commerce illégal.....56
- Action 7.4 - Faire appliquer la réglementation existante en matière d'atteinte aux habitats .....58
- Action 8.1 - Sensibiliser le public à la conservation de la Tortue d'Hermann .....59
- Action 8.2 - Réduire les risques liés à la prédation par les chiens .....64
- Action 8.3 - Sensibiliser les propriétaires de sites à tortues pour favoriser une participation active à la conservation de l'espèce .....64



■	Action 8.4 - Développer les connaissances des personnels et gestionnaires d'espaces naturels .....	65
■	Action 8.5 - Organiser et animer un réseau de veille participative .....	65
4.	Synthèse des résultats 2025 et objectifs 2026 .....	67
	Bibliographie.....	80



## 1. Contexte

La Tortue d'Hermann est actuellement l'un des reptiles les plus menacés à l'échelle européenne et mondiale. Il s'agit en effet d'une espèce en fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition et plus particulièrement en Italie, en France et en Espagne où elle ne possède plus que des populations isolées qui sont en situation généralement critique. En France, l'espèce ne subsiste plus qu'en Corse et dans le Var. Selon les critères UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), la Tortue d'Hermann est classée « Vulnérable » à l'échelle nationale, « En danger » dans le Var (Marchand *et al.*, 2017) et « Vulnérable » en Corse (Linossier *et al.*, 2017).

Les mesures mises en œuvre pour préserver l'espèce depuis une vingtaine d'années n'ont pas permis d'enrayer le processus de déclin qui est dû à des causes multiples : urbanisation et aménagement du littoral méditerranéen, incendies de forêts, collecte illicite de spécimens, abandon des pratiques agropastorales traditionnelles. Malgré des moyens importants mobilisés depuis le premier PNA en faveur de l'espèce dès 2009, les efforts de conservation doivent être maintenus et développés.

C'est dans ce contexte que le PNA Tortue d'Hermann 2018-2027 a été validé par le Ministère de la transition écologique et solidaire, suite à l'avis favorable du CNPN en 2017, ainsi que la mise en place d'une consultation interministérielle et une consultation publique, toutes deux au printemps 2018. Ce PNA d'une durée de 10 ans est coordonné par la DREAL PACA et est animé par le CEN PACA aux niveaux national et régional PACA. Un appui régional Corse de la DREAL Corse pour la coordination et du CEN Corse pour l'animation permettent de faciliter la mise en œuvre des actions de ce plan.

L'année 2025 a été consacrée, outre à l'animation du PNA, à la mise en œuvre de nombreuses actions présentées dans ce bilan et dont on retiendra ici les principales :

- **Finalisation de la mise à jour de la carte de sensibilité Tortue d'Hermann** – Action 2.3 Suivre et informer sur la répartition des populations.
- **Publication de la première version des guides de prise en compte de la Tortue d'Hermann dans les projets agricoles, travaux forestiers et projets d'aménagement** – Action 5.2 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles, Action 5.1 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestières et Action 4.2 Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion.
- **Evaluation de l'impact d'outils de gestion forestière** – Action 5.1 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestières.
- **Coups agricoles** : Partenariat CEN PACA – INRAE (Anne GANTEAUME) visant l'**élaboration de corridors adaptés aux enjeux DFCI, écologiques (Tortue d'Hermann) et agricoles**, notamment sur la base d'utilisation d'espèces végétales d'inflammabilité réduite et de ruptures de continuités – Action 5.2 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles.
- **Mise en œuvre de la seconde session de formation et accréditation des couples Chiens/Maîtres-chiens (ARTOC)** – Action 4.3 Promouvoir et cadrer l'utilisation de chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetage.



- **Poursuite du projet de renforcement de population de Tortue d'Hermann des caps Taillat et Lardier** – Action 2.6 Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages.
- **Création de refuges anti-feu** afin d'améliorer la résilience des populations face aux incendies – Action 6.2 Prévenir la destruction des populations face aux incendies.

Ce bilan présente ainsi les principales actions, liées à la conservation de l'espèce, mises en œuvre en 2025 et pour lesquelles le CEN PACA, animateur national du plan, a été tenu informé de la réalisation et/ou des résultats. Il est à noter que de nombreux éléments de ce rapport sont issus des bilans annuels de la SOPTOM (Caron *et al.*, 2026) et du CEN Corse (Savelli, 2025).

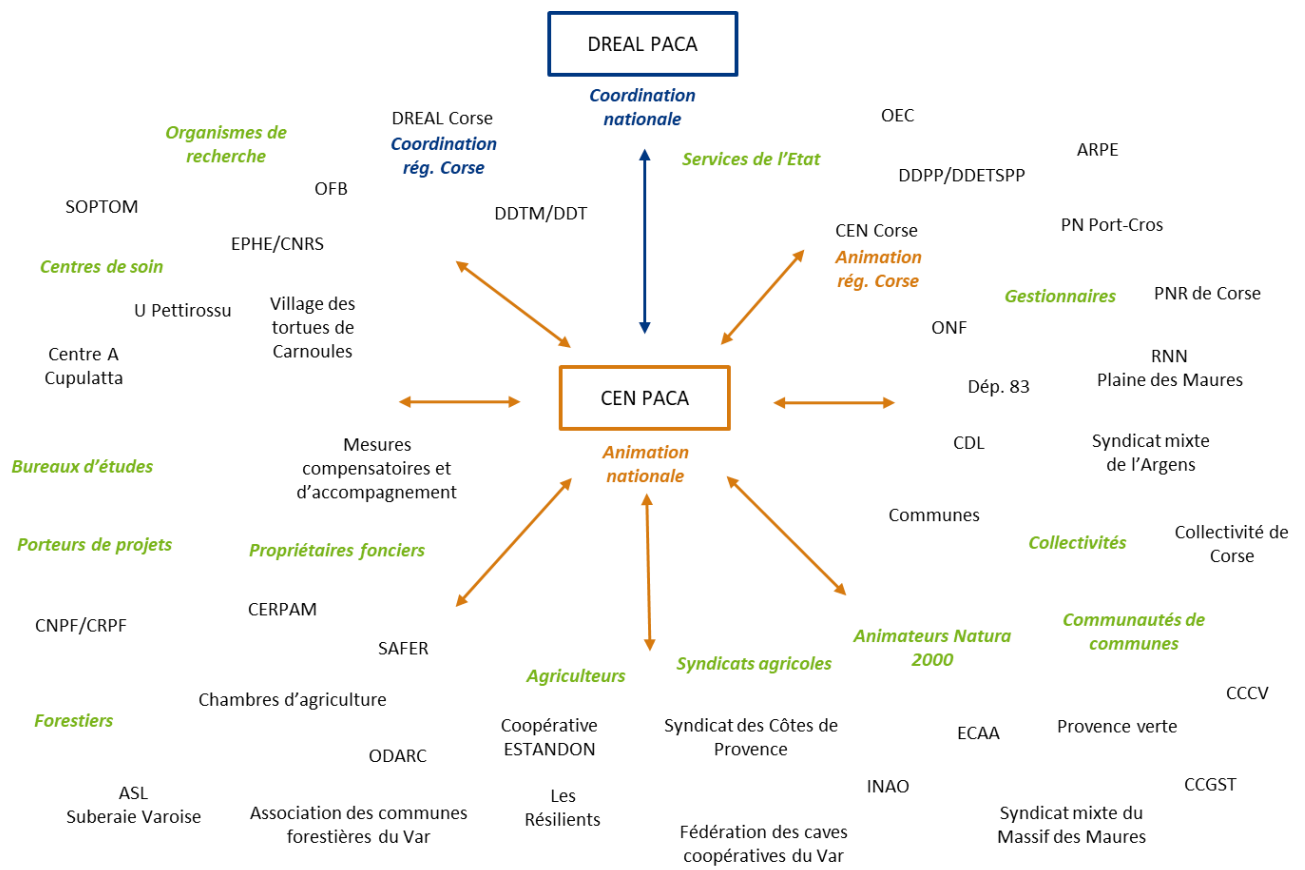
## 2. Animation du PNA

L'animation du PNA Tortue d'Hermann, à l'interface entre le coordinateur et les acteurs du plan, permet d'organiser et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions. Comme précisé ci-dessus, l'animation aux niveaux national et régional PACA est portée par le CEN PACA, l'animation régionale Corse par le CEN Corse. L'année 2023 avait été marquée par la décision de la DREAL Corse de passer par un appel à projet pour l'animation régionale Corse dès janvier 2023 (Savelli, 2023). Le CEN Corse est de nouveau animateur du plan depuis octobre 2023 et ce pour une durée d'environ 3 ans (jusqu'à juin 2026).

Le CEN PACA se positionne en outre en facilitateur de la mise en œuvre des actions du PNA, notamment *via* le portage technique et financier de mesures d'accompagnement prévoyant le financement d'actions du PNA (c'est le cas cette année avec la mesure d'accompagnement COSTAMAGNA).

L'animation du PNA permet également d'assurer une permanence de fond primordiale pour la conservation de l'espèce notamment *via* l'information et le conseil des professionnels, acteurs du territoire exploité par l'espèce, mais également du grand public. À ce titre, le CEN PACA est particulièrement sollicité par les acteurs du territoire souhaitant intégrer l'espèce dans leurs projets et travaux (gestionnaires, agriculteurs, forestiers, propriétaires fonciers, bureaux d'études, porteurs de projets, *etc.*). Cette animation permet en outre de répondre aux nombreuses attentes de ces acteurs directs et indirects de la conservation de l'espèce en les orientant au mieux au sein de l'important réseau qu'ils constituent.

Cette année encore, les sollicitations ont été particulièrement nombreuses, révélant la bonne identification du PNA mais également des objectifs de ce programme. Cela souligne l'importance majeure de ce programme pour les acteurs du territoire et la conservation de l'espèce.



Réseau des principaux acteurs du PNA Tortue d'Hermann (2025)

### 3. Bilan des actions mises en œuvre en 2025

#### ■ Action 1.1 - Développer la coordination des acteurs

##### Référent action : DREAL PACA

##### Comités de pilotage

Un comité de pilotage a été réalisé en 2025 :

- **COFIL régional Corse** le 24 novembre 2025, animé par le CEN Corse et réunissant 15 participants (CEN Corse, OEC, U Pettirossu, A Cupulatta, CDC, DEETSPP 2A, DDT 2B, DREAL Corse, OFB, ODARC, ONF).

Le CR de ce COFIL est disponible auprès de l'animateur national et régional Corse.

##### Plateforme d'échanges RESANA

Le CEN Corse alimente régulièrement la plateforme collaborative RESANA (anciennement OSMOSE) mise en place par la DREAL Corse. Cette plateforme est destinée à favoriser les échanges entre les différents acteurs et partenaires, notamment au travers d'échanges de documentation (outils de communication, rapports d'études et de suivis, CR de réunions, etc.).



## Réunions de consultation

Dans le cadre de la mise à jour de la carte de sensibilité Tortue d'Hermann PACA et des guides de prise en compte de l'espèce pour la région PACA, deux réunions de consultation thématiques se sont tenues en 2025 sur la commune des Mayons (83), rassemblant les acteurs du territoire en lien avec les sujets abordés :

- « **Travaux forestiers et Tortue d'Hermann** » le 14 octobre 2025 (réunissant 38 participants),
- « **Projets agricoles et Tortue d'Hermann** » le 17 novembre 2025 (réunissant 17 participants).

## Conseil scientifique

Une réunion du conseil scientifique du PNA s'est tenue le 05 mars 2025, et a porté notamment sur la priorisation des actions du PNA à financer, les premiers résultats des évaluations d'impacts des outils de débroussaillage et des étapes et financements nécessaires à la mise en œuvre d'un protocole de suivi fiable dans le cadre des suivis à long terme (action 2.4).

## ■ Action 1.2 - Assurer le financement du plan

### Référent action : CEN PACA

En dehors du financement d'État ciblé sur l'animation aux niveaux national et régional PACA (CEN PACA) et régional Corse (CEN Corse), plusieurs financements ont permis de mettre en œuvre et/ou bénéficier aux actions du PNA en 2025 :

#### ➤ Financement COSTAMAGNA

Ce financement d'un montant total de 45 000 € dédié à la mise en œuvre d'actions du PNA avait fait l'objet d'échanges en CS du PNA ainsi qu'une validation de son utilisation lors du COPIL national du 26/09/2024. Il découle d'une mesure d'accompagnement d'un projet d'aménagement porté par la société COSTAMAGNA (mesure d'accompagnement s'inscrivant dans le cadre du projet d'aménagement du Colombier (Fréjus, 83) cadré par l'AP du 10/10/2019 et qui prévoit aussi la contribution au fonds de gestion de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de La Pardiguière à hauteur de 110 000 €).

Le COPIL National du PNA a permis de valider l'utilisation de ce fonds sur les actions suivantes :

- **Mise à jour de la carte de sensibilité** / Action 2.3 Suivre et informer sur la répartition des populations ;
- **Elaboration de guides de prise en compte de la Tortue d'Hermann dans les projets agricoles, travaux forestiers et projets d'aménagement** / Action 5.2 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles, Action 5.1 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestières et Action 4.2 Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion ;
- **Accréditation/formation pour l'utilisation des chiens** / Action 4.3 Promouvoir et cadrer l'utilisation des chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetage ;
- **Suivi à long terme des populations** / Action 2.4 Mesurer les tendances démographiques, les causes de déclin et les potentialités de restauration ;



- **Etude de faisabilité de translocation/réintroduction de l'espèce en Occitanie** / Action 7.3 Limiter le prélèvement et le commerce illégal ;
- **Suivis post-incendie** / Action 2.4 Mesurer les tendances démographiques, les causes de déclin et les potentialités de restauration ;
- **Soins, sauvetages et suivi des individus blessés *in-Natura*** / Action 6.3 Limiter la mortalité post-incendie et Action 6.5 Assurer les soins aux tortues sauvages blessées et développer les centres de sauvegarde de la faune sauvage.

#### ➤ **Financement OEC**

En 2025, le CEN Corse a encore bénéficié de financements de l'OEC pour la mise en œuvre des actions du plan :

- Animations grand public et scolaires ;
- Projet de Centre de soins ;
- Projet de renforcement de populations (recherche de sites, translocations, *etc.*).

#### ➤ **Financement OFB**

L'année 2025 a bénéficié du partenariat financier avec l'OFB (initié en 2023) dans le cadre de la Mission Nature pour laquelle une action ciblée sur la Tortue d'Hermann a été retenue en partenariat entre la SOPTOM et le CEN PACA pour le site du Cap Taillat : il s'agit d'un renforcement expérimental de population et de la création de mares temporaires et d'abris anti-feu (Action 6.6 Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de translocation d'individus sauvages issus de sauvetage, Action 3.6 Favoriser les accès à l'eau, Action 6.3 Limiter la mortalité post-incendie et Action 6.2 Prévenir la destruction des populations face aux incendies).

#### ➤ **Financements Fonds Vert**

Un financement au titre du Fonds Vert a été validé en 2024 pour la période 2024-2027. Ce projet porté par le CEN PACA, en collaboration sur certaines actions avec la SOPTOM et le CERPAM, vise à mettre en œuvre plusieurs actions du PNA :

- **Favoriser, monter, instruire et suivre les dossiers de protection réglementaire** / Action 3.2 Améliorer le réseau d'espaces protégés, sous maîtrise foncière ou sous convention ;
- **Restaurer et améliorer la qualité des corridors naturels, notamment en milieu agricole** / Action 3.5 Rétablir et améliorer les connexions entre noyaux de populations ;
- **Evaluation de l'impact de différents outils et méthodes de gestion forestière** / Action 5.1 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière ;
- **Evaluer l'exploitation par la Tortue d'Hermann de parcelles viticoles, caractérisation des pratiques oléicoles et analyse des compatibilités avec la conservation de la Tortue d'Hermann, concevoir et étudier des corridors compatibles avec l'enjeu DFCI (coupures agricoles), évaluation de l'impact du pâturage bovin/équin/asin** / Action 5.2 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles ;
- **Création de refuges anti-feu** / Action 6.2 Prévenir la destruction des populations face aux incendies et Action 6.3 Limiter la mortalité post-incendie.



Le CEN Corse a aussi bénéficié d'un financement au titre du Fonds Vert pour la mise en œuvre de plusieurs actions dans le cadre du PNA en faveur de la Tortue d'Hermann :

- Animations grand public et scolaires ;
- Actions autour du monde agricole et forestier ;
- Projet de renforcement de populations (recherche de sites, translocations, *etc.*) ;
- Projet de création de refuge Tortue d'Hermann ;
- Projet d'amélioration du réseau d'aires protégées.

### ➤ **Autres financements**

D'autres financements divers ont permis de mettre en œuvre des actions du PNA cette année dans le Var et en Corse.

Actions mises en œuvre par le CEN PACA :

- Mise en œuvre de mesures compensatoires ou d'accompagnement (83, financement VINCI Autoroutes/ESCOTA, SOMECA, commune de Ramatuelle),
- Suivi de la population de Tortue d'Hermann du Château de La Môle (La Môle, 83),
- Gestion de sites du CEN PACA (83, financement du Département du Var, de la Région Sud, de la DREAL PACA, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).

De nombreuses actions ont été mises en œuvre par la SOPTOM (Caron *et al.*, 2026) sur financements publics (Fonds Vert, CD, Région, OFB, DREAL) ou privés (Fondations, entreprises, Fonds de dotation, arrêtés préfectoraux d'autorisation ou de dérogation comme ceux d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, APIJ, FDI Méditerranée - Caïs et ROXIM-Colombier...) :

- Suivis par plaques réalisés depuis 2012 en partenariat avec différents gestionnaires (Parc National de Port-Cros, Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures, Conservatoire d'espaces naturels PACA, ONF, Toulon Provence Méditerranée),
- Étude comportementale débutée en 2020 au sein de l'élevage afin de mettre en place une méthode de discrimination de la personnalité des jeunes tortues (timide vs téméraire),
- Campagnes d'information pour éviter les lâchers,
- Aide au placement de tortues abandonnées ou saisies,
- Récupération des tortues exotiques présentes dans la nature,
- Mise en œuvre d'opérations de translocation d'individus sauvages,
- Participation aux débats et discussions sur la réglementation en matière de détention et information des particuliers sur celle-ci,
- Veille réglementaire,
- Élevage conservatoire,
- Sensibilisation, formation des personnels et gestionnaires d'espaces naturels, animations.

Un contrat doctoral « Emplois Jeunes Doctorants » a également été créé en octobre 2023 pour 3 ans afin de réaliser une étude intitulée : « Renforcements Expérimentaux et Analyses Comportementales



de Tortues d'Hermann : optimiser la stratégie de conservation d'un reptile menacé par les incendies ». Sous la direction de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE UMR 7263 - UMR\_D 237), l'équipe encadrante inclut l'Université d'Aix-Marseille, la SOPTOM, le Centre d'Étude Biologique de Chizé (CEBC-UMR 7372). Ce programme bénéficie de l'obtention d'une bourse Région complétée par des financements de la SOPTOM et du Parc National de Port-Cros, et le doctorant est basé à la SOPTOM.

Une autre thèse va voir le jour à l'automne 2026 (CIFRE) en lien avec le Site Naturel de Compensation Cros du Mouton agréé par arrêté ministériel du 03 juin 2024 (NOR : TREL2409615A).

Autres actions mises en œuvre par le CEN Corse :

- Animations grand public et scolaires, entre autres grâce à des financements Akuo, OFB et ADEME (Traversées de la Biodiversité Corsica Linea) ;
- Actions à travers les mesures compensatoires (inventaires, gestion de site, *etc.*) dans le cadre de financements Engie, CDC, Rocca Immobilier ;
- Actions autour du monde agricole et forestier entre autres grâce à des financements du Poids du Vivant et de La Poule rousse ;
- Projet de renforcement de populations (recherche de sites, translocations, *etc.*) financé entre autres par La Poule Rousse et Le Poids du vivant.

Actions mises en œuvre par d'autres partenaires :

- Création d'abris d'urgence post-incendie pour la petite faune dont la Tortue d'Hermann par l'ASL Suberaie Varoise dans le cadre de chantiers de restauration forestière post-incendie sur la commune de Vidauban suite au feu de 2024 (financements Région Sud, Département du Var et Fonds de dotation ONF « Agir pour la forêt ») ;
- Prise en compte de la Tortue d'Hermann (sauvetages par détection canine) dans le cadre de travaux forestiers de mise aux normes d'ouvrages DFCI et OLD le long de la RD98 entre les communes de Bormes-les-Mimosas et La Môle, le long de la RD48 sur la commune de Vidauban, le long de la RD75 sur la commune du Cannet-des-Maures et sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Lac de Méaulx » sur les communes de Callas et de Saint-Paul-en-forêt, soit 38 ha au total (83, financement Département du Var) ;
- Prise en compte de la Tortue d'Hermann (équipement d'individus pour pouvoir les localiser par la suite) dans le cadre de travaux forestiers (83, financement Département du Var) ;
- Contribution aux évaluations d'impacts du débroussaillage sur la Tortue d'Hermann réalisées par le CEN PACA avec l'organisation et la réalisation de deux chantiers d'évaluation, l'un portant sur le débroussaillage manuel et l'autre sur deux engins légers (83, financement Département du Var) ;
- Prise en compte de la Tortue d'Hermann dans l'instruction des autorisations d'urbanisme (prise en compte de la carte de sensibilité au moment de l'instruction, préconisations de réalisation des travaux, préconisations concernant les clôtures) et dans la réalisation des OLD (diffusion de la plaquette thématique du PNA, sensibilisation des habitants des secteurs sensibles sur les méthodes et périodes à privilégier, *etc.*) au niveau de la commune du Cannet-des-Maures (83, financement de la commune du Cannet-des-Maures) ;



- Gestion et suivis réalisés au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (83, financements Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et département du Var) ;
- Actions de police de l'OFB (contrôle, lutte contre prélèvements, suivis destructions habitats et procédures judiciaires) (financement Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques) ;
- Actions par l'ONF de sauvetages par détection canine dans le cadre de travaux forestiers (OLD, élimination d'espèces invasives, tests d'engins, plantations) ou d'exploitation forestière, et de prospections ciblées sur l'espèce dans le cadre de travaux de restauration écologique (état initial et suivi post-travaux) (83, financements MIGBIO, publics et privés)
- Prise en compte de la Tortue d'Hermann au sein du site Natura 2000 Plaine et Massif des Maures (Syndicat Mixte du Massif des Maures) ;
- Mise en œuvre de mesures compensatoires incluant notamment le suivi de la population de Tortue d'Hermann du site du Rastel d'Agay (site du Conservatoire du Littoral, commune de Saint Raphaël) par Capture-Marquage-Recapture (83, financement Estérel Côte d'Azur Agglomération)
- Prise en compte de la Tortue d'Hermann dans l'entretien du réseau RTE par les entreprises en charge des travaux réalisés chaque année dans le Var.

Signalons enfin que la société du Château de Berne a été condamnée pour destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées, et tenue responsable du préjudice écologique. A la demande des associations portées parties civiles (FNE PACA, FNE Var, LPO PACA, SOPTOM), des dommages et intérêts affectés à la réparation de l'environnement au titre du préjudice écologique ont été versés à l'Etat, représenté par la DREAL PACA en charge de la coordination du Plan National d'Actions Tortue d'Hermann 2018-2027. Suite à la concertation des membres du comité de pilotage du PNA Tortue d'Hermann, la DREAL PACA a effectué un premier arbitrage, informant que l'utilisation de ce fonds sera dédiée aux actions suivantes :

1. **Suivi à long terme des populations** / Action 2.4 Mesurer les tendances démographiques, les causes de déclin et les potentialités de restauration
2. **Accompagnement des agriculteurs pour une meilleure prise en compte de l'espèce en ciblant prioritairement le territoire de la RNN** / Action 5.2 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles
3. **Expérimentation de réintroduction de spécimens captifs sur des sites où l'espèce a totalement disparu** / Action 2.6 Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages, Action 6.1 Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages et Action 7.3 Limiter le prélèvement et le commerce illégal

## ■ Action 2.1 - Diffuser le plan national d'actions

### Référent action : CEN PACA

La diffusion de la version électronique du PNA se poursuit en action de fond selon les besoins et opportunités. Pour cela, le CEN PACA et le CEN Corse utilisent le lien de téléchargement disponible sur le site du ministère



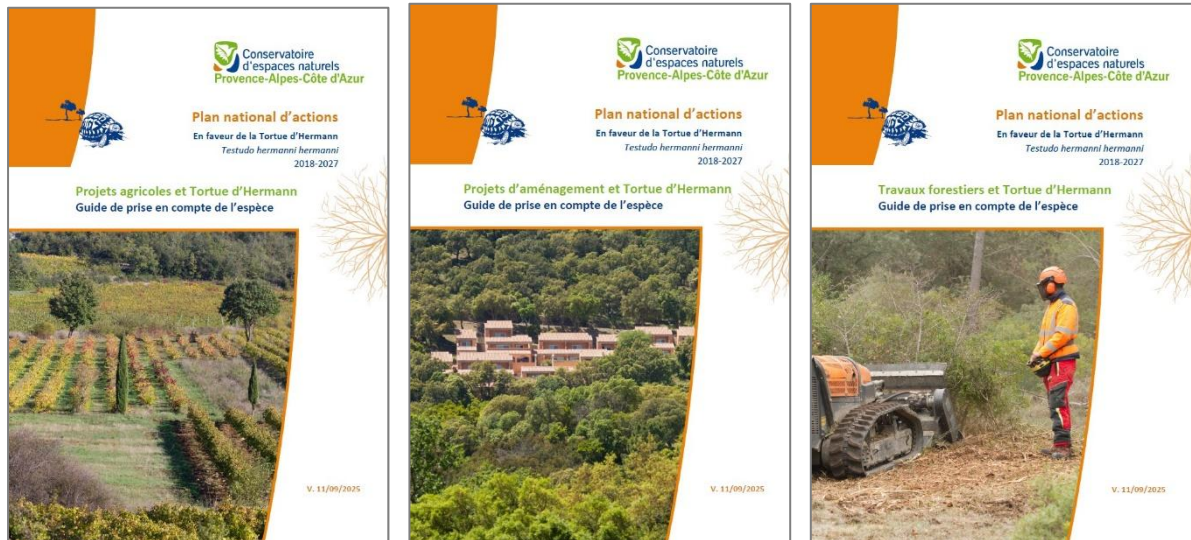
([https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA\\_Tortue\\_d\\_Hermann\\_2018\\_2027.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA_Tortue_d_Hermann_2018_2027.pdf)). Ce lien de téléchargement du PNA est également présent sur le site du CEN Corse (<https://www.cen-corse.org/pna-tortue-dhermann-testudo-hermanni/>) et sur le site du CEN PACA (<https://cen-paca.org/decouvrir/les-especes-emblematisques/reptiles/tortue-dhermann/>), sur les pages respectivement dédiées à l'espèce. À noter que le lien de téléchargement du PNA présent sur le site du programme LIFE Tortue d'Hermann, hébergé par l'ARBE PACA, est toujours fonctionnel dans son onglet « Actu » (<http://www.tortue-hermann.eu/fr/actus/le-nouveau-plan-national-d-actions-en-faveur-de-la-tortue-d-hermann-est-en-ligne-~501.html>).

## ■ Action 2.2 - Éditer des éléments de mise à jour du guide technique de gestion des populations et des habitats de la Tortue d'Hermann

### Référent action : CEN PACA

À ce jour, les connaissances nouvelles, préconisations et prescriptions n'ont pas encore fait l'objet de mises à jour du guide de gestion en tant que tel. Ces éléments viennent en **complément** du guide de gestion édité en 2014 (Celse *et al.*, 2014) :

- **Note post-incendie / Actions** (Celse *et al.*, 2021)
- **Note méthodologique relative aux prospections post-incendie** (Celse *et al.*, 2022a)
- **Projets de constructions individuelles** (Celse, 2022a)
- **Itinéraires techniques agricoles** (Celse *et al.*, 2022b)
- **Evaluation de l'impact de gyrobroyeurs / Première évaluation du Gyrax 1580 sur Bobcat T770 et AS 1040 Yak 4WD** (2022) (Celse, 2022b)
- **Evaluation de l'impact de gyrobroyeurs / Première évaluation de l'impact du RoboGREEN** (Savelli, 2022)
- **Bilan 2022 des actions post-incendie du CEN PACA en plaine des Maures** (Vidal et Afériat, 2022)
- **Analyse de l'évolution de l'occupation du sol et sensibilité Tortue d'Hermann** (habitats naturels vs milieux artificialisés et agricoles) (Biau et Celse, 2023a)
- **Entretien des cours d'eau en zone de sensibilité Tortue d'Hermann / Préconisations techniques** (Celse *et al.*, 2023)
- **Obligations légales de débroussaillage en zone de sensibilité Tortue d'Hermann. Préconisations méthodologiques** (Celse et Biau, 2023) et **plaquette grand public** (Biau et Celse, 2023b)
- **Projets agricoles et Tortue d'Hermann – Guide de prise en compte de l'espèce** (Celse *et al.*, 2025b)
- **Travaux forestiers et Tortue d'Hermann - Guide de prise en compte de l'espèce** (Celse *et al.*, 2025c)
- **Projets d'aménagement et Tortue d'Hermann - Guide de prise en compte de l'espèce** (Celse *et al.*, 2025a)



### Guides de prise en compte de l'espèce publiés en 2025

Suite aux réunions de consultation réalisées fin 2025, les premières versions des trois guides de prise en compte de l'espèce publiés cette année (Celse *et al.*, 2025a ; Celse *et al.*, 2025c ; Celse *et al.*, 2025b) vont faire l'objet de quelques mises à jour en 2026.

Le CEN PACA a étudié les possibilités d'intégrer à son site Internet une page dédiée au PNA Tortue d'Hermann et ses outils. Cela permettra notamment de mettre à disposition les notes et guides relatifs à la prise en compte de l'espèce.

Le CEN Corse travaille actuellement à la rédaction de fiches synthétiques de préconisation basées sur le guide de prise en compte de l'espèce « Travaux forestiers et Tortue d'Hermann » (Celse *et al.*, 2025c), en l'adaptant à la Corse (Savelli, 2025).

## ■ Action 2.3 - Suivre et informer sur la répartition des populations

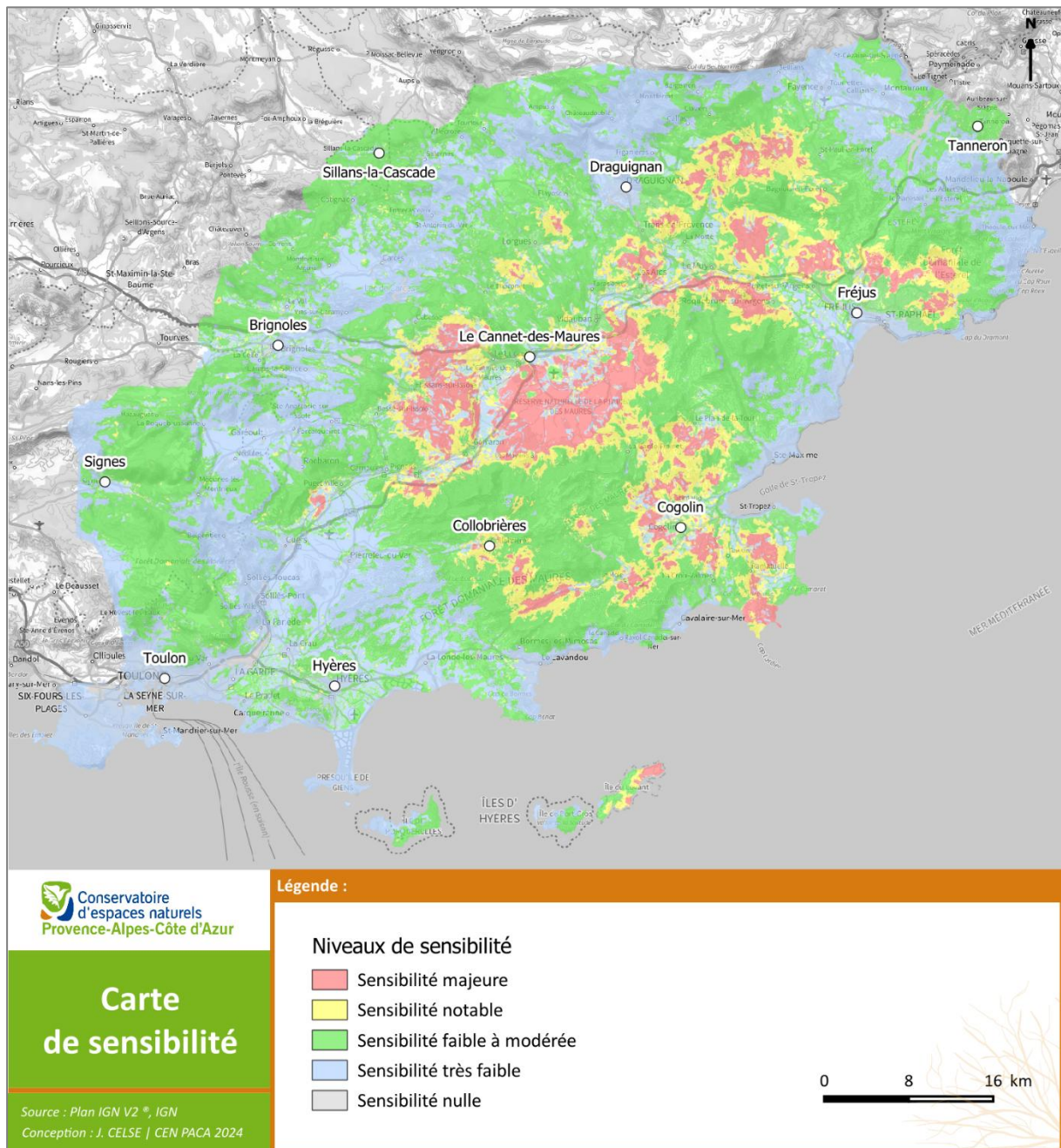
### Référent action : CEN PACA

Le suivi de la répartition des populations de Tortue d'Hermann passe par la **collecte des données** produites par les acteurs locaux du territoire et les bureaux d'étude. Si les CEN PACA et Corse n'ont que peu de prise sur la collecte des données produites par les BE, ils effectuent en revanche la collecte des données produites localement par le réseau de bénévoles et échangent régulièrement avec les acteurs locaux du territoire pour la diffusion de leurs données au SINP.

Comme évoqué chaque année, le CEN PACA est fréquemment sollicité par les **porteurs de projets** et **bureaux d'études** qui souhaitent obtenir des informations sur la répartition précise de l'espèce dans le Var ainsi que sur le niveau de sensibilité que sa présence implique. Ces demandes révèlent toute l'importance de la **carte de sensibilité Tortue d'Hermann** qui constitue la première couche d'information disponible sur le site de la DREAL PACA (*via* son module cartographique : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=5c65efe6-63ab-4d8a-9f1b-5788c5836c4c>). En septembre 2025, une mise à jour de cette carte de sensibilité a été mise en ligne par la DREAL PACA (<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=f78b3abb-a3c2-43ad-b2aa-1152595ba6cb> avec le mot de passe « SBEP\_26\_08 »). La méthode utilisée pour l'élaboration de cette nouvelle carte a notamment été



présentée aux acteurs du territoire lors de deux réunions de consultation thématiques (« Travaux forestiers et Tortue d'Hermann » et « Projets agricoles et Tortue d'Hermann »), ayant respectivement eu lieu le 14 octobre et le 17 novembre 2025 aux Mayons (83). En attendant la fin de la phase de concertation relative à la déclinaison réglementaire des guides de prise en compte de l'espèce diffusés et présentés aux acteurs du territoire lors de ces mêmes réunions, les deux versions de la carte de sensibilité, 2010 et 2025, pourront être utilisées par les porteurs de projet. Il est néanmoins vivement conseillé de s'appuyer sur la version la plus récente afin d'éviter toute « mauvaise surprise » lors des projets.



**Carte de sensibilité Tortue d'Hermann, version mise à jour (2025)**



Ce travail a également fait l'objet de l'élaboration d'une **note technique** par l'EPHE-CNRS, la SOPTOM et le CEN PACA, détaillant la **méthode utilisée (présentée et approuvée par le CSRPN en 2024)**.

Le CEN Corse est également sollicité par les porteurs de projets en Corse et met à disposition la carte de sensibilité réalisée pour la Corse sur le site de la DREAL Corse (*via* son module cartographique) : <https://georchestra.ac-corse.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/MT1579510641687>.

La mise à jour en cours de la carte de sensibilité a été l'occasion de mettre à jour l'**aire de répartition varoise de la Tortue d'Hermann**. En effet, depuis 2010, le nombre de données disponibles sur l'espèce a plus que doublé ; cela permet d'améliorer significativement la **connaissance de la répartition de l'espèce dans le Var**. A noter que l'augmentation des données traduit bien une amélioration des connaissances et non une augmentation des effectifs de l'espèce.

Les données récoltées lors des entrées des tortues en Centre de Soins Faune Sauvage permettent d'affiner les connaissances sur la répartition de l'espèce. Les signalements de particuliers dans le cadre de projets d'aménagements amènent également des informations précieuses. De nombreux particuliers signalent à la SOPTOM la présence de l'espèce sur des sites où cette dernière est déjà connue, mais aussi en-dehors de l'aire de répartition officielle comme dans les Alpes-Maritimes où les données arrivent de plus en plus, notamment à la limite entre les deux départements.

Une collaboration entre la SOPTOM et le Laboratoire Méditerranéen de Préhistoire Europe Afrique (LAMPEA, UMR CNRS 7269) est en cours dans le cadre de recherches portant sur la reconnaissance des comportements de subsistance (modalités d'acquisition et d'exploitation des ressources alimentaires) des communautés humaines du Quaternaire (2.5Ma-actuel) d'Europe et d'Afrique. Depuis quelques années, de nombreuses tortues d'Hermann très vraisemblablement exploitées par les communautés humaines néandertaliennes ont été mises à jour au niveau d'un site Paléolithique moyen faisant l'objet de fouilles dans le Vaucluse.

Enfin, un travail a été initié en 2023 en collaboration avec l'UMR CNRS 7267, Écologie et Biologie des Interactions, Université de Poitiers afin d'étudier le changement d'occupation des sols entre 2000 et 2020 sur l'aire de distribution de la Tortue d'Hermann. Un article scientifique est en cours de rédaction depuis. Dans le cadre de cette étude, on constate que **le bâti diffus et les vignes sont bel et bien en progression au détriment des habitats naturels de l'espèce** (Caron *et al.*, 2026).

## ■ Action 2.4 - Mesurer les tendances démographiques, comprendre les causes de déclin de l'espèce et ses potentialités de restauration

### Référent action : SOPTOM & EPHE-CNRS

Cette action concerne aujourd'hui l'analyse des suivis à long terme déjà réalisés afin de définir la stratégie de poursuite de ces suivis. A ce jour, la mesure d'accompagnement COSTAMAGNA a permis d'initier ce travail, avec la réalisation (en cours) par l'EPHE (Thibaut COUTURIER) d'un **diagnostic sur le plan d'échantillonnage spatial** déployé sur la plaine des Maures (2007-2009), en Corse, et sur la **fiabilité des données collectées** dans le Var (2001-2005)

Le fonds de préjudice écologique (*cf.* Action 1.2 - Assurer le financement du plan) a fait l'objet d'un arbitrage par la DREAL PACA suite à la consultation des membres du COPIIL du PNA. Ce fonds sera ainsi essentiellement ciblé sur les suivis à long terme, action faisant actuellement l'objet d'un **projet de thèse** qui sera précisé en 2026. Les partenaires de ce projet de thèse sont la SOPTOM, l'EPHE-CNRS, le CEN PACA, la SNPN (RNNPM) et le CEN Corse (qui étudie une possibilité de financement complémentaire pour la mise en œuvre des suivis en Corse). Sur le plan méthodologique et en vue de



promouvoir et étendre ces **suivis à long terme** ciblés sur la Tortue d'Hermann, les échanges scientifiques se sont poursuivis cette année encore. Aurélien BESNARD (EPHE-CNRS), référent Biostatistiques du conseil scientifique du PNA Tortue d'Hermann, a présenté les besoins liés à cette action dans le cadre d'un conseil scientifique dédié réalisé en mars 2025. Pour rappel, cette action bénéficie de 2 structures référentes : l'EPHE-CNRS et la SOPTOM. La mesure d'accompagnement COSTAMAGNA a permis d'initier le travail d'analyse et d'élaboration de protocole de suivi à long terme à promouvoir dans le Var et en Corse.

Dans le cadre du diagnostic sur le plan d'échantillonnage spatial déployé pour les suivis de la tortue d'Hermann en Corse, le CEN Corse a échangé et partagé les données de suivi de la Tortue d'Hermann en Corse avec l'EPHE-CNRS afin que puisse être examinée la façon dont ont été sélectionnés les 180 sites prospectés en 2006-2009 par rapport aux habitats disponibles, aux incendies, aux routes, etc. sur l'ensemble de l'aire de distribution de l'espèce (Savelli, 2025).

Sur le plan de la mise en œuvre de suivis, le CEN PACA a poursuivi cette année les suivis par CMR initiés sur les sites suivants dont il a la gestion : **Les Saquèdes** (Sainte-Maxime), **Caps Taillat et Camarat et arrière-plage de Pampelonne** (Ramatuelle), **Combes Jauffret** (Ramatuelle) et **Peyloubier** (Vidauban). Au regard du faible nombre de sessions réalisées chaque année sur ces sites, l'analyse se fera ultérieurement.

Le domaine du **Château de la Môle** a fait l'objet d'un suivi par CMR en vue d'évaluer les effets de l'amélioration des habitats et de la remise en culture de vignes telle que prévue sur le long terme. L'année 2025 a été la 8<sup>ème</sup> année de suivi. A ce stade, aucune évolution significative d'effectif n'a pu être mise en évidence sur ce site.



Suivi Tortue d'Hermann par CMR © J. CELSE

La **ferme de Capelude** (Collobrières) fait également l'objet d'un suivi/accompagnement de remise en culture visant à prendre en compte au mieux la Tortue d'Hermann. Ce suivi a bien été réalisé en 2025.



**Suivi Tortue d'Hermann par CMR  
sur le site du Rastel d'Agay en  
2025 © Marion BARTY**

Dans le cadre d'une mesure compensatoire d'un projet de construction d'un barrage écrêteur de crue sur la commune de Saint Raphaël, **ECAA** a initié cette année un suivi par CMR de la population de Tortue d'Hermann sur le site du Rastel d'Agay, acquis par le Conservatoire du Littoral. Pour le moment, 43 individus ont été marqués sur ce site, dont 19 femelles et 24 mâles, et 5 juvéniles ont été recensés.

Par ailleurs, depuis 2021, la SOPTOM suit par radiopistage des tortues survivantes aux incendies, afin d'améliorer les connaissances sur les **mécanismes de survie et de régénération de la population** (hibernation, taux de survie, reproduction, utilisation de l'espace). Au total, plus de 4 300 positions ont été réalisées depuis 2021 dont 773 en 2025. Des indices comme la distance au point départ, la distance entre deux points, la condition corporelle ou encore l'angle de sinuosité ont été calculés, afin d'analyser la réponse comportementale des individus. 180 observations de tortues ont été observées aléatoirement cette année en CMR lors des suivis radiotracking, correspondant à 148 individus différents.

Vingt tortues blessées ont également été relâchées dans la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures après avoir été équipées d'émetteurs en septembre 2021. Elles ont été suivies depuis, afin d'évaluer leur réhabilitation après traitement et leur adaptation avant et pendant l'hibernation. Aucune des tortues blessées et soignées ayant survécu à l'hibernation 2021-2022 n'est morte depuis. Les REx sont déjà nombreux.

L'ensemble des études menées dans le contexte de l'incendie de Gonfaron de 2021 a été l'opportunité d'acquérir une meilleure connaissance de l'impact des incendies sur la résilience des populations de tortues d'Hermann. Il s'agit *a priori* de la première étude qui s'intéresse à la réponse comportementale et physiologique de tortues, immédiatement après un incendie. Ce travail complémentaire à des études réalisées antérieurement est déterminant pour mieux comprendre le comportement des individus et la résilience de l'espèce face à ces perturbations. Il apporte des éléments supplémentaires pour permettre aux gestionnaires de mettre en place des mesures appropriées à la préservation de l'espèce et ainsi atténuer l'effet de la menace incendie sur les populations de Tortue d'Hermann. Les résultats les plus probants obtenus à ce jour sont (Caron *et al.*, 2026) :

- Entre 40 % et 60 % des tortues d'Hermann auraient succombé immédiatement suite à l'incendie dans la RNN de la Plaine des Maures. La mortalité immédiate est cependant bien plus élevée dans le noyau de population de « Cogolin-Grimaud » dans le Massif des Maures (> 90 %).
- Au sein même de la RNN de la Plaine des Maures, cette mortalité varie selon les milieux, probablement en fonction de la quantité de matière combustible. Les caches naturelles (anfractuosités rocheuses, terriers) ont permis aux individus d'échapper aux flammes.
- Peu de tortues blessées ont été trouvées, soulignant le caractère tranché de ce type d'évènement. Néanmoins, il est important que les individus blessés soient soignés efficacement, ceux-ci participant à la régénération de la population.



- Même si les individus blessés portent peu de signes de brûlures externes, des lésions internes ont pu être provoquées, occasionnant la mort des individus plusieurs jours ou semaines après le feu. Un suivi attentif doit donc être réalisé pendant au moins 2 à 3 semaines avant le relâcher des individus. Passé cette période critique, le suivi des individus blessés montre une cicatrisation progressive des carapaces sur le plus long terme.
- Plus la surface de la carapace est brûlée, moins l'individu a de chances de survie.
- L'étude de la rémanence des cadavres suite à cet incendie montre que les évaluations visant à connaître la mortalité directement imputable au feu (individu brûlé ou asphyxié) sont plus efficaces si elles sont réalisées dans un délai maximum de 7 jours.
- Le suivi post-incendie des individus survivants montre que ces derniers ne quittent pas les milieux incendiés pour des zones favorables et ne montrent pas de mouvements anormaux. Ils hibernent sur les zones incendiées dans ou hors de patches de végétation intacts. Les individus sont avant tout attachés à leur lieu de vie originel, bien que celui-ci ait été modifié par les incendies.
- Les milieux incendiés sont suffisamment fonctionnels (alimentation, refuge) pour assurer la survie des individus sur le court, moyen et long terme.
- Le stress infligé par l'incendie n'a pas entraîné de développement de maladies infectieuses chez les individus survivants.

De plus, à la suite de l'incendie de Vidauban en juin 2024, la SOPTOM a réalisé un suivi sur 13 tortues d'Hermann adultes, rescapées et témoins. Neuf individus ont été suivis en milieu incendié (3 blessées, 6 indemnes), dont cinq équipés de GPS, tandis que quatre tortues ont été monitorées par GPS sur un site témoin intact. Les GPS ont permis d'obtenir plus de 4000 localisations par individu de juin 2024 à fin novembre 2025. 500 positions ont été réalisées en télémétrie VHF depuis 2024 dont 249 en 2025. Des déplacements importants (plus d'un kilomètre) en direction des zones intactes ont été relevés pour certains individus, lors des premiers jours suivants l'incendie. Ceux-ci sont ensuite revenus vers leur localisation initiale, tout en évitant la zone incendiée qu'ils n'ont partiellement réinvestie qu'au printemps suivant. Ces observations montrent l'importance de multiplier les suivis pour mieux comprendre les impacts des incendies sur les rescapés. **Selon la précocité de l'incendie et la zone touchée, les tortues peuvent adopter des comportements très différents** (Caron *et al.*, 2026).



Tortue intacte et autre blessée avec GPS © SOPTOM



La SOPTOM réalise par ailleurs plusieurs suivis intégrant le cadre de cette action. Un **suivi sentinelles est réalisé à l'aide de plaques (>600)**. Ce suivi repose sur un travail partenarial déjà engagé depuis 2012 entre la SOPTOM et différents gestionnaires des sites d'études (PN de Port-Cros, RNN de la Plaine des Maures, CEN PACA, ONF, TPM), et s'appuie sur un programme de suivi des ophidiens que la SOPTOM mène depuis 2012 en collaboration scientifique avec le CEBC-CNRS de Chizé. Dans ce cadre, deux sites majeurs (communes de Flassans-sur-Issole et Carnoules) sont suivis depuis près de 15 et 8 ans, notamment en raison de leur intérêt dans l'étude des processus d'expansion naturelle de l'espèce (dispersion des jeunes et suivis plaques par CMR), même si d'autres sites disposent de ces plaques (communes de Gonfaron, du Cagnet-des-Maures *etc.*). Sur l'un des sites majeurs, près de 1000 jeunes tortues d'Hermann ont pu être recensées depuis 2011 (Caron *et al.*, 2026).



Suivi sentinelles à l'aide de plaques © SOPTOM

En 2025, le **CEN Corse** a poursuivi plusieurs suivis et/ou inventaires par CMR dans le cadre de la gestion de sites (conventions ou mesures compensatoires) : Loretto, Suartello, Vignola et Sant'Angelo. De nouveaux secteurs ont également bénéficié d'inventaires CMR, dont certains mis en œuvre dans le cadre du projet Fonds vert « Amélioration de la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles et forestières » : le CEN Corse a contacté des agriculteurs et forestiers afin de les sensibiliser aux « bonnes pratiques » et réaliser des inventaires Tortue d'Hermann sur leurs parcelles pour mieux les accompagner dans leurs éventuels projets et activités quotidiennes. En tout, **22 nouveaux quadrats** ont ainsi été prospectés (soit 92,5 ha au total), répartis sur les communes d'Ajaccio, Alata, Sartène, Linguizzetta et Tallone (Muller, In prep). Des inventaires ont également été menés sur **7 nouveaux quadrats** (32,5 ha au total) sur les communes de Tallone, Aghione et Aleria (Muller et Savelli, 2025a). Enfin, un inventaire de type CMR a également été réalisé sur le site de Ventilegne à Bonifacio sur **5 quadrats** (Muller et Savelli, 2025b).



## ■ Action 2.5 - Améliorer les connaissances sur le comportement, l'écophysiologie et l'écologie des populations

### Référent action : SOPTOM

Les résultats des suivis comportementaux post-incendies de 2021 (Gonfaron) et 2024 (Vidauban) ont été présentés par la **SOPTOM** lors du 52<sup>e</sup> congrès de la Société Herpétologique de France dans le cadre d'une présentation intitulée « Faire ses valises ou rester ? Le dilemme des tortues d'Hermann survivantes après un incendie ». Une autre présentation portant sur « L'influence de l'âge et des conditions météorologiques sur la survie des juvéniles de tortue d'Hermann » et des posters ont été également exposés à cette occasion.

L'incendie d'août 2021 a été l'occasion d'approfondir les connaissances sur le **comportement post-incendie des tortues**. La

SOPTOM a ainsi pu initier un suivi télémétrique au sein du périmètre de la RNN de la Plaine des Maures permettant notamment d'évaluer les conditions d'hibernation des tortues en zone incendiée (cf. action 2.4) (Caron *et al.*, 2025). En 2025, Clément Guénier (doctorant) a participé aux Joint Meeting of Ichthyologists and Herpetologists, à Saint Paul (Minnesota, USA), et y a présenté les résultats de cette étude.

Une thèse (par Clément Guénier) sur les renforcements expérimentaux et analyses comportementales de Tortues d'Hermann (REACTH) est également en cours sous la direction de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE UMR 7263 - UMR\_D 237), l'équipe encadrant incluant l'Université d'Aix-Marseille, la SOPTOM et le Centre d'Étude Biologique de Chizé. A la fin de cette seconde année de thèse, un premier article va prochainement être publié : "Where there's fire, there's hope: movement and body condition of Hermann's tortoises in a charred habitat". Ce travail se concentre sur les tortues d'Hermann ayant survécu à l'incendie de la Réserve Nationale de la Plaine des Maures en 2021. Il examine leur capacité à survivre en milieu incendié, l'impact de l'incendie sur leur comportement spatial et leur condition corporelle. Trois groupes de tortues (blessées, indemnes, et témoins en zone intacte) avaient été suivis par télémétrie sur deux ans après l'incendie. Les résultats montrent que l'habitat reste favorable dès la première année post-incendie, avec une survie de 100 % et un comportement philopatrye conservé. Les domaines vitaux des tortues blessées sont plus grands que ceux des témoins et indemnes, probablement du fait des sex-ratio biaisés et de leur déplacement en centre de soin, source de stress. Ce travail permet de conseiller les actions de conservation, qui devraient se concentrer sur la prévention de la mortalité durant les incendies et le renforcement des populations décimées (Caron *et al.*, 2026). Ces conclusions ont elles-aussi fait l'objet d'une communication orale au 52<sup>e</sup> congrès de la SHF et aux JMIH aux Etats-Unis.



Présentation de la SOPTOM lors du Congrès SHF en 2025 © SOPTOM



**Présentation de Clément Guénier à Montpellier en 2025 © SOPTOM**

La **SOPTOM** a aussi initié en 2020 une **étude comportementale** au sein de son élevage afin de mettre en place une méthode de **discrimination de la personnalité** des jeunes tortues (timide vs téméraire). Cette étude s'est poursuivie cette année et permettra de sélectionner les tortues candidates aux futures translocations. En 2025, Clément Guénier a d'ailleurs présenté les résultats de ses travaux sur l'évaluation de la personnalité des tortues d'Hermann lors de la 17ème édition des rencontres Ecology and Behaviour à Montpellier.

En 2016, une étude sur l'amélioration des connaissances du comportement des juvéniles (radiotracking) et de leur survie avait aussi été initiée par la SOPTOM : les données récoltées ont été analysées. Un stagiaire Master II (IMBE) a travaillé sur ce sujet avec le doctorant en 2025. Les principaux résultats montrent que la mise en place d'un réseau de plaque-refuges améliore significativement la détection des juvéniles de 36 % et permet d'estimer avec fiabilité des paramètres démographiques. Les taux de survie apparente augmentent de 0,56 à 0,80 avec l'âge des individus et sont influencés positivement par les précipitations hivernales. L'émigration temporaire reste très faible ( $0,02 \pm 0,01$ ). Il est très important d'adapter les méthodes de suivi pour intégrer les jeunes stades, souvent négligés, dans les actions de conservation.

Une autre étude a été menée en 2025 par la SOPTOM dans le cadre d'un stage avec pour objectif d'estimer la future distribution de la Tortue d'Hermann occidentale, une espèce méditerranéenne à faible capacité de dispersion. Un modèle de distribution basé sur l'algorithme Random Forest, calibré à partir d'occurrences actuelles et de variables bioclimatiques régionales, a été projeté selon deux scénarios d'émissions contrastés (SSP370 et SSP585). Les résultats suggèrent une contraction marquée des zones favorables (~28 %), une dégradation des conditions climatiques sur les sites actuellement occupés (variation moyenne de suitability : -0.68) et une discontinuité spatiale croissante entre les distributions actuelles et futures (Schoener's D  $\approx$  0.59). Cette dynamique pourrait compromettre la viabilité à long terme de nombreuses populations. Toutefois, le modèle repose uniquement sur des prédicteurs climatiques, sans intégrer les variables écologiques, ni comparer différents algorithmes. Il n'intègre pas non plus la plasticité écologique ou l'adaptation potentielle de l'espèce. Ces limites appellent à une interprétation prudente dans un cadre opérationnel de conservation. Dans ce cadre, les résultats peuvent néanmoins guider l'identification des refuges climatiques durables, la restauration de corridors écologiques et la mise en œuvre de stratégies de translocation ciblées.

Enfin, une dernière étude menée par la SOPTOM dans le cadre d'un stage visait à évaluer si la conception d'abris artificiels (AA) anti-incendie est un moyen envisageable pour améliorer la survie des individus pendant le passage des incendies (cf. Action 6.3 - Limiter la mortalité post-incendie). Le comportement de cache des tortues a été étudié par télémétrie et tests comportementaux sur des individus sauvages et captifs, qui ont été complétés par des analyses de profils thermiques. Les résultats montrent une sélection opportuniste des refuges, suggérant qu'une implantation de nombreux petits AA est la stratégie la plus adaptée. Les profils thermiques ont indiqué que les AA offrent des conditions thermiques similaires à celles de leurs cachettes naturelles. Les tortues captives testées ex-situ ont utilisé fréquemment les AA (57%), alors que les individus sauvages y sont rarement allés (8%). Une familiarisation précoce, par l'installation des AA dans les enclos des individus candidats



à la translocation, pourrait favoriser leur utilisation in-situ et améliorer la résilience des populations face aux incendies (Caron *et al.*, 2026).

Par ailleurs, des expérimentations ont été réalisées par la **SOPTOM** pour évaluer les personnalités exploratrices et téméraires des tortues destinées aux translocations en 2025 aux Caps et Plaine des Maures. Un test de retournement a mesuré la réactivité et la prise de risques face au stress. Un test d'exploration a permis d'estimer leur curiosité et propension à s'aventurer dans un environnement inconnu. Ces données serviront à analyser les liens entre personnalité, survie et déplacements post-relâcher.

Le programme de **renforcement expérimental de population** mis en œuvre sur les Caps Lardier et Taillat (*cf.* Action 2.6 - Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages), dont la 3<sup>ème</sup> opération de renforcement de population a été mise en œuvre cette année, permet aussi d'effectuer une évaluation du comportement des tortues relâchées *via* un suivi télémétrique réalisé par la SOPTOM.

À noter que les suivis par CMR présentés en action 2.4 peuvent également participer à apporter de précieuses informations sur l'adaptation comportementale des tortues, face à des changements d'habitats notamment (*cf.* suivi par CMR du Château de la Môle réalisé par le CEN PACA par exemple).

## ■ Action 2.6 - Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages

### Référent action : SOPTOM

La **SOPTOM** a réalisé une étude de faisabilité (initiée en 2019) ciblant les populations de Tortue d'Hermann à restaurer suite aux incendies qui ont sévi dans le Var. Cette étude visait à définir les sites « d'accueil » les plus adéquats pour accueillir une première expérimentation de renforcement de Tortue d'Hermann.

Après concertation, c'est le site des Caps Lardier et Taillat (500 ha) sur la Presqu'île de Saint-Tropez, incendié en 2017 et dont 90 % de la population de tortues a été décimée, qui a été choisi pour accueillir cette première expérimentation de renforcement de Tortue d'Hermann. Ce site est propriété du Conservatoire du Littoral. Les gestionnaires sont le CEN PACA et le Parc National de Port-Cros (PNPC). Il est inclus dans l'aire d'adhésion du PNPC. Suite à l'obtention des différents accords des deux gestionnaires et de la DREAL PACA, coordinatrice du Plan National d'Actions (PNA), des propriétaires et des autorités locales, l'étude de faisabilité a été validée par le CNPN et la DDTM du Var. Les autorisations préfectorales (de transport et relâcher) ont été délivrées en février 2022. Le CSRPN PACA et la CDNPS Var ont été sollicités début 2022. Ainsi, 93 juvéniles nés en captivité dans l'élevage conservatoire de la SOPTOM ont été relâchés en deux fois en mai 2022 sur le Cap Lardier. L'expérience en cours évalue l'adaptation des juvéniles (3-8 ans) issus du programme d'élevage ("head starting"). Survie, réponses comportementales et physiologiques ont été suivies quotidiennement chez 47 individus (radiotracking) de mai à décembre 2022. En 2023, une trentaine d'individus issus de ce relâcher ont été suivis, et 18 en 2024. Le taux de survie est d'environ 61 %. Ces individus ont été déséquipés entre le printemps et l'été 2024 (Caron *et al.*, 2026).

En octobre 2023, une nouvelle opération de renforcement a eu lieu sur le site dans le cadre d'un financement au titre du Fonds Vert avec le relâcher de 24 individus supplémentaires équipés d'émetteurs VHF et intégrés au suivi télémétrique en place ; le taux de survie de ce second lot est d'environ 79 %. Parmi ces individus, 5 étaient encore suivis à l'entrée d'hivernation 2025-2026. Des événements de perte d'émission de signaux sont également intervenus (Caron *et al.*, 2026).



En 2025, une 3<sup>ème</sup> opération de renforcement de population a été mise en œuvre par la **SOPTOM** sur le cap Taillat touché par un incendie en 2017, avec 30 individus supplémentaires relâchés le 13 mai 2025. Ces tortues ont été équipées d'émetteurs VHF et font l'objet d'un suivi télémétrique pour deux années biologiques complètes. L'ensemble des données acquises est intégré à la thèse REACTH. Leur relâcher a fait suite à des nombreuses études, à la fois sur la population locale du site (état sanitaire réalisé en 2013 et mis à jour en 2024 (Ballouard *et al.*, 2022)), suivi post-incendie en 2017, étude télémétrique sur des individus survivants en 2019 et en 2024 (Ballouard *et al.*, 2021)) mais aussi au niveau du cheptel de l'élevage conservatoire (analyses sanitaires et sélection des individus grâce à des tests de discrimination de la personnalité et de caractérisation du comportement anti-prédateurs) (Caron *et al.*, 2026).



Prise de sang © SOPTOM

Ce projet, financé dans le cadre d'un AAP de l'OFB et de Mission Nature, est complété par des **travaux de restauration écologique sur le site naturel incendié du Cap Taillat (2024-2026)**, menés par la SOPTOM en partenariat avec le CEN PACA. L'initiative a vocation à rendre leur habitat aux tortues d'Hermann, en mettant en place des mares et des abris pour faciliter leur réappropriation de la nature. Ce projet mobilise les mêmes acteurs techniques que les opérations du cap Lardier : le Conservatoire du littoral, le CEN PACA, le Parc national de Port-Cros, l'Office français de la biodiversité, l'Université d'Aix-Marseille, l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie, le Centre d'Études Biologiques de Chizé-CNRS. Des suivis flore/faune de l'état initial préalable ont été menés par le CEN PACA au printemps 2024 au niveau des futurs emplacements potentiels des gîtes et mares, et de leurs accès. La prise en compte de divers paramètres a permis de définir 3 zones d'études pour la construction de gîtes (*cf.* Action 6.2 - Prévenir la destruction des populations face aux incendies), et une zone pour la création d'une mare (*cf.* Action 3.6 - Favoriser les accès à l'eau). L'évaluation de l'utilisation des mares et gîtes sera réalisée pendant plusieurs années *via* la pose de pièges photographiques et des caméras filaires (Caron *et al.*, 2025).



Translocation au Cap Taillat en 2025 © SOPTOM



Le **Site Cros du Mouton** de 150 hectares, sur la commune de Sainte-Maxime, a été agréé **Site Naturel de Compensation, de Restauration et de Renaturation (SNCRR)** par arrêté ministériel du 03 juin 2024, en vertu de l'article 15 de la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 dite « Loi Industrie Verte ». L'opération portée par **CDC Biodiversité** est de nature à contribuer directement aux besoins de compensation écologique d'un projet d'aménagement, avec comme principal objectif de réduire la menace incendie sur le site pour que les conditions soient favorables au retour et au maintien d'une population viable de Tortue d'Hermann sur le long terme. Pour cela, plusieurs actions de génie écologique seront mises en œuvre sur une trentaine d'années (création de coupures passives de combustibles, création de mosaïque d'habitats, aménagement de refuges minéraux *etc.*). Des relâchés de spécimens de Tortue d'Hermann issus de l'établissement d'élevage conservatoire agréé de la SOPTOM seront également mis en place afin de renforcer la population, et une thèse CIFRE débutera en 2026 sur ces relâchés qui seront menés en 2027, 2028 et 2029, et sur l'utilisation des refuges minéraux par l'espèce.



**Vue du site du Cros du Mouton (Sainte-Maxime, 83) © SOPTOM**

Ainsi, un état initial (écologique, génétique et sanitaire) avant travaux a été réalisé en 2025 afin de caractériser les comportements de la population sauvage de Tortue d'Hermann, non seulement en amont de l'installation de gîtes mais également avant les opérations de translocations conservatoires. Les résultats de cette étude comportementale (à l'aide d'émetteurs VHF et GPS) réalisée au cours de l'année 2025 (avril à décembre) sont en cours d'analyse. Le suivi des tortues équipées d'émetteurs VHF se poursuit sur la saison hivernale (hibernation 2025-2026), voire durant la saison 2026. Les suivis réalisés visaient principalement plusieurs objectifs : avoir un état initial comportemental, localiser les domaines vitaux estivaux (pour identifier les secteurs les plus pertinents pour l'implantation de gîtes minéraux) et enfin localiser les sites de pontes et ainsi les habitats favorables aux juvéniles durant les premières années. Les principales conclusions de cette étude sont :

- Les domaines vitaux annuels des individus suivis sur le site du Cros du Mouton présentent une superficie légèrement inférieure à celle connue dans la littérature scientifique (Ballouard *et al.*, 2020) ;



- Les domaines vitaux printaniers et estivaux des individus du site ont tendance à se superposer ;
- Un vallon du site concentre les principaux enjeux ;
- Deux sites de ponte ont été confirmés et deux autres sont suspectés.

Cette année en Corse, le travail relatif à l'étude des potentialités/faisabilité de relâcher d'individus captifs sur des sites où l'espèce a disparue a été finalisé. Des réunions incluant la SOPTOM ont eu lieu avec le COPIL restreint PNA corse afin de discuter de l'étude de faisabilité, du choix des sites, du devenir des individus captifs et des analyses à mener avant translocation (Caron *et al.*, 2026). Le CEN Corse a finalisé son dossier de demande de dérogation relatif au projet expérimental de **renforcement de populations Tortue d'Hermann en Corse**, à partir d'individus issus de saisies ou abandonnés actuellement détenus au refuge U Pettirosu. Le dossier a été présenté à différentes commissions pour avis : CSRPN (24 novembre 2025), Conseil des sites (05 décembre 2025), et sera soumis au CNPN *in fine*. Ce printemps 2025, le CEN Corse a poursuivi la réalisation de prélèvements salivaires *in natura* initiés en 2024, avec un second échantillonnage de 51 individus de Tortue d'Hermann localisés dans 5 zones naturelles, agricoles et/ou forestières plus reculées et moins fréquentées que celles de 2024. Tous les échantillons se sont révélés négatifs à l'herpèsvirus (PCR) mais il y a une prévalence très notable des mycoplasmes *via* la PCR (41%) au sein de cet échantillonnage avec notamment 59% à Aghione, 47% à Ajaccio, 31% à Ventilegne, et 25% à Diana. Seul le site de Sialiccia/Terrenzana ne présente pas d'individus positifs. Toutefois, une prévalence nulle ou faible ne garantit pas l'absence de mycoplasmes, en particulier lorsque le nombre d'échantillons est restreint (ex. Sialiccia/Terrenzana, n = 5), ce qui suggère davantage un biais lié à un échantillonnage limité qu'une réelle absence de pathogène. De plus, quelle que soit l'année considérée (2024 ou 2025), les individus testés positifs et négatifs se trouvent à proximité les uns des autres, indiquant que tortues positives et négatives sont mélangées dans la population naturelle. Il est important de souligner qu'aucune des tortues échantillonnées en 2024 et 2025 ne présentait de signes de maladie attribuables aux mycoplasmes (Savelli, 2025).



Juvénile de l'élevage conservatoire  
© SOPTOM

Concernant l'identification de sites potentiels d'accueil en Languedoc, de nombreux échanges ont eu lieu entre le CEN PACA, la DREAL PACA et la SOPTOM. La **SOPTOM** a aussi été sollicitée par l'OFB dans le cadre de cette action. La DREAL PACA a validé le fléchage d'une partie du budget du fonds de préjudice écologique sur l'expertise de sites potentiels en Occitanie *via* un partenariat CEN Occitanie / SOPTOM.

Enfin, en lien avec l'action 2.6, l'**élevage conservatoire de la SOPTOM**, dont sont issus notamment les individus relâchés sur le Cap Taillat en 2025, a continué de fonctionner cette année mais ne peut pas permettre de répondre, tel qu'il est dimensionné actuellement, aux objectifs à venir de restauration des populations de tortues. La SOPTOM prévoit

de l'agrandir et de l'adapter aux besoins futurs dans les prochaines années. Un financement au titre du Fond Verts (2023-2027) mais aussi un autre de l'OFB (2024-2026) permettent actuellement de répondre à ces missions d'intérêt général, et des terrains sont recherchés. Une campagne de recrutement de géniteurs a débuté en 2024 ; l'élevage compte à l'heure actuelle près de 100 adultes reproducteurs et plus de 200 individus sont nés en 2025 (Caron *et al.*, 2026).



## ■ Action 2.7 - Comprendre l'historique, l'hétérogénéité et la connectivité des populations *via* la génétique

### Référent action : SOPTOM

Cette action est étroitement liée à l'action 6.1 - Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages.

Une collaboration débutée en 2022 entre la SOPTOM, le Leibniz Institute for the Analysis of Biodiversity Change, Museum Koenig, Biobank / FOGS en Allemagne et d'autres acteurs européens (Espagne, Serbie, Bosnie) s'est poursuivie en 2025 avec la **publication d'un article** (Mozer, A., Consul, A., Sunje, E., Golubović, A., Ballouard, J-M., Martinez-Silvestre, A., Budó, J., Caron, S., Soler, J., Zimić, A. & B., Pfau (2025). Determination of Tortoises Origin based on SNPSTR Markers: A Case Study of melanistic *Testudo hermanni*. Conservation Genetics Resources 17:253-264. <https://doi.org/10.1007/s12686-025-01401-w>) suite à la validation des marqueurs. En effet, le projet FOGS (Forensic Genetics for Species Protection) a pour but d'établir une **base de données de marqueurs génétiques spécifiques (SNPSTR) d'une liste d'espèces victimes de trafic illégal en Europe**, afin de fournir des informations sur l'origine et l'ascendance des animaux analysés. Par exemple, les outils du FOGS permettront d'examiner minutieusement les programmes d'élevage, afin de déterminer si un individu a été élevé légalement ou s'il a été recueilli illégalement dans la nature. Ils permettront également de détecter les hybrides chez les espèces protégées (Caron *et al.*, 2026).

## ■ Action 3.1 - Intégrer la conservation de l'espèce dans l'attribution de fonds publics

### Référent action : CEN PACA

Le groupe de travail n°3 du PNA, intitulé « Contribution à la réflexion sur la mise en place d'une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) en faveur de la biodiversité » et co-piloté par la DREAL PACA et la DRAAF PACA, ne s'est pas réuni. Ce groupe permettrait de déterminer le niveau d'opportunité et, le cas échéant, les modalités d'une MAEC en faveur de la biodiversité :

- mesures techniques pertinentes,
- correspondance entre ces mesures et les engagements unitaires existants,
- caractère incitatif des mesures que l'on peut solliciter actuellement ou celles à construire,
- échéance de mise en place de telles mesures (programmation PAC actuelle ou à venir),
- financement disponible.

Le travail entre l'ODARC et le CEN Corse pour l'intégration des enjeux Tortue d'Hermann, Pies-Grièches et Milan royal vis-à-vis des MAEC est toujours en cours. L'objectif est d'aboutir *in fine* à la mise en place d'une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) en faveur de la biodiversité en Corse (Savelli, 2025).



## ■ Action 3.2 - Améliorer le réseau d'espaces protégés, sous maîtrise foncière ou sous convention

### Référent action : CEN PACA

Pour la Tortue d'Hermann, l'identification des secteurs devant faire l'objet d'une création d'aires protégées, a été initiée dans le cadre du programme FEDER "Des tortues et des Hommes" en 2008/2009. Depuis, la RNN de la plaine des Maures a été créée (2009) et la dynamique de recherche de nouveaux secteurs s'est réduite depuis, la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) ne rendant plus l'espèce prioritaire au regard de la création de ce périmètre conséquent.

Toutefois, plusieurs propositions ont été initiées depuis, malheureusement sans aboutir :

- Création de la RNR de Vioune (Callas, 83) : certains propriétaires se sont finalement retirés du projet étudié.
- Réserve Biologique Dirigée du Lambert en forêt domaniale : l'ONF n'a pas souhaité faire aboutir le projet.
- APPB sur Gonfaron : passé en second plan après la création de la RNN de la plaine des Maures.

### ➤ Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Parmi les projets d'APPB en attente d'instruction par la DREAL PACA, plusieurs ciblent l'espèce dans le Var :

- **APPB du Bonfin** (Fréjus, 83) / Mesure compensatoire projet résidence Bonfin / SEM Fréjus Aménagement
- **APPB de Caïs ouest** (Fréjus, 83) / Mesure compensatoire projet Caïs ouest - Bastide Brûlée / SEM Fréjus Aménagement
- **APPB des Combes Jauffret** (Ramatuella, 83) / Mesure compensatoire projet lotissement Combes Jauffret / Ville de Ramatuella

### ➤ Les secteurs sur lesquels un projet de création d'aire protégée doit être étudié

- **Gonfaron** : la commune abrite de nombreux noyaux de population qui mériteraient une protection. Le PIG de la plaine des Maures avait été reconduit malgré la création de la RNN de la plaine des Maures, afin qu'une aire protégée soit mise en place sur la commune de Gonfaron. Afin d'être en conformité avec ce PIG, la commune devrait intégrer une création d'aire protégée à son PLU. Le Fonds Vert 2024-2027 devrait permettre d'avancer sur cette action (étude de faisabilité). En raison du contexte politique agricole délicat en 2025, cette action n'a pas pu être initiée significativement pour le moment.
- **Communes littorales** (Grimaud/Cogolin notamment) sur lesquelles des noyaux importants de population sont soumis à de fortes menaces (projets d'urbanisation et agricoles).

Le **CEN PACA** contribue à la remontée d'informations relatives à la prise en compte de l'espèce dans la **stratégie nationale des aires protégées (SNAP)** (cf. CR CDAP).

Le **CEN Corse** porte actuellement un **projet de développement d'aires protégées pour un ensemble d'espèces PNA** (Tortue d'Hermann, Milan royal, Pies-Grièches) dans le cadre de la SNAP (*via* Fonds vert). En 2025, des démarches de contractualisation ont été engagées sur trois sites présentant un fort intérêt pour la Tortue d'Hermann : Campiccioli à Ajaccio, Campo Maggiore à Sartène, et Castello à Figari.



### ➤ Obligations Réelles Environnementales (ORE)

Afin d'engager des actions concrètes de mises en protection en Corse vis-à-vis des espèces PNA (Tortue d'Hermann, Milan royal, Pies-Grièches) entre autres, le **CEN Corse** a monté et déposé un projet au Fonds vert en 2024 consacré à la **mise en place d'ORE patrimoniales en Corse**, en lien avec le projet de développement d'aires protégées pour des espèces PNA. Des démarches de contractualisation ont ainsi été engagées sur plusieurs sites dans le cadre de ce premier projet Fonds vert (cf. ci-dessus). À la suite des diagnostics écologiques et, lorsque nécessaire, forestiers, les projets d'ORE ont été rédigés. Ils sont désormais en cours de finalisation : certains font encore l'objet d'échanges avec les propriétaires, tandis que d'autres sont déjà transmis au notaire pour étude. Ces avancées marquent une étape structurante dans la sécurisation foncière et la protection effective des habitats favorables à l'espèce en Corse (Savelli, 2025).

### ➤ Fondation Espaces naturels de France

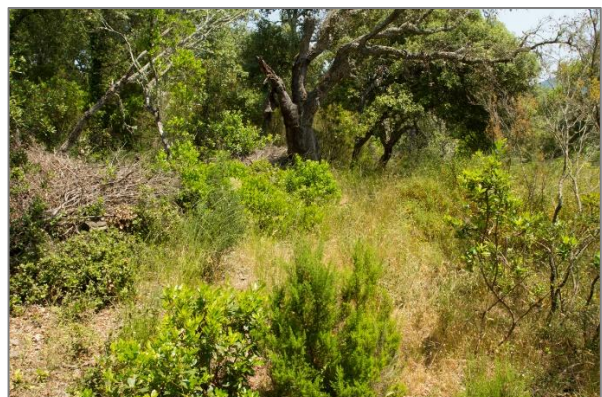
Rappelons enfin la création en 2023 de la Fondation Espaces naturels de France par décret du 2 novembre 2023 publié au journal officiel du 4 novembre 2023. Cette fondation reconnue d'utilité publique permettra de faciliter les garanties de pérennité des propriétés des CEN et/ou confiées notamment aux CEN et leur vocation écologique. Dans le Var, plusieurs propriétés du CEN PACA bénéficient de ce statut dont les parcelles en propriété au sein de l'APPB de la Pardiguière qui abritent une belle population de Tortue d'Hermann. Un autre projet de rétrocession est en cours sur la commune de Vidauban.



## ■ Action 3.3 - Développer et entretenir les milieux en mosaïque

### Référent action : CEN PACA

Sur le **domaine du château de la Môle** (La Môle, 83), les opérations d'amélioration d'habitats en faveur de l'espèce (dont création de mosaïque) initiés pendant l'hiver 2018 se sont poursuivies cette année. Ces opérations, prévues sur une surface totale de 5,2 ha, ont à ce jour été initiées sur une surface de plus de 4 ha. La mise en œuvre de ces interventions est progressive (réalisée sur quelques années) et réalisée de façon manuelle. Il est à noter que les rémanents de coupes (bruyères arborescentes notamment) sont mis en tas et répartis sur les zones d'interventions de sorte que l'espèce (comme d'autres) puisse les utiliser comme caches.



Le Château de la Môle fait l'objet d'améliorations d'habitats chaque année © J. CELSE



En Corse, dans le cadre de la gestion de site (mesures compensatoires), des **opérations d'ouverture de milieux en mosaïque et en manuel ont été engagées par le CEN Corse** durant l'hiver 2024/2025, sur plusieurs sites gérés (Vignola, Loretto, Suartello) dans la **région ajaccienne**. Il est également prévu des ouvertures de milieux en mosaïque et en manuel sur les sites du Sant-Angelo et du Stiletto pour cet hiver 2025-2026 (décembre-janvier). Les agents de la CDC contribuent à l'ouverture ou l'entretien de milieux ouverts sur des sites Espaces Naturels Sensibles et/ou Natura 2000 en accompagnant les agriculteurs en place (Savelli, 2025).

Le site du **Bombardier** (Fréjus, 83) géré par le CEN PACA a accueilli plusieurs opérations de repasse manuelle sur les 8 100 m<sup>2</sup> ayant fait l'objet d'un dessouchage de Mimosa d'hiver en 2023, co-cadrées par le CEN PACA et ECAA (accompagnés du SMGSE et de l'ONF). Des plantations d'espèces locales sont également prévues sur ces secteurs dans les prochaines années afin de restaurer l'habitat à Tortue d'Hermann. Un important réseau de ganivelles a également été installé sur le site afin de canaliser la fréquentation humaine et permettre, entre autres, la restauration des habitats impactés par le piétinement et la création de nouveaux cheminements. Les ganivelles sont pourvues d'ouvertures à leur base tous les 5 mètres afin de permettre le passage de la petite faune, dont les tortues d'Hermann.

### ■ Action 3.4 - Développer et accompagner le pastoralisme

#### Référent action : CEN PACA

Le CEN PACA promeut les activités pastorales extensives favorables à la Tortue d'Hermann comme à de nombreuses autres espèces liées aux milieux ouverts et semi-ouverts.

Dans le cadre d'un financement au titre du Fonds Vert, le **CEN PACA** et le **CERPAM** ont élaboré et mis en œuvre un protocole d'évaluation de l'impact du pâturage (bovin, équin, asin) sur la **Tortue d'Hermann**. Ces évaluations s'appuient sur les reproductions de carapaces de jeunes adultes de Tortue d'Hermann (modèles en plâtre ou PEHD en fonction des sessions) développées par le CEN PACA et par le bureau d'études et R&D APIC DESIGN (cf. action 5.2).

Le **CEN PACA** a poursuivi cette année son accompagnement dans l'élaboration et la mise en place de **coupures agricoles** afin d'en réduire l'impact de création sur la Tortue d'Hermann. A ce titre, un partenariat a été mis en place avec l'**INRAE** afin d'élaborer des corridors adaptés aux enjeux DFCI, Tortue d'Hermann et agricoles. Un rapport de préconisations est en cours de finalisation. Les projets de coupures agricoles concerneront le développement de la viticulture mais aussi le pastoralisme qui constitue un bon outil agricole de gestion des parcelles agricoles mais également des espaces naturels attenants. Les projets de coupures agricoles devraient donc permettre de favoriser le pastoralisme.

En Corse, les agents de la CDC accompagnent et sensibilisent les agriculteurs présents sur des sites Espaces Naturels Sensibles et/ou N2000 à la présence de la Tortue d'Hermann. Le **CEN Corse** réalise aussi un travail d'**accompagnement** ou de **conseils** auprès d'agriculteurs (vis-à-vis des clôtures, ouverture de milieu, etc.). Des échanges sont en cours avec le bureau d'études Terra d'Avvene pour l'installation d'ânes sur certaines parties du site afin de maintenir le milieu ouvert.



### ■ Action 3.5 - Rétablir et améliorer les connexions entre noyaux de populations

#### Référent action : CEN PACA

Parmi les actions visant le rétablissement de connexions entre noyaux de populations figure la création des **écoponts** VINCI Autoroute (Réseau ESCOTA) situés sur les communes varoises de Vidauban, les Adrets-de-l'Estérel et Pignans (83). Cette année encore, l'espèce a été détectée par la LPO (Micaël GENDROT) lors de son suivi des ouvrages, sur les écoponts de Vidauban et des Adrets-de-l'Estérel (un individu sur chacun), confirmant leur fonctionnalité pour l'espèce.



Ecopont de Vidauban © J. CELSE

Cette année, dans le cadre d'un financement au titre du Fonds Vert validé en 2024, le **CEN PACA** a poursuivi ses échanges avec le **Syndicat des Côtes de Provence** afin d'identifier les premiers agriculteurs à contacter dans le cadre de son projet d'**amélioration de fonctionnalité en faveur de la Tortue d'Hermann en contexte agricole**. Cette action se poursuivra en 2026 par la prise de contact avec des agriculteurs, principalement viticulteurs, potentiellement intéressés par un projet de création et/ou restauration de corridors écologiques en faveur de la Tortue d'Hermann. En parallèle, une analyse a été menée, en se basant entre autres sur des données de mortalité fournies par la SOPTOM, afin d'identifier les tronçons de route les plus à risques en termes de collisions avec l'espèce au sein de son aire de répartition varoise. Le CEN PACA communique largement, notamment auprès des porteurs de projets et bureaux d'études, sur l'intérêt de créer des **corridors fonctionnels en plaine agricole**. Les **infrastructures agroécologiques** que constituent ces corridors constituent un enjeu majeur dans la restauration des fonctionnalités et connexions entre noyaux de populations. La convergence des intérêts écologiques, agricoles et parfois de mesures compensatoires devrait permettre de faciliter la mise en œuvre de tels projets de corridors. Cette démarche est très étroitement liée à l'action 5.2 du PNA (Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles).

De son côté, la SOPTOM a compilé une nouvelle fois cette année, et ce depuis les années 2000, les **données relatives aux écrasements de Tortue d'Hermann**, notamment *via* les entrées en soins dans son centre dédié. Ces données sont notamment utilisées dans le cadre de l'étude du CEN PACA (Fonds vert) sur l'identification des secteurs les plus prioritaires pour des opérations de reconnexion écologique en faveur de l'espèce. Les gestionnaires des axes les plus problématiques pourraient être contactés ultérieurement par le CEN PACA et la SOPTOM afin d'étudier les potentialités d'amélioration (passages à faune).



**Individu traversant un passage à faune de 10 cm de hauteur dans la clôture expérimentale du lycée agricole de Sartène © CEN Corse**

En 2025, le CEN Corse a initié un projet d'expérimentation de clôture qui soit « perméable à la petite faune et hermétique au sanglier » avec le lycée agricole de Sartène. Entre juin et octobre 2025, environ 300 mètres de clôtures ont été installés par des élèves, avec l'aide ponctuelle de salariés du CEN Corse et du directeur de l'exploitation du lycée. Différentes largeurs/hauteurs d'ouverture ont été testées (10, 15, 20 cm). Un suivi du dispositif est prévu courant 2026 par les élèves et référents de l'exploitation agricole du lycée de Sartène, dont les modalités techniques restent encore à définir avec eux (veille, piège-photos, etc.).

Lors de l'installation, une Tortue d'Hermann qui passait par là a permis la sensibilisation des élèves et des professeurs impliqués dans la mise en place de la clôture (cf. ci-contre) (Savelli, 2025).

### ■ Action 3.6 - Favoriser les accès à l'eau

#### **Référent action : CEN PACA**

Depuis des années le CEN PACA crée et entretient un réseau de points d'eau sur les sites dont il a la gestion en faveur de l'espèce. On peut ainsi citer ici les points d'eau créés notamment sur les sites des **Saquèdes** (Sainte-Maxime, 83), de la **Bastide Brûlée** (Fréjus, 83), de la **Garidelle** (Callas, 83) et de **Redon** (Flassans-sur-Issole, 83). En 2025, **un nouveau point d'eau** a été réalisé par le CEN PACA sur le site du CDL du Cap Taillat dans le cadre du financement OFB Mission Nature.

Dans le cadre du **projet agroécologique du château de la Môle**, l'amélioration du réseau d'écoulement des eaux de ruissellement (visant notamment leur optimisation de rétention par les sols) a permis la création de nombreux points d'eau accessibles et favorables à la Tortue d'Hermann. Depuis 2018, une dizaine de points d'eau ont été créés et entretenus.

Depuis 2023, d'autres projets sont venus contribuer à promouvoir les accès à l'eau pour l'espèce, comme le **projet agroécologique** de la **Bastide Tasquier** (Vidauban, 83), site sur lequel des points d'eau temporaires (baissière et redans) ont été créés et sont toujours entretenus.

Le CEN PACA accompagne les remises en culture et l'amélioration des habitats naturels de la Tortue d'Hermann sur la ferme de **Capelude** (Collobrières, 83) qui prévoit aussi la création de points d'eau exploitables par la Tortue d'Hermann.



Cet été 2025, le **CEN Corse** a organisé deux chantiers bénévoles dédiés à la restauration de mares (surcreusement, reprofilage, retrait de végétation) sur des sites qu'il gère et où la Tortue d'Hermann est présente. Ainsi, trois mares ont été restaurées sur le site d'Olmo en Haute-Corse, et deux mares sur le site du Sant Angelo en Corse-du-Sud (Savelli, 2025).



Restauration d'une mare sur le Sant Angelo. A gauche : avant. A droite : après © CEN Corse

#### ■ Action 4.1 - Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures d'aménagement du territoire

##### **Référent action : CEN PACA**

En 2025, le **CEN PACA** a coordonné la finalisation de 3 **guides de prise en compte de la Tortue d'Hermann** dans les projets agricoles (Celse *et al.*, 2025b), travaux forestiers (Celse *et al.*, 2025c) mais aussi **projets d'aménagement** (Celse *et al.*, 2025a). Les premières versions de ces guides ont été publiées cette année et permettront de porter à connaissance les bonnes pratiques et la séquence ERC à mettre en œuvre dans le cadre des projets d'aménagement. L'organisation d'une déclinaison réglementaire de ce guide est prévue pour 2026. Portée par les services de l'Etat, elle fera l'objet d'une concertation spécifique.

Ces guides sont d'autant plus importants que les alertes concernant des projets d'aménagement pour lesquels les études préliminaires n'ont pas permis de détecter l'espèce, pourtant bien présente, sont fréquentes. Le CEN PACA et la SOPTOM notamment, sont régulièrement alertés par des collectifs ou des particuliers : en 2025 cela représente plus d'une quinzaine de cas.

La **note technique** rédigée par la **DREAL Corse** sur la base des notes techniques des CEN Corse/CEN PACA pour limiter les impacts sur la Tortue d'Hermann et son habitat dans le cadre des projets d'aménagements et de projets agricoles en Corse est disponible sur le site de la DREAL Corse : <https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/note-de-prise-en-compte-de-la-tortue-d-hermann-a2137.html>. Cette année, le 04/11/2025, un séminaire « Planification urbaine et biodiversité : anticiper, éviter, compenser » a été organisé par la DREAL Corse auprès des acteurs du territoire afin d'insister sur l'anticipation et l'évitement d'impacts lors de la planification dans l'aménagement du territoire.

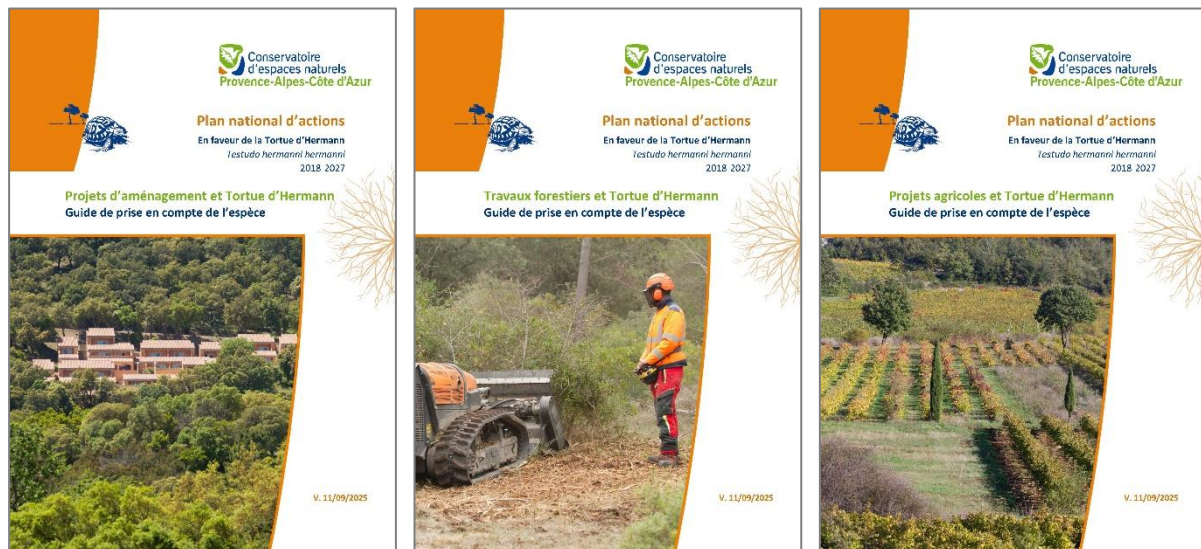


## ■ Action 4.2 - Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion

### Référent action : CEN PACA

L'année 2025 a notamment été consacrée à la finalisation de 3 guides techniques de prise en compte de l'espèce et à la diffusion de leur première version :

- **Projets d'aménagement et Tortue d'Hermann - Guide de prise en compte de l'espèce** (Celse *et al.*, 2025a)
- **Travaux forestiers et Tortue d'Hermann - Guide de prise en compte de l'espèce** (Celse *et al.*, 2025c). Ce guide concerne l'ensemble des travaux forestiers susceptibles d'impacter la Tortue d'Hermann (DFCI, OLD, interfaces, sylviculture, gestion des ripisylves)
- **Projets agricoles et Tortue d'Hermann - Guide de prise en compte de l'espèce** (Celse *et al.*, 2025b)



Ces outils accompagnent la **carte de sensibilité Tortue d'Hermann** qui a aussi été mise à jour en 2025. Ils feront l'objet d'une déclinaison réglementaire prévue pour 2026. Portée par les services de l'Etat, celle-ci fera l'objet d'une concertation spécifique. Ces outils constituent des mises à jour qui étaient très attendues par les acteurs du territoire qui sollicitent très fréquemment le CEN PACA sur ces différents sujets. Il est à noter que la réactualisation de ces outils a notamment été justifiée par la nécessité de **mettre à jour les pressions de prospection prescrites, ainsi que les modalités de réalisation des diagnostics et des plans de sauvetage**. En effet, les pressions de prospection doivent être adaptées en fonction de la détectabilité de chaque site (fonction de la densité de végétation), ce que ne font pas les bureaux d'études en charge de ces prospections. Il en résulte une **fréquente sous-évaluation des effectifs** de tortues lors des études réglementaires qui nous impose ici d'augmenter les pressions de prospection prescrites.

Le **CEN PACA** poursuit les opérations de sensibilisation liées à l'amélioration de la prise en compte de l'espèce dans la mise en œuvre des **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** liées à des projets d'aménagement. L'année 2026 a été marquée par la publication de l'**arrêté préfectoral du 26**



**septembre 2025** réglementant les OLD dans le Var. Ce nouvel AP a fait l'objet d'une large consultation préalable à laquelle a participé le CEN PACA (cf. Action 5.1 - Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière). Le guide de prise en compte de la Tortue d'Hermann dans les travaux forestier devra être mis à jour pour intégrer ce nouvel AP, tout comme la plaquette et la note technique ciblées sur les OLD et élaborées en 2024 par le CEN PACA.

Le CEN PACA est régulièrement sollicité (notamment par la DREAL PACA) pour des **avis** (à différents stades d'avancement des projets) de projets impliquant un défrichement. Le CEN PACA et la DREAL PACA sont très sollicités en amont de l'instruction de projets (notamment par les **bureaux d'études et porteurs de projets**), en phase conseil préalable liée aux porteurs à connaissance des enjeux liés à la présence de l'espèce, des méthodes d'inventaires adaptées et de la séquence ERC. Les **entreprises en charge de l'entretien du réseau RTE** ont également sollicité le CEN PACA lors de chaque opération d'entretien. Si cette initiative révèle l'attention portée par RTE sur la conservation de l'espèce, elle s'avère chronophage pour l'animateur du PNA et justifie d'autant plus la nécessité de communiquer sur le guide « travaux forestiers » qui devrait permettre de faciliter la bonne compréhension des mesures permettant de prendre en compte l'espèce dans ces travaux.

La SOPTOM accompagne également certains porteurs de projet ayant obtenu une autorisation réglementaire dans **l'intégration de la conservation de l'espèce dans les projets d'aménagement**.

La SOPTOM a aussi été sollicitée par différentes structures (carriers, CDC, BE, domaines viticoles etc.) sur l'intégration de la conservation de l'espèce dans l'instruction des demandes d'autorisation des projets, de mesures d'accompagnement et de compensation (Caron *et al.*, 2026).

Enfin, signalons la poursuite de la mise en place du **SNCRR du Cros du Mouton** porté par la CDC Biodiversité. Ce site est notamment dédié à la compensation de projets impactant la Tortue d'Hermann.



Sauvetage sur Fréjus © SOPTOM

### ■ Action 4.3 - Promouvoir et cadrer l'utilisation de chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetage

#### Référent action : SOPTOM

La SOPTOM a initié en 2011 des évaluations visant à mesurer l'efficacité des chiens dans la recherche de tortues. Les résultats de ces travaux ont été publiés en fin d'année 2019 (Ballouard *et al.*, 2019). La promotion et le cadrage de l'utilisation des chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetage passe par un volet visant la certification et l'accréditation du couple chien/maître-chien. Ce processus est dérivé de la méthodologie utilisée par la SOPTOM dans les études menées. Il nécessite l'élaboration d'une formation et accréditation sur la base de tests/évaluations.

Cette action réalisée en partenariat entre la **SOPTOM** (référente de l'action), l'**OFB** (service de l'Etat assurant l'accréditation) et le **CEN PACA** (animateur du PNA en appui technique) a permis d'aboutir au



printemps 2024 à une première session d'accréditation (ARTOC). L'appui d'une dresseuse professionnelle (Emmanuelle CHICHE – DOG NOSE) a été sollicité pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce processus ARTOC. Cet appui permet de perfectionner le contenu de la formation/accréditation et son évaluation.



**Formation théorique en 2024 au TortuPôle France de Carnoules et démonstration de dressage par Emmanuelle CHICHE © SOPTOM**

Emmanuelle CHICHE intervient auprès de scientifiques à des fins de conservation (notamment auprès du CEN PACA pour la Vipère d'Orsini).

A l'automne 2025, **une seconde session d'accréditation ARTOC** a pu être mise en place, incluant à la fois des rattrapages de couples n'ayant pas validé leur accréditation en 2024, et des nouveaux couples MCC. Le processus d'accréditation s'est une nouvelle fois déroulé en partie au TortuPôle France de Carnoules et sur l'APPB de la Pardiguière (Le Luc-en-Provence/Le Cannet-des-Maures). Les candidats ont été évalués par le jury (SOPTOM, OFB, CEN PACA) selon deux méthodes : une évaluation théorique (connaissances de la biologie et de l'écologie de l'espèce mais aussi de la réglementation) et un test de détection *in natura* de tortues d'Hermann équipées d'un émetteur, incluant des tests d'obéissance. Cette année, des agents de l'ONF ont également assisté à certaines sessions d'accréditation, en tant qu'observateurs. Au total, 7 couples chien-maître-chien ont été évalués en 2025, dont 5 maîtres-chiens. Parmi eux, **6 couples chien/maître-chien ont été accrédités** : Raphaël GAYRAUD et Volga, Elise LAIR et Vitex, Fabienne CAPI et Rao, Fabienne CAPI et Urki, Maryline CAPI et Ulk, et Valentin SABATIER et Ulk. A noter qu'un des couples MCC accrédités en 2025, composé d'Elise LAIR et Vitex, est basé en Corse. Pour les couples dont l'accréditation n'a pas été validée, une session de rattrapage leur sera proposée ultérieurement, sans coût supplémentaire. Une réflexion autour de la mise en place d'une formation optionnelle au dressage dispensée en amont de l'évaluation a été initiée par les partenaires de l'action. La dresseuse professionnelle Emmanuelle CHICHE assurera cette formation.

Depuis 2025, un partenariat a également été tissé entre la SOPTOM et Dog Nose pour **évaluer la faisabilité de détection olfactive des tortues par les chiens en conditions hivernales** (et donc d'hivernation de la Tortue d'Hermann) (Caron *et al.*, 2026).



**Tableau 1. Liste des couples MCC accrédités au 31 décembre 2025**

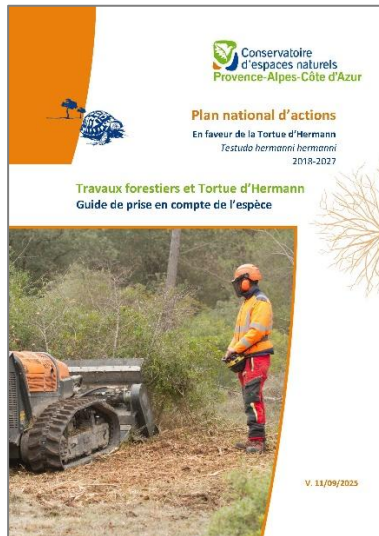
Sect.	Maître-chien	Chien	Structure	Mail	Tel	
Var	Emmanuelle CHICHE	Tagada	DOG NOSE	<a href="mailto:emmanuelle.chiche@gmail.com">emmanuelle.chiche@gmail.com</a>	06 86 72 64 22	
	Raphaël GAYRAUD	Joy	TESTUDOG	<a href="mailto:testudog83@gmail.com">testudog83@gmail.com</a>	06 25 07 07 12	
		Volga				
	Fabienne CAPI	Valentin SABATIER	Loubard	Fabienne CAPI	<a href="mailto:capfab@sfr.fr">capfab@sfr.fr</a>	06 33 51 83 99
			Rao			
			Urki			
			Urki			
Maryline CAPI	Ulak					
Corse	Elise LAIR	Vitex	ENDEMYS	<a href="mailto:lair@endemys.com">lair@endemys.com</a>	06 88 16 48 84	

### ■ Action 5.1 - Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière

#### Référent action : CEN PACA

Tout comme pour les projets agricoles et les projets d'aménagements, le CEN PACA est très sollicité chaque année par les acteurs de la gestion forestière souhaitant améliorer leur prise en compte de la Tortue d'Hermann dans leurs travaux, qu'il s'agisse de **DFCI, OLD, interfaces, gestion des ripisylves** ou **silviculture**.

L'année 2025 a été marquée par la finalisation de la première version de 3 **guides techniques de prise en compte de l'espèce**, dont un est ciblé sur les **travaux forestiers** (Celse *et al.*, 2025c). Ce guide concerne l'ensemble des travaux forestiers susceptibles d'impacter la Tortue d'Hermann (DFCI, OLD, silviculture, gestion des ripisylves). Il permet de compiler et mettre à jour les méthodes à promouvoir pour améliorer la prise en compte de l'espèce dans les travaux forestiers. Cet outil a fait l'objet, avec la carte de sensibilité, d'une consultation des acteurs de la forêt réalisée le 14 octobre 2025 (réunissant 38 participants aux Mayons). Ce guide restant évolutif, la réunion de consultation permettra d'ores et déjà une première mise à jour prévue pour 2026. Une déclinaison réglementaire de ce guide sera portée par les services de l'Etat en vue de réactualiser les notes réglementaires « Projets » de la DREAL PACA et « Travaux forestiers » de la DDTM du Var, suite à une phase de concertation prévue en 2026 également.



**Guide de prise en compte de la Tortue d'Hermann dans les travaux forestiers  
et réunion de consultation du 14/10/2025 © Leila DEVANNE**

Le **CEN PACA** poursuit les opérations de sensibilisation liées à l'amélioration de la prise en compte de l'espèce dans la mise en œuvre des **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**. L'année 2026 a été marquée par la publication de l'**arrêté préfectoral du 26 septembre 2025** réglementant les OLD dans le Var. Ce nouvel AP a fait l'objet d'une large consultation préalable à laquelle a participé le CEN PACA pour tenter d'améliorer la prise en compte de l'espèce. Le CEN PACA a également échangé avec des membres du CSRPN afin d'identifier les lacunes de prise en compte de l'espèce dans le projet d'AP. Le CSRPN a formulé un avis défavorable à ce projet d'AP. Quelques corrections y ont été apportées ensuite mais la prise en compte de l'espèce y reste assez réduite, d'où l'importance du guide de prise en compte de l'espèce dans les travaux forestiers qui permet de porter à connaissance les préconisations adéquates. Ce guide devra malgré tout être mis à jour pour intégrer ce nouvel AP, tout comme la plaquette et la note technique ciblées sur les OLD et élaborées en 2024 par le CEN PACA.



**PRÉFET DU VAR**  
Direction départementale des territoires et de la mer du Var

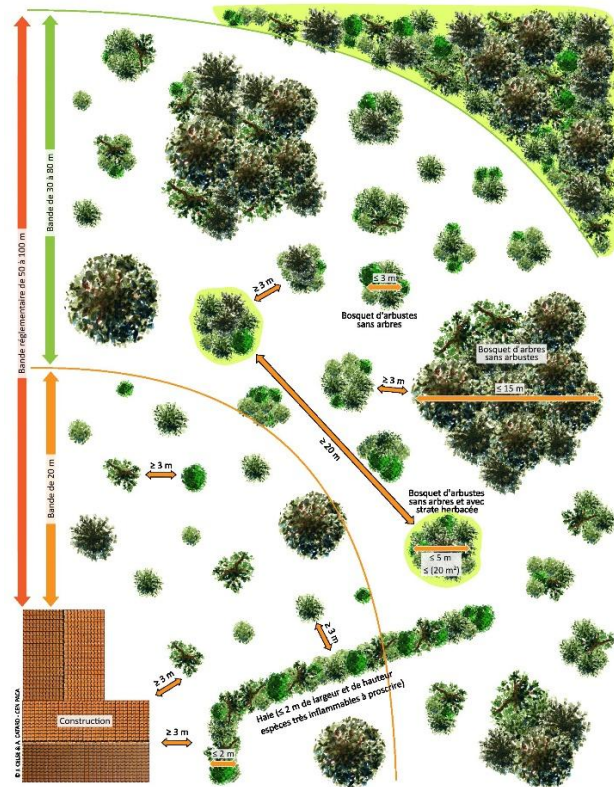
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SAF/2025-08 du 26 septembre 2025

portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêt dans le département du Var

Le préfet du Var,

Vu le Code forestier et notamment le titre III c. livre 1<sup>er</sup> parties législative et réglementaire ;  
Vu le Code Pénal et notamment les articles L.113-1, L.31-1, L.322-2, L.442-1, L.443-1 à L.443-6, L.464-1 ;  
Vu le Code civil ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 à L.2212-4, L.2213-25 et L.2215-1 ;  
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.562-1, L.341-1, L.341-10, L.41-1 et 2 ;  
Vu le Code pénal, et notamment les articles 131-13, 131-35, 131-39, 221-6 et 223-9 ;  
Vu l'article L.206-1 du Code rural ;  
Vu la loi n°2003-590 du 10 juillet 2003 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ;  
Vu le décret n°2004-46 du 16 février 2004 modifiant le décret n°9004-34 du 29 août 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n°2024-284 du 29 mars 2024 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ;  
Vu le décret n°2024-293 du 29 mars 2024 simplifiant les procédures de mise en œuvre des obligations liées au débroussaillage ;  
Vu l'arrêté interministériel en vigueur classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L132-1 et L133-1 du Code forestier ;

ARRÊTÉ



### AP du 26/09/2025 (OLD du Var) et préconisation de mise en œuvre pour y intégrer la Tortue d'Hermann

Le CEN PACA a aussi poursuivi cette année son accompagnement dans l'élaboration et la mise en place de **coupures agricoles** afin d'en réduire l'impact de création sur la Tortue d'Hermann (cf. Action 5.2 - Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles).

Entre fin 2024 et 2025, le **Département du Var** a sollicité l'entreprise Testudog afin de réaliser des **sauvetages par détection canine** dans le cadre de travaux forestiers de mise aux normes d'ouvrages DFCI et OLD le long de la RD98 entre les communes de Bormes-les-Mimosas et La Môle, le long de la RD48 sur la commune de Vidauban, le long de la RD75 sur la commune du Cannet-des-Maures et sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Lac de Méaulx » sur les communes de Callas et de Saint-Paul-en-forêt, soit 38 ha au total. Au niveau de la RD98, les individus ont été équipés d'émetteurs en amont des travaux OLD afin de les localiser.

L'**ONF** a également mis en place des **sauvetages par détection canine** en 2025 dans le cadre de travaux forestiers (OLD, élimination d'espèces invasives, tests d'engins, plantations) ou d'exploitation forestière. Ces sauvetages ont permis la détection de 15 tortues d'Hermann, tous chantiers confondus. En parallèle, l'**ONF** a aussi effectué des **prospections ciblées sur l'espèce dans le cadre de travaux de restauration écologique** (état initial et suivi post-travaux forestiers) : 7 individus ont notamment été détectés dans le cadre du suivi post-travaux de la MCE des Nouradons.

De son côté, le CEN PACA poursuit l'**évaluation d'impacts d'outils forestiers** afin d'améliorer les préconisations de gestion en faveur de l'espèce. Les modèles en plâtre creux développés par le CEN PACA en 2023 et permettant notamment l'impact par écrasement, ont ainsi permis l'évaluation de deux outils forestiers cette année : le broyeur à chenilles radiocommandé 1000 Ovis RC et le broyeur 1040 YAK 4WD d'AS-Motor. Cette dernière évaluation s'est déroulée en collaboration avec le Département du Var, qui a également participé à **une autre évaluation menée cette année sur le débroussaillage manuel** « sans préconisations associées », permettant de conforter l'importance



d'éviter tout contact avec la litière afin de réduire l'impact du débroussaillage manuel sur la Tortue d'Hermann. Ces deux chantiers se sont déroulés sur la commune de Pierrefeu-du-Var. Les évaluations réalisées en 2025 ont été financées au titre du Fonds vert pour le CEN PACA et par le Département du Var.

**L'évaluation du débroussaillage manuel** faisait suite à une précédente évaluation réalisée avec l'ONF fin 2024 : lors de la première (N=98) les équipes avaient reçu pour consigne de « ne pas toucher la litière avec la lame de leur débroussailluse », tandis que lors du second chantier (N=110) les équipes n'ont reçu aucune consigne particulière en lien avec la Tortue d'Hermann. Les résultats de ces deux premières évaluations montrent un taux de mortalité d'environ 14 % sans consigne, contre 0 % avec consigne. Ces premiers résultats suggèrent que le débroussaillage manuel seul, méthode pourtant jusque-là préconisée vis-à-vis de la Tortue d'Hermann, pourrait ne pas être suffisant : il est important de donner des **consignes spécifiques** aux équipes lors d'opérations de débroussaillage manuel, sans quoi l'impact sur l'espèce peut dépasser celui de certains engins (RoboMIDI d'ENERGREEN par exemple, taux d'environ 5 %, N=80).



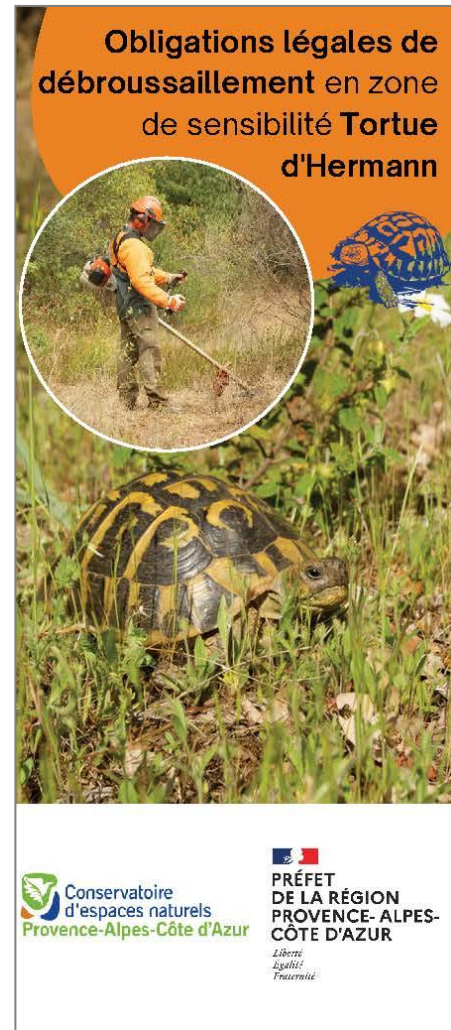
1000 Ovis RC et 1040 YAK 4WD © G. BIAU, débroussaillage manuel et RoboMIDI © J. CELSE

En parallèle, le CEN PACA a fait appel au bureau d'études et de R&D APIC DESIGN pour concevoir des modèles creux (PEHD) d'évaluation productibles en série, reproduisant toujours la résistance verticale estimée d'un jeune adulte (rupture d'un fusible au-delà de 50kg/cm<sup>2</sup>). La conception de ce nouvel outil, la production d'un premier lot de pièces ainsi que les évaluations d'impacts ont été réalisées grâce au Fonds vert 2024-2027.



Modèles en PEHD et Tests *in situ* avec modèles en plâtre © J. CELSE

Le **CEN PACA** poursuit les opérations de sensibilisation liées à l'amélioration de la prise en compte de l'espèce dans la mise en œuvre des **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** liées à des projets d'aménagement. Une plaquette et une note technique avaient été élaborées en 2024 afin d'améliorer la prise en compte de l'espèce lors de la réalisation des OLD. L'objectif de cette plaquette est d'informer sur les méthodes permettant de respecter les obligations réglementaires liées aux OLD tout en évitant toute destruction d'individus et en préservant autant que possible l'habitat de l'espèce. En 2025, la plaquette a été transmise sous format numérique à plusieurs communes situées en zone de sensibilité majeure (Gonfaron, Le Cannet-des-Maures, Ramatuelle, Vidauban, Les Mayons, Le Luc, Roquebrune-sur-Argens, Les Arcs-sur-Argens, Le Muy, Besse-sur-Issole) afin que ces dernières puissent la diffuser à leurs habitants, comme cela a été le cas pour la commune du Cannet-des-Maures par exemple. Elle est aussi téléchargeable sur le site internet du CEN PACA (<https://cen-paca.org/wp-content/uploads/2025/01/Plaquette-OLD-VF.pdf>). Une note technique sur cette même thématique est également disponible sur demande auprès du CEN PACA. Suite au nouvel arrêté préfectoral départemental relatif aux OLD du 26 septembre 2025, la plaquette et la note technique vont devoir être mises à jour en 2026 avant d'être diffusées plus largement.



**Note technique et plaquette grand public sur les OLD (à mettre à jour en 2026)**

L'ONF a également mis en place des **sauvetages par détection canine** en 2025 dans le cadre de travaux forestiers (OLD, élimination d'espèces invasives, tests d'engins, plantations) ou d'exploitation forestière. Ces sauvetages ont permis la détection de 15 tortues d'Hermann, tous chantiers confondus. En parallèle, l'ONF a aussi effectué des **prospections ciblées sur l'espèce dans le cadre de travaux de restauration écologique** (état initial et suivi post-travaux forestiers) : 7 individus ont notamment été détectés dans le cadre du suivi post-travaux de la MCE des Nouradons.

Le **CEN Corse** a participé aux réunions GTI Biodiversité et GT DFCI/OLD portés par la DRAAF. Ces réunions ont permis de faire le point sur les réglementations existantes en matière de protection des espèces et des milieux ainsi que sur les travaux nationaux en cours, sur les préconisations pour mieux concilier environnement et DFCI au sens large, et sur les enjeux paysagers. Ce notamment dans le cadre des modifications des arrêtés portant sur les OLD en région. Une série de réunions sur les prescriptions environnementales dans les prochains arrêtés préfectoraux sur les OLD se sont déroulées tout au long de l'hiver 2024/2025 (le 17/12/2024, 06/02/2025, 10/04/2025 spécifique à la communication). Les projets d'arrêtés départementaux ont été finalisés en octobre 2025 (Savelli, 2025).



Le **CEN Corse** a aussi participé au séminaire « espèces forestières » organisé par le CNPF de Corse le jeudi 26 juin 2025 à Corse pour y présenter l'espèce et les préconisations pour une meilleure prise en compte de l'espèce dans les travaux forestiers.

Dans le cadre de son programme annuel de réunions, la délégation corse du Centre National de la Propriété Forestière a organisé une rencontre forestière, le 24/09/2025 à Porto-Vecchio, pour échanger sur la thématique de la gestion de la suberaie de la commune et des enjeux associés. Le CEN Corse y a fait une présentation sur la tortue d'Hermann.

Enfin, le 16 janvier 2025, le **CEN Corse** a rencontré la présidente de la coopérative Silvacoop lors d'une réunion de prise de contact. Par ailleurs, le 11 mars 2025, le **CEN Corse** a également participé à une réunion consacrée à la filière du liège (Savelli, 2025).

## ■ Action 5.2 - Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles

### Référent action : CEN PACA

Le groupe de travail relatif à l'« Élaboration d'un protocole technique de mise et remise en culture des friches » (GT2) piloté par la chambre d'agriculture du Var, ainsi que le groupe de travail relatif à la « Réflexion sur la doctrine départementale en matière d'autorisations de défrichement dans les zones de sensibilité de la Tortue d'Hermann » (GT1) piloté par la DDTM du Var, ont permis de valider les premiers itinéraires techniques agricoles en 2022 (Celse *et al.*, 2022b).

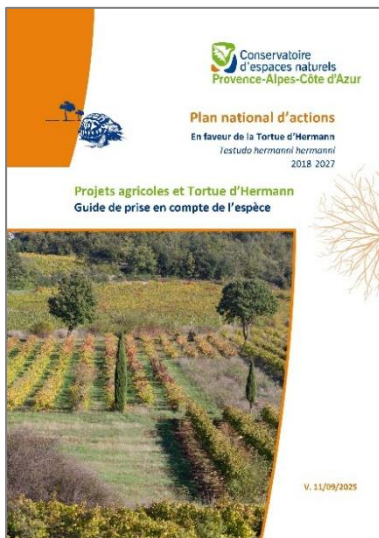
Afin de disposer de retours d'expériences locaux il a été nécessaire de travailler sur deux volets distincts :

- **Partage des analyses et prescriptions formulées lors de la réalisation de diagnostics** Tortue d'Hermann sur des projets viticoles pilotes classiques. Le suivi de la mise en œuvre des prescriptions permettra de **partager les retours d'expériences**, réussites et éventuelles difficultés rencontrées au cas par cas. Le choix de ces sites « pilotes » devra être effectué notamment sur le potentiel pédagogique (typicité du cas) du diagnostic et des prescriptions formulées.
- **Retours d'expériences et expérimentations de projets viticoles agroécologiques intégrant des méthodes localement innovantes permettant de favoriser l'espèce.** Ces méthodes, pour certaines à définir avec l'appui de spécialistes, pourraient concerner notamment les pratiques agroforestières (en bordure voire au sein des parcelles elles-mêmes), de couvert végétal permettant de réduire le travail du sol mais aussi le volet taille/conduite de la vigne pouvant permettre de rendre favorable à l'espèce la culture elle-même de la vigne. Ce volet pour partie expérimental nécessitera des **évaluations scientifiques** de l'exploitation des parcelles par la Tortue d'Hermann (fonctionnalité des parcelles et techniques culturales pour l'espèce).

Ainsi, suite à plusieurs années de concertation, de retours d'expérience et d'analyses de diagnostics Tortue d'Hermann relatifs à des projets de mises et remises en culture, les « itinéraires techniques agricoles » (Celse *et al.*, 2022b) ont fait l'objet d'une mise à jour *via* l'élaboration du **guide de prise en compte de la Tortue d'Hermann dans les projets agricoles** (Celse *et al.*, 2025b). La première version de ce guide de préconisations a été publiée en 2025. Elle s'appuie sur de nombreux échanges du conseil scientifique du PNA Tortue d'Hermann ainsi que sur la mise à jour de la carte de sensibilité. Ce guide a fait l'objet d'une consultation, notamment avec la réunion du 17 novembre 2025 (réunissant 17 participants aux Mayons). Il fera, comme les deux autres, l'objet d'une déclinaison réglementaire portée par les services de l'Etat suite à une concertation prévue en 2026.



En 2023, la DDTM du Var avait soumis quelques diagnostics Tortue d'Hermann au CEN PACA pour analyse. Cela avait permis d'identifier un certain nombre de lacunes, notamment sur l'absence fréquente de conclusion quant à la faisabilité des projets, ainsi que l'absence d'adaptation des projets. Le CEN PACA avait ainsi réalisé un premier **atelier de formation** auprès des bureaux d'études sur la réalisation des diagnostics Tortue d'Hermann dans le cadre de projets de mise/remise en culture (16/10/2023). En 2025, de nouveaux retours de diagnostics confirment un **besoin de cadrage afin d'améliorer les analyses et conclusions des diagnostics**. La sortie du guide « Projets agricoles » devrait permettre d'améliorer la qualité des diagnostics réalisés. La formation dédiée aux diagnostics Tortues d'Hermann devrait être de nouveau proposée prochainement (après la déclinaison réglementaire de ces outils) et élargie aux agriculteurs et leurs organismes représentants.



**Guide de prise en compte de la Tortue d'Hermann dans les projets agricoles  
et réunion de consultation du 17/11/2025 © Tristan BOVINET**

Par ailleurs, plusieurs **projets agroécologiques appliqués à la viticulture** permettent la mise en place d'une **veille** pour certains d'entre eux (Bastide Tasquier, Capelude), voire d'un **suivi** pour d'autres (Château de la Môle, Galoupet). Signalons ici que le suivi par CMR réalisé sur la population de Tortue d'Hermann du Château de la Môle ne montre à ce jour aucune baisse d'effectif ni de fonctionnalité des habitats qui, au contraire, sont gérés en faveur de l'espèce. Le suivi à long terme de la population de ce site permettra de statuer sur la compatibilité de ce projet avec l'espèce.



**Vigne et Tortue d'Hermann (Le Cannet-des-Maures), Ferme de Capelude (Collobrières) © J. CELSE**

Dans le cadre du Fonds Vert 2024-2025, le **CEN PACA** a poursuivi cette année l'action de restauration des corridors écologiques en faveur de l'espèce en milieu agricole (cf. Action 3.5 - Rétablir et améliorer les connexions entre noyaux de populations). Pour cela, une collaboration avec le **Syndicat des Côtes de Provence** est en cours. En 2025, les deux structures ont cherché à identifier les premiers viticulteurs à contacter dans le cadre de ce projet. Les prises de contact devraient débuter en 2026. En parallèle, une analyse a été menée afin d'identifier les tronçons de route les plus à risques en termes de collisions avec l'espèce.

Le financement Fonds Vert 2024-2025 inclut également une **étude de l'utilisation des parcelles viticoles par l'espèce**, afin d'affiner les préconisations de gestion en sa faveur. L'étude a été initiée en 2025 sur 3 domaines viticoles volontaires : le Château de la Môle (La Môle, 83), le Domaine Tasquier (Vidauban, 83) et le Domaine de l'Amaurigue (Le Luc, 83). Cette étude est menée par le **CEN PACA** avec l'appui de la **SOPTOM** et a nécessité le recrutement d'un stagiaire durant 3 mois en 2025. Au total, 24 individus ont été équipés de GPS et d'émetteurs VHF. L'étude sera poursuivie en 2026, avec notamment l'appui d'un stagiaire pendant 6 mois.

Toujours dans le cadre du Fonds Vert 2024-2027, le **CEN PACA** et le **CERPAM** ont élaboré et mis en œuvre un protocole **d'évaluation de l'impact du pâturage (bovin, équin, asin) sur la Tortue d'Hermann** (cf. Action 3.4 - Développer et accompagner le pastoralisme).



Domaines de l'Amaurigue, Tasquier et du Château de la Môle / Télémétrie sur Tortue d'Hermann © J. CELSE

En 2025, la Chambre d'Agriculture du Var a finalisé le **guide des coupures agricoles** (Vezolle, 2025) auquel le CEN PACA a participé. En parallèle, le CEN PACA poursuit son accompagnement des acteurs de la DFCI et de l'agriculture afin de prendre en compte la Tortue d'Hermann dans les projets de coupures agricoles. La création de coupures agricoles, comme tout projet d'aménagement du territoire, est soumise à la réglementation portant sur les espèces protégées. A ce titre, en lien avec l'action 5.1 du PNA et *via* un financement Fonds Vert, le CEN PACA travaille **en partenariat avec l'INRAE** à **l'optimisation de la réduction des impacts de la création de coupures agricoles sur la Tortue d'Hermann** *via* la **création de corridors écologiques adaptés**. Le rapport produit est en cours de finalisation et sera présenté prochainement aux acteurs concernés par ces ouvrages DFCI à caractère agricole. Cette création de corridors adaptés a pour objectif de répondre aux 2 conditions suivantes :

- **Maintien de fonctionnalités écologiques pour la Tortue d'Hermann** au sein des coupures agricoles (bien que non optimales pour l'espèce, des fonctionnalités même réduites permettent de réduire l'impact de la création de coupures agricoles sur l'espèce) ;
- **Maintien de l'efficacité DFCI des coupures agricoles** qu'intègrent ces corridors (et ainsi éviter que les corridors ne constituent des effets mèches non compatibles avec l'objectif DFCI de ces ouvrages). Pour rappel, l'objectif est ici de réduire l'intensité d'un incendie, en maintenant une rupture de combustible, pour permettre une action des moyens de lutte en sécurité.

Outre ces deux objectifs majeurs, et au regard des connaissances et possibilités que permet l'agroécologie aujourd'hui, nous pouvons souligner que les préconisations devront également être compatibles avec (voire optimiser) les pratiques agricoles (culturales et/ou pastorales) déployées au sein de la coupure agricole.

Parmi les paramètres considérés dans l'élaboration de ces corridors adaptés figurent :

- La **structure des corridors** et les ruptures de continuité
- La **sélection des espèces végétales** :



- Inflammabilité des végétaux
  - Fonctionnalité écologique pour la Tortue d'Hermann
  - Compatibilité écologique avec la culture pratiquée
  - Compatibilité écologique avec les contextes topographiques et édaphiques
- Le **sens de création** des corridors et des cultures



Chaque incendie d'ampleur permet de constater l'efficacité des cultures (vignes notamment) pour la DFCI. Incendie de Gonfaron de 2021 et incendie de Vidauban de 2024 © J. CELSE

Bien que non ciblés sur la Tortue d'Hermann, certains programmes et études permettent d'améliorer la prise en compte de la vie du sol et donc de la biodiversité dans les pratiques agricoles. Cette évolution de sensibilité à la biodiversité constitue un premier pas qui devrait logiquement pouvoir se poursuivre vers des actions plus poussées telles que l'agroforesterie (favorable à la Tortue d'Hermann sous certaines conditions). Ces initiatives doivent donc être soutenues. Ainsi, outre la mise en œuvre du programme d'étude **EcoVitiSol de l'INRAE** en 2022-2023 au sein du territoire de l'AOC des Côtes de Provence, il faut signaler la poursuite du **projet « Terre Apara » porté par le syndicat des Côtes de Provence**. Ce programme, qui signifie « protéger la terre » en provençal, vise à amener des groupes d'une dizaine de viticulteurs vers une gestion durable des sols en réalisant un parcours d'expertise et d'accompagnement.

Dans le cadre d'un financement au titre du Fonds Vert, le **CEN PACA** et le **CERPAM** ont élaboré et mis en œuvre un protocole d'évaluation de l'impact du pâturage (bovin, équin, asin) sur la Tortue d'Hermann. Ces évaluations s'appuient sur les reproductions de carapaces de jeunes adultes de Tortue d'Hermann (modèles en plâtre ou PEHD en fonction des sessions) développées par le CEN PACA et par le bureau d'études et R&D APIC DESIGN dans le cadre de l'action 5.1 pour l'évaluation de l'impact des engins forestiers sur l'espèce. En effet, ces outils reproduisent une résistance verticale similaire à celle d'un jeune adulte de Tortue d'Hermann. Le protocole se compose de deux étapes :

- Une **évaluation de l'impact en cas de rencontre avec l'animal** conduisant à une estimation d'un taux de mortalité (test de « rencontre forcée ») ;
- Une **évaluation des probabilités de rencontre** entre les tortues d'Hermann et les individus du troupeau, dans un contexte de forte densité de l'espèce et avec des conditions de pâturage (composition du parc, surface, durée de pâturage, chargement) qui sont effectivement pratiquées en période hivernale dans le Var (test en « conditions réelles »).



Deux éleveurs bovins (vaches corses et races mixtes) se sont portés volontaires en 2025 pour la mise en œuvre de ces évaluations : les deux troupeaux ont été évalués en conditions de « rencontre forcée » et un troupeau a été évalué en « conditions réelles ». Le second test en conditions réelles sera mené en 2026. Des évaluations portant sur des chevaux et ânes sont également en cours de planification.



De gauche à droite : Troupeau de races mixtes ; Troupeau de vaches corses ;  
Couloir de rencontre forcée avec modèles en place © G. BIAU

Deux réunions se sont tenues en janvier et octobre 2025 entre le **CEN Corse** et la **CRA** afin d'avancer sur la stratégie de communication commune. Un premier article sur l'importance des haies pour la biodiversité est en cours de publication sur le site Internet de la CRA (Savelli, 2025).

Le **CEN Corse** a également organisé une journée de sensibilisation dédiée à la Tortue d'Hermann à l'attention des agents de l'ODARC. Cette rencontre avait pour objectif de présenter l'espèce et les enjeux liés à sa conservation, ainsi que d'échanger sur des pratiques agricoles concrètes favorables à sa protection et d'éventuels points bloquants (Savelli, 2025).

Le CEN Corse a aussi rencontré de nombreux agriculteurs sur des zones à enjeux (plaine orientale, Pays ajaccien, Sartenais, Porto-Vecchio, etc.), ou échangé par téléphone pour certains, afin de les sensibiliser à la présence d'espèces protégées et menacées comme la Tortue d'Hermann sur leurs parcelles. De nombreux exploitants agricoles, principalement viticoles, ont également été sensibilisés à la biodiversité par le CEN Corse dans le cadre d'un projet financé au titre du Fonds Vert dédié à **l'accompagnement d'agriculteurs volontaires dans la recherche de financements pour la mise en œuvre d'actions de restauration des milieux favorables** (en contexte agricole) aux deux espèces de pies-grièches présentes en Corse : la Pie-grièche à tête rousse et la Pie-grièche écorcheur, toutes deux bénéficiaires d'un Plan National d'Actions (2023-2032). Les habitats nécessaires aux pies-grièches sont également favorables à d'autres espèces comme la Tortue d'Hermann. Un entretien personnalisé a été mené avec chaque exploitant potentiellement intéressé, permettant d'aborder la perception des pies-grièches, du Milan royal et de la Tortue d'Hermann, tout en proposant des préconisations adaptées à la configuration des parcelles, à la végétation existante et aux possibilités d'intervention de l'agriculteur. À ce jour, **5 exploitants ont directement adhéré à la démarche**, en déposant des dossiers Fonds Vert ou un « pacte en faveur de la haie » afin d'améliorer les habitats naturels présents sur leurs parcelles (conservation de bosquets, implantation d'îlots de végétation, création de haies, etc.), et **46 autres exploitants se sont déclarés potentiellement intéressés**. Ces actions ont été menées en Haute-Corse, dans les régions de Balagne, du Nebbiu, du Grand Bastia et de la plaine orientale (Savelli, 2025).



Enfin, le **CEN Corse** a poursuivi ses échanges avec la **SAFER** vis-à-vis d'un projet de remise en valeur agricole d'un ancien domaine viticole (Savelli, 2025).

### ■ Action 6.1 - Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages

#### Référent action : SOPTOM

La SOPTOM est la première structure à répondre aux sollicitations extérieures et aux détenteurs varois de tortues afin de réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages.



Prise de sang et écouvillon buccal © SOPTOM

En 2025, 4 spécimens de *Testudo graeca* ont été saisis en Corse et placés au refuge U Pettirossu. La vigilance est de mise concernant cette espèce et tout spécimen trouvé dans la nature doit y être soustrait : l'hybridation entre la Tortue d'Hermann et la Tortue grecque semble possible ; de nombreux témoignages proviennent du cercle très fermé de la captivité. Un spécimen a d'ailleurs été recueilli récemment au Village des Tortues de Carnoules et les analyses génétiques ont confirmé l'hybridation entre les deux espèces (Caron *et al.*, 2026). Trois individus de *Testudo marginata* ont également été signalés en Corse et placés au refuge U Pettirossu (Savelli, 2025).

De plus en plus de spécimens hybrides/suspects sont amenés au refuge (issus de captivité) et au centre de soins faune sauvage de la SOPTOM : ils sont issus d'une hybridation entre la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni hermanni*) et la Tortue des Balkans (*Testudo hermanni boettgeri*), de première ou de seconde génération. De plus, les premières analyses de la SOPTOM montrent que moins de 15% des tortues sauvages qui se révèlent être des hybrides de génération 1, 2 voire davantage par la suite (N=103), avaient été identifiées comme telles au départ. Plus l'hybridation est générationnelle, plus elle serait indétectable sur des caractéristiques morphologiques. Dans l'ensemble, le niveau d'hybridation est fort et profondément enraciné dans les populations sauvages de France continentale (Caron *et al.*, 2026). Il est vain de tenter d'enlever les tortues hybrides du milieu naturel et serait davantage opportun de **mener des campagnes d'information pour éviter les lâchers** de tortues domestiques (Bech *et al.*, 2022). La **SOPTOM** a d'ailleurs assuré une nouvelle fois cette mission en 2025, *via* les réponses aux sollicitations des particuliers (SOS Tortue), mais aussi *via* les réseaux sociaux et dans le cadre de sollicitations journalistiques (articles, reportages TV) (Caron *et al.*, 2026).



Au regard des nouvelles connaissances pathologiques, du marché des NACs, des relâchers illégaux qui se multiplient, **il devient urgent de mettre de nouveau en œuvre le suivi sanitaire et génétique tel qu'il avait été conçu et appliqué de 2012 à 2015**, soit dix années après (Caron *et al.*, 2026).

Dans le cadre du **projet expérimental de renforcement des populations de Tortue d'Hermann en Corse**, porté par le CEN Corse en partenariat avec la SOPTOM et le refuge U Pettirossu, un protocole sanitaire complet a été mis en place (Savelli, 2025). Ce travail permet de définir un cadre strict pour la sélection des individus destinés à être relâchés dans la nature, en garantissant qu'ils ne présentent ni signes d'hybridation, ni pathogènes mortels, conditions indispensables à la réussite d'une opération de renforcement et à la préservation durable des populations sauvages.

La SOPTOM intervient également sur cette action *via* l'aide au **placement des tortues abandonnées ou saisies**. En 2025, 2786 spécimens de 24 espèces différentes ont été proposées à l'abandon à la SOPTOM. Les principales raisons des abandons correspondent à un souhait d'amélioration des conditions de vie (18%), en raison d'un déménagement (14,8%), une difficulté à gérer les individus (14,4%), un décès du propriétaire (10,6%) et un manque de temps pour s'en occuper (4 %). Le refuge de la SOPTOM est en quasi-saturation pour la plupart des espèces, à l'exception des tortues de Floride et de certaines espèces moins fréquentes.

Enfin, la SOPTOM est sollicitée par de nombreuses structures concernant les analyses génétiques et sanitaires à mener afin de trouver un avenir aux tortues recueillies dans les refuges et parcs (Centre ATHENAS, Refuge des Tortues de Bessière, Zoo de Mulhouse) ou bien issues des saisies administratives (CEN Corse, OFB).

## ■ Action 6.2 - Prévenir la destruction des populations face aux incendies

### Référent action : CEN PACA

Suite à l'incendie de Gonfaron d'août 2021, les prospections d'urgence post-incendie réalisées notamment avec la SOPTOM ont permis de mettre en évidence l'effet refuge d'abris naturels rocheux ayant permis d'éviter la mortalité de reptiles et notamment de tortues d'Hermann au sein de la RNN de la Plaine des Maures. C'est dans ce contexte et afin d'améliorer la résilience des populations de l'espèce face aux incendies, que le CEN PACA a initié en 2024 **la création de refuges anti-feu**. L'objectif est d'offrir à l'espèce des abris attractifs (fraîcheur) et exploitables en période de risque d'incendie qui permettront, en cas de passage de feu, de ne pas impacter les individus s'y étant réfugiés en raison des fortes chaleurs. Ces abris sont donc enterrés ou semi-enterrés et réalisés à l'aide de blocs rocheux et/ou pierres. Leur profondeur varie d'environ 50 cm à 1 m. Ces ouvrages sont pour l'instant réalisés à titre expérimental et feront l'objet d'un suivi de leur fréquentation par l'espèce. Plusieurs de ces gîtes ont été dégradés par les sangliers en 2025 et ont donc fait l'objet d'entretien et améliorations en 2025. Voici le nombre de refuges anti-feu réalisés cette année :

- Ferme de Capelude (Collobrières, 83) : 5 refuges (soit un total de 14)
- Château de La Môle (la Môle, 83) : 3 refuges (soit un total de 8)
- Redon (Flassans-sur-Issole, 83) : 2 refuges (soit un total de 6), construits lors du séminaire des animateurs Natura 2000 du Var. L'opération a donc été l'occasion de renforcer le réseau de gîtes sur le site mais aussi de sensibiliser les animateurs à leur utilité et les initier à leur création.

Les gîtes créés en 2025 ont une taille plus imposante que ceux conçus en 2024 : l'attractivité des gîtes pour l'espèce en fonction de leur taille et de leur configuration sera suivie en 2026 et 2027 afin



d'identifier les facteurs à prendre en compte pour maximiser l'efficacité de ces ouvrages. Ces derniers ont été financés *via* le Fonds Vert 2024-2027 ainsi que, sur le site de Capelude, pour partie par l'exploitant agricole accompagné du CEN PACA dans le cadre de son projet de remise en culture.



Abris anti-feu réalisés en 2025 sur Capelude, Redon et en 2024 au Château de la Môle © J. CELSE et J. VIDAL

Financés par l'OFB dans le cadre de la Mission Nature, 17 refuges anti-feu (réalisés à partir de matériaux naturels trouvés *in situ*) avaient été créés par le CEN PACA en 2024 sur le site de Cap Taillat (Ramatuelle, 83). Cette année, ce programme a permis de réaliser 21 refuges anti-feu supplémentaires (notamment avec matériaux importés). La fréquentation des ouvrages a également été suivie cette année en période estivale et un individu a été détecté dans un gîte.



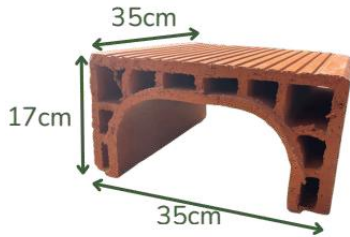
Abris anti-feu financés par la Mission Nature sur le Cap Taillat, de haut en bas et de droite à gauche : individu fréquentant un gîte, gîte occupé, gîte avec pierres locales, gîte avec pierres allogènes © R. VIDAL



En février 2025, le CEN Corse a créé des abris anti-feu le site du Sant Angelo dans le cadre des mesures de compensation. Deux premiers abris de 50 x 50 x 20 cm ont été créés à l'aide de bordures de jardin en béton, recouverts de terre et de pierres trouvées sur site (photo ci-contre).

Refuge anti-feu créé sur le site du Sant Angelo © CEN Corse

Sur la base des résultats de l'étude comportementale menée en 2025 sur le site du Cros de Mouton, une réflexion a été engagée par la **SOPTOM** et partagée avec **CDC Biodiversité** pour définir les modalités techniques et expérimentales de conception des refuges minéraux voués à réduire le risque de mortalité des individus en cas de passage du feu sur le site. La Tortue d'Hermann ne présente pas de fidélité aux refuges utilisés (contrairement au Lézard ocellé par exemple) ; jusqu'à 40 refuges différents peuvent être utilisés par un individu et le taux de réutilisation d'un même refuge est faible. Les études de suivis réalisées par la SOPTOM montrent que les principaux refuges utilisés en période

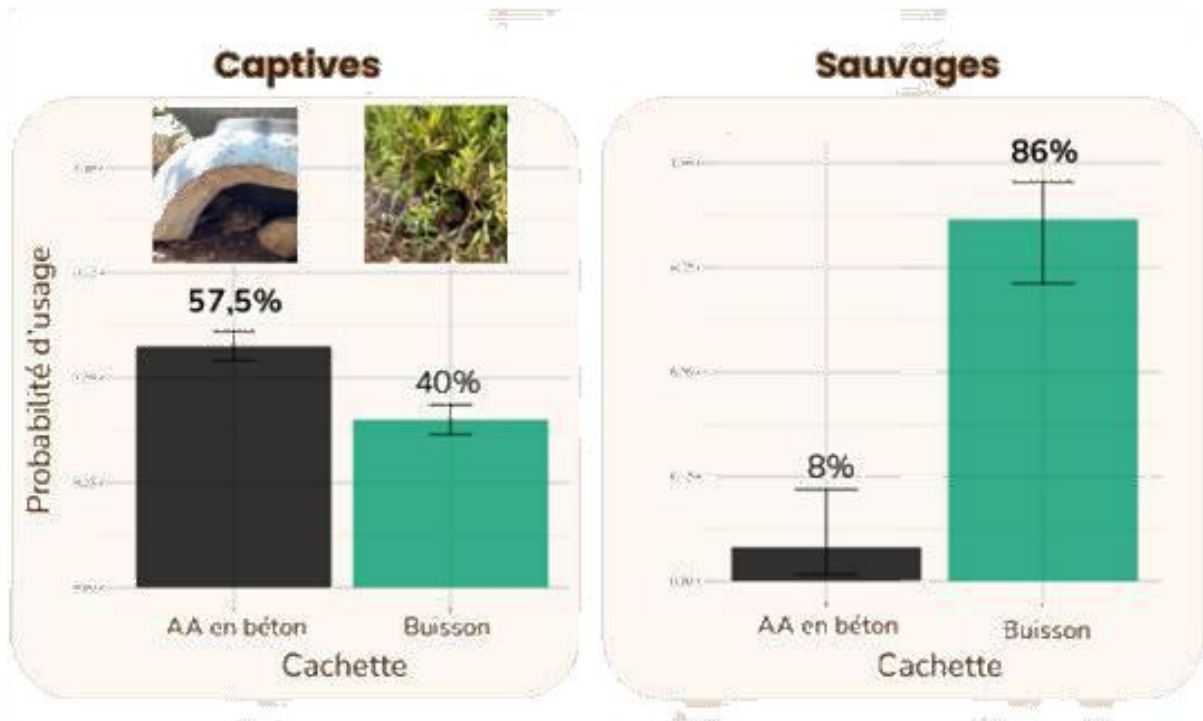


Différents types de refuges minéraux © SOPTOM

estivale correspondent préférentiellement à des buissons avec présence de litière, ce qui représente une menace forte en cas de passage d'un feu. Dans ce contexte, la SOPTOM propose de réaliser de **nombreux petits refuges artificiels** (simples de réalisation et d'aménagement et présentant un moindre coût par rapport à de gros refuges naturels) avec différents matériaux (béton, boisseau, siporex etc.). A noter que la résistance du siporex dans le temps reste en cours d'étude.

Par ailleurs et dans l'objectif de contribuer à l'amélioration des connaissances scientifiques, **une thèse CIFRE va débiter sur cette thématique**. Une standardisation des gîtes aménagés est donc nécessaire. L'expérimentation menée durant l'été 2025 conclut sur une **équivalence entre les propriétés thermiques des refuges artificiels testés et celles des refuges naturels** (buisson, litière). Ce résultat est encourageant car il démontre que les refuges artificiels sont susceptibles de constituer des caches intéressantes et recherchées par les tortues pour se protéger des fortes chaleurs. Les tests de choix réalisés concernant l'attractivité des refuges mettent en évidence que les tortues issues de captivité choisissent

préférentiellement les refuges artificiels plutôt que les refuges naturels (cf. figure ci-dessous). Néanmoins, la tendance est inverse pour les individus sauvages, mettant sans doute en évidence une néophobie chez ces individus, mais sans différence selon le milieu et l'âge des individus. A noter que les tests ont été réalisés sur de courtes durées ne permettant pas aux tortues de s'accoutumer de la présence de ces nouveaux refuges (Caron *et al.*, 2026).



Attractivité des abris artificiels et naturels pour les tortues captives et les individus sauvages © SOPTOM



### ■ Action 6.3 - Limiter la mortalité post-incendie

#### Référent action : CEN PACA

Les opérations menées dans le cadre de l'action 6.2 « Prévenir la destruction des populations face aux incendies » entrent également dans le cadre de cette action (construction d'abris anti-feu notamment).

En juin 2024, un incendie accidentel (travaux mécaniques de fauchage avec tracteur) s'était déclenché à proximité de la D48, dans la Plaine des Maures. Le feu aurait parcouru au total 300 ha, dont la moitié au sein de la RNN de la Plaine des Maures.

Une dizaine de tortues a été équipée d'émetteurs et est suivie depuis par la SOPTOM par télémétrie et GPS, à l'instar des suivis post-incendie menés sur la Plaine des Maures (RNN) depuis 2021. Le REX est donc complémentaire de celui de 2021 et d'ores et déjà apporte des réponses comportementales différentes (cf. article soumis et présentation au Congrès de la SHF) (Caron *et al.*, 2026).



Abri faune constitué à partir des fûts et branches de chênes lièges abattus © ASL Suberaie Varoise

Cette année, 17 abris d'urgence post-incendie pour la petite faune dont la Tortue d'Hermann ont été créés par l'ASL Suberaie varoise dans le cadre de chantiers de restauration forestière post-incendie sur la commune de Vidauban suite au feu de 2024 (financements Région Sud, Département du Var et Fonds de dotation ONF « Agir pour la forêt »). Les abris ont été conçus selon les préconisations du bureau d'études Rascas Biodiv.

Afin de faciliter la mise en œuvre du protocole post-incendie et le sauvetage d'individus, le **CEN Corse** est inscrit sur les Bulletins de Renseignements Quotidiens des deux départements de l'île. Cette année, des salariés du CEN Corse, du centre de soins U Pettirosu ainsi que quelques bénévoles/habitants sont intervenus sur les secteurs touchés par les **incendies d'Oletta**

**et de Saint-Florent**. Lors de ces passages, un bénévole a signalé la découverte d'un individu de Tortue d'Hermann mort suite au sinistre et a pu acheminer un autre individu blessé vers le centre de soins pour prise en charge (Savelli, 2025).

### ■ Action 6.4 - Réduire les risques de mortalité par limitation d'accès aux zones dangereuses

#### Référent action : CEN PACA

Cette action n'a pas fait l'objet, cette année, de sécurisation de zones dont l'accès est dangereux pour l'espèce. Cependant, la Collectivité de Corse porte un projet d'aménagement routier pour lequel la création de « tortue-duc » a été réalisée par le bureau d'études Endemys. Une évaluation de l'utilisation des tortues-duc est actuellement en cours (suivi GPS, pièges à traces, pièges photographiques) (Savelli, 2025).



## ■ Action 6.5 - Assurer les soins aux tortues sauvages blessées et développer les centres de sauvegarde de la faune sauvage

### Référent action : SOPTOM

En 2023-2024, les données récoltées sur les vingt dernières années des tortues d'Hermann amenées blessées au **centre de soin à la faune sauvage de la SOPTOM**, et plus particulièrement les causes de blessures ont été analysées. Cette étude a permis d'identifier quatre principales menaces de l'espèce : les chiens domestiques, les débroussailleuses, les écrasements routiers et les prédateurs (sangliers, rats). Elle a également permis de constater que ces accidents avaient lieu principalement dans les zones semi-naturelles, bien que certains individus aient été retrouvés dans les zones urbanisées en constante expansion. Ces menaces essentiellement anthropiques varient en fonction du sexe des individus et en fonction de la période de l'année. Une augmentation depuis 2002 des attaques de chiens et des écrasements routiers a également été constatée. Il a aussi été remarqué que de plus en plus de tortues sont blessées en-dehors de leur période classique d'activité, ce qui suggère un décalage progressif des incidents, potentiellement liés à une réduction du temps d'hibernation du fait du changement climatique. L'ensemble de ces éléments peut contribuer à établir, renforcer et orienter les mesures de protection de l'espèce, notamment en termes de recommandations sur les dates d'entretien de la végétation, mais également de sensibilisation et de responsabilisation du public et plus particulièrement des propriétaires de chiens du département.

En 2025, d'après Caron *et al.* (2026) le CSFS de la SOPTOM a accueilli 58 spécimens (18 femelles, 25 mâles, 15 immatures/subadultes) dont 11 ont été attaqués par des chiens (19%), 13 ont été victimes de travaux mécaniques (22%), 10 d'une prédation non déterminée (17%), 12 d'un choc avec un véhicule (20%), 6 victimes de blessures pour origine inconnue et 4 ont été accueillis pour causes diverses. Il faut noter que 4 arrivées d'individus blessés pour prise en charge sont à signaler en automne/hiver dont 2 victimes de prédation. Vingt-quatre individus ont été relâchés, 21 sont décédés en soins et 15 sont toujours en convalescence ou observations en janvier 2026. La survie annuelle des tortues en 2025 est de 64,4% (Caron *et al.*, 2026).



Soins au CSFS © SOPTOM

Le **Centre de soins U Pettirosu** a quant à lui pris en charge 122 individus en soins en 2025 (entre janvier et mi-octobre). Les causes d'entrée sont diverses : ramassage non nécessaire (29,5%), débroussailleuse/travaux (23,7%), choc véhicule (16,4%), blessures par chien (14%), blessures par autre animal (4%), choc indéterminé (4%), maladie (4%) et incendie (2,5%).



Grâce au suivi télémétrique mené depuis octobre 2021, la SOPTOM a pu suivre l'évolution de la cicatrisation des blessures infligées aux dossières des tortues soignées en CSFS en 2021. Une vingtaine de tortues étaient ainsi suivies à l'automne 2021. Au printemps 2025, 5 tortues blessées en 2021 étaient encore suivies en télémétrie, et 3 en décembre 2025. Deux tendances se dessinent : les tortues les plus atteintes en termes de pourcentage de surface de la dossière brûlée auraient une moins bonne survie ; les tortues atteintes/brûlées au niveau des membres ont moins de chances de survivre que celles brûlées sur la dossière. Toutes ces tortues sont entrées depuis 2023 dans ce long processus de cicatrisation aboutissant *in fine* à l'expulsion de la totalité de l'os sec. A l'automne 2025, les tortues ont des processus de cicatrisation quasiment aboutis (Caron *et al.*, 2026).



Expulsion de la couche osseuse (à gauche) et cicatrice définitive amorphe nacrée diffuse sans découpage en plaques (à droite) © SOPTOM

## ■ Action 6.6 - Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de translocation d'individus sauvages issus de sauvetage

### Référent action : SOPTOM

Le CEN PACA et la SOPTOM ont été sollicités cette année par plusieurs bureaux d'études pour avis techniques en vue de potentielles opérations de translocations dans le cadre de séquences ERC liées à différents projets d'aménagement. A Fréjus, dans le cadre du projet d'aménagement du Colombier par la société COSTAMAGNA et cadré par l'AP du 10/10/2019, 33 tortues avaient été capturées lors de l'opération de sauvetage menée par Testudog au printemps et à l'automne 2023. Après une période de quarantaine nécessaire à des analyses génétiques et sanitaires, 25 individus juvéniles et adultes ont finalement été relâchés en 2024 au sein d'une aire protégée du secteur de la plaine des Maures. Les spécimens relâchés sont suivis par radiopistage durant deux années biologiques complètes, tout comme d'autres tortues sauvages sur site. Fin décembre 2025, 3946 positions associées aux variables ont été récoltées depuis 2024 concernant les tortues transloquées, et 1378 concernant les tortues sauvages témoins. Vingt mois après le relâcher des premiers individus, les résultats sont très positifs : 22 individus sont toujours suivis. La survie de l'ensemble des tortues est très bonne. Un signal a été perdu ; deux mortalités ont été relevées, *a priori* suite à une prédation quelques jours après le relâcher printanier pour l'une et naturellement pour l'autre. Ce résultat est particulièrement positif concernant les juvéniles, ces derniers étant connus pour subir une prédation élevée. Peu de traces de prédateurs (sanglier en particulier) ont été observées comparativement à d'autres expériences menées depuis 2013 (Cap Taillat et Lardier depuis 2022, Saint-Daumas en RNNPM de 2013 à 2016). La faible pression



observée sur le terrain par les suidés constitue probablement un élément important du succès de cette opération. Malgré quelques dispersions importantes qui ont nécessité des opérations de réinitialisation, quasiment tous les individus relâchés se sont sédentarisés. Le suivi en parallèle d'individus « témoins résidents » montre que les individus s'acclimatent bien à leur nouvel environnement au vu de l'évolution normale et saisonnière de leur condition corporelle. Les individus semblent avoir une bonne faculté à trouver des refuges et micro-habitats appropriés, bien que l'incendie soit relativement récent (4 ans) (Caron *et al.*, 2026).



Relâcher des tortues du Colombier au printemps 2024 © SOPTOM

A Caïs (Fréjus), une opération de sauvetage a été réalisée au printemps et durant l'automne 2024 ; les tortues ont été confiées à la SOPTOM. Ici aussi, les individus ne pouvant être relâchés autour de leur zone d'origine, c'est le territoire de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (RNNPM) qui a été choisi comme site d'accueil. L'opération de translocation a eu lieu au printemps et à l'automne 2025. Dans le cadre de ce projet, 35 tortues d'Hermann ont été secourues en amont d'un aménagement urbain sur la commune de Fréjus (doctrine ERC). Après une quarantaine et une sélection génétique/sanitaire, le suivi des tortues relâchées révèle ici également des résultats encourageants. Fin décembre 2025, 1 276 positions associées aux variables ont été récoltées concernant les tortues transloquées et 666 concernant des tortues sauvages témoins. La survie de l'ensemble des tortues est très bonne, une seule mortalité a été relevée, *a priori* suite à une prédation quelques jours après le relâcher automnal. Malgré quelques dispersions importantes qui ont nécessité des opérations de réinitialisation, la plupart des individus relâchés au printemps 2025 ont entamé leur sédentarisation. Les individus suivis et survivants semblent bien s'adapter à leur nouvel environnement. Ces individus seront eux aussi suivis pendant 2 années.

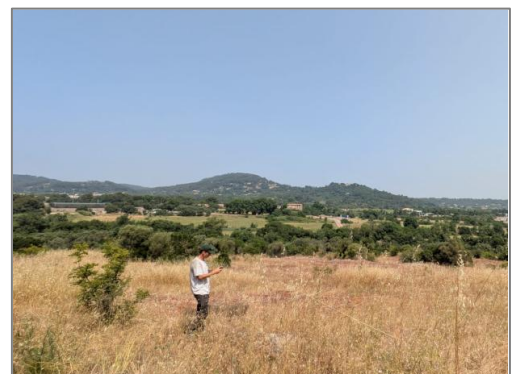


Relâcher des individus de Caïs au printemps 2025 © SOPTOM

Dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain sur la commune du Cannet-des-Maures (ZAC VARECOPOLE), un sauvetage de tortues d'Hermann a été mené sur deux saisons complètes (printemps et automne 2025). Au fil des opérations, les spécimens trouvés ont été déplacés sur les parcelles jouxtant l'emprise, en ayant au préalable installé une clôture étanche empêchant les tortues de revenir sur le site originel. Ainsi, 23 tortues d'Hermann ont été secourues à l'aide de chiens créancés/habilités (Testudog). Ces résultats confirment la nécessité de réaliser les opérations de sauvetage « intégral » sur deux saisons, le printemps ne suffisant pas à lui seul comme d'autres sauvetages l'ont prouvé par le passé, notamment sur la commune de Fréjus (Caïs et Colombier).

Les individus ont été relâchés autour de leur zone d'origine. Le choix de proposer les parcelles environnantes a été dicté par la proximité immédiate de terrains naturels. En effet, l'emprise n'est pas enclavée et bénéficie de la présence immédiate de parcelles naturelles connectées. Cette faible distance au point d'origine des tortues permet ainsi de limiter le comportement de dispersion que l'on observe communément lorsque les tortues sont déplacées sur de trop longues distances. Ici, la très faible distance entre les parcelles laisse supposer que le site de relâcher pouvait déjà être inclus, partiellement ou totalement, dans leur domaine vital ou dans leur zone de prospection. Cette proximité limite donc les risques de mouvements de dispersion (mais pas de retour « *homing* »), favorise l'ancrage spatial rapide et réduit le stress lié à la découverte d'un nouveau milieu.

Ce projet constitue une première opportunité expérimentale d'évaluer la mise en place de telles mesures de sauvetage et déplacements. Le succès de ce type d'intervention n'est pas garanti ; la survie des individus et leur dispersion sont des causes majeures d'échecs. Le suivi des individus par télémétrie VHF pendant une année vise à connaître :



Les tortues et site de VARECOPOLE  
© SOPTOM



- la capacité d'adaptation d'individus déplacés dans un contexte périurbain sur des terrains jouxtant ceux occupés originellement ;
- disposer d'un REx permettant de compléter les opérations/suivis déjà menés ;
- identifier les facteurs de succès ou d'échec (écologique ou social) de ce type d'opération.

Fin décembre 2025, 746 positions télémétriques associées aux variables ont été récoltées concernant les tortues déplacées. Six mois après la translocation des premiers individus, les résultats sont positifs. Aucun cas de mortalité n'a été relevé. Malgré certains risques à proximité (routes, futur site de construction) qui ont nécessité des opérations de réinitialisation, la plupart des individus déplacés ont entamé leur sédentarisation. Cependant, quelques réinitialisations (« *resetting* ») ont été menées. Les individus suivis semblent bien s'adapter à leur nouvel environnement au vu de l'évolution normale et saisonnière de leur condition corporelle. Les individus sont suivis jusqu'en 2026 (Caron *et al.*, 2026).

### ■ Action 7.1 - Faire évoluer la réglementation en matière de détention de tortues

#### Référent action : SOPTOM

La situation dans les refuges devient difficilement gérable et les autorités et les gestionnaires de sites naturels sont souvent désarmés face à l'ampleur des dégâts causés par ces espèces qui peuvent devenir invasives. La réglementation se complexifie et n'est souvent plus appliquée par les particuliers (marquage des animaux, déclaration *etc.*). Des milliers d'animaux sont détenus sans respecter la réglementation et la SOPTOM estime que plus de 90 % environ des tortues terrestres détenues en France par les particuliers le sont illégalement (tortues trouvées, héritées, achetées sur le marché parallèle, données par un tiers *etc.*). Les organismes instructeurs (DDPP, DREAL) ont de grandes difficultés à répondre aux sollicitations, et les organismes de contrôle peinent à trouver une solution pour le placement des animaux saisis. Enfin, les centres d'accueils sont peu nombreux et saturés. Une réunion s'est tenue en novembre avec les DDPP (06, 13, 83), la DREAL PACA – CITES, l'OFB et la SOPTOM afin de discuter de la problématique de détention en captivité, de l'absence d'autorisation de détention, des abandons, saisies *etc.* (Caron *et al.*, 2025).

La SOPTOM soutient que la liste positive est une initiative tout à fait stratégique afin que la France soit véritablement active non seulement face à l'effondrement des populations de tortues sauvages constatées ces dernières décennies, mais aussi face à l'engorgement des centres d'accueil et refuges, et donc *in-fine* face au mal-être animal. Pour rappel, si en France le principe de liste positive a déjà été adopté dans la loi contre la maltraitance animale en novembre 2021, les associations attendent depuis son application (Caron *et al.*, 2025).

Plusieurs mesures pour faire face aux difficultés de gestion des animaux déjà présents en France sont préconisées par la SOPTOM et ont été remontées au MTES début 2024, dont l'arrêt de la vente de tortues d'Hermann par des professionnels ou particuliers, l'interdiction de la reproduction et la facilitation de l'adoption pour décharger les centres d'accueil (Caron *et al.*, 2025).



## ■ Action 7.2 - Informer sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion

### Référent action : SOPTOM

Plusieurs organismes informent le public sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion. Parmi eux, dans le Var, figurent en premier plan la **SOPTOM** et le **village des Tortues de Carnoules** (83) qui répondent à des centaines de sollicitations extérieures chaque année et qui animent plusieurs fois par an une formation destinée aux particuliers et professionnels souhaitant approfondir leurs connaissances nécessaires à la gestion des tortues, notamment en vue de la présentation du certificat de capacité. D'autres structures participent à cette information : **CEN PACA**, **SNPN** via la **RNN de la plaine des Maures** et les animateurs de sites Natura 2000 dont le **Syndicat mixte du massif des Maures, Estérel Côte d'Azur Agglomération** et **Dracénie Provence Verdon agglomération**. En Corse, cette information est portée par le **CEN Corse**, le **village des tortues de Moltifao** (PNR de Corse, 2B), le **parc A Cupulatta** (Ajaccio, 2A) et le **parc Corsica zoo** (Olméta-di-Tuda, 2B). Des informations et conseils sont également disponibles sur le site internet du parc A Cupulatta.

Une plaquette spécifique sur le sujet a été élaborée dans le cadre du programme LIFE Tortue d'Hermann et est toujours diffusée auprès du grand public. La demande de financement Fonds Vert en vue de transférer les informations du site Internet du programme LIFE Tortue d'Hermann vers le site du CEN PACA, animateur du PNA Tortue d'Hermann, n'a pas été retenue. Le CEN PACA devrait créer prochainement sur son site une page dédiée au PNA en vue d'y intégrer les principaux documents de communication.

Des informations et conseils sont également disponibles sur le site internet du **parc A Cupulatta** :

<https://www.acupulatta.com/conseils-d-elevage>.

## ■ Action 7.3 - Limiter le prélèvement et le commerce illégal

### Référent action : OFB

La réduction des prélèvements et du commerce illégal passe essentiellement par quatre axes d'actions complémentaires :

- **Information et sensibilisation** (cf. action 8.1)
- **Actions de police** mises en œuvre par l'OFB (saisies notamment)
- Augmentation de la **capacité d'accueil** des tortues issues de saisies et régularisations
- **Modification de la réglementation** liée à la détention de l'espèce

Afin de réduire les risques de prélèvement *in situ*, le **CEN PACA sensibilise le public et/ou les propriétaires des sites en gestion** abritant l'espèce (Viduban, Sainte-Maxime, Fréjus, Le Cannet-des-Maures, Le Luc, Ramatuelle) qui font l'objet de surveillance et de sensibilisation directe des usagers.

La **SOPTOM** et le **village des Tortues** de Carnoules font de même notamment auprès des visiteurs qui viennent voir le site (plus de 40 000 visiteurs par an).

Outre les **pictogrammes informatifs** en place au sein de la RNN de la plaine des Maures, les agents de la **RNN de la plaine de Maures** effectuent des opérations de **surveillance et sensibilisation du public** sur ce territoire. Ces opérations bénéficient directement à l'espèce en réduisant les risques de prélèvements et d'atteintes aux habitats.



En dehors des actions d'information et sensibilisation (cf. action 8.1), les **actions de police** mises en œuvre par l'**OFB** jouent ici un **rôle crucial sur le prélèvement et le commerce illégal**. L'OFB intervient aussi en appui d'autres services (gendarmerie nationale, polices municipale et nationale, douanes *etc.*) sur des contrôles liés à de la détention illégale. Une opération hélicoptérée avec les douanes a d'ailleurs eu lieu dans le Var en février 2025, et plusieurs procédures concernant des détentions de tortues ou à la suite de perquisitions ont été instruites cette année dans le département. En Corse, 2 procédures ont été menées cette année pour détention illégale de Tortue d'Hermann, une en Haute-Corse et une en Corse-du-Sud, conduisant respectivement à la saisie de 1 et une quarantaine d'individus (Savelli, 2025).

Afin d'augmenter cette capacité d'accueil (aujourd'hui réduite) le CEN PACA et la SOPTOM poursuivent leur recherche de sites d'accueil potentiels hors aire de répartition naturelle et actuelle de l'espèce. Le CEN PACA a été sollicité en 2020 par le CEN Occitanie qui a d'ores et déjà initié cette recherche de sites d'accueil potentiels. Plusieurs secteurs ont été identifiés dans les Pyrénées orientales (66), dans le secteur des Aspres (Céret / Thuir / Le Boulou), et devraient faire l'objet d'une expertise par le CEN PACA et la SOPTOM. En 2025, la SOPTOM a eu plusieurs échanges avec l'OFB sur ce sujet et devrait déployer cette action en 2026 via l'appui financier du fonds de préjudice écologique qui viendra compléter celui de COSTAMAGNA.



**Le rôle de l'OFB est ici crucial dans la lutte contre le prélèvement et le commerce illégal © J. CELSE**

Il est important de souligner ici que la SOPTOM agit à ce niveau en trouvant des solutions permettant l'accueil des tortues issues de saisies et/ou régularisations, avec notamment la mise en place d'une procédure d'adoption de ces individus. En 2025, 86 demandes ont été traitées avec documents d'information/procédure transmis. 16 adoptions ont été effectives dont 94 % de tortues d'Hermann avec tous les documents administratifs. Neuf refus ont été signalés et 4 procédures sont en cours. Il a été décidé de limiter ces adoptions à 15 par an du fait de la charge de travail associée à cette action (sans financements extérieurs) et par souci éthique (Caron *et al.*, 2026).

Par ailleurs, une session de la **formation « Lutte contre le trafic de tortues terrestres »** a eu lieu en novembre 2025. Cette formation de 3 jours est issue d'un **partenariat Village des Tortues/OFB/SOPTOM**. Elle s'adresse à des agents professionnels de la faune sauvage pouvant être confrontés à des problématiques liées aux Chéloniens français ou étrangers. Elle est ouverte à tous les inspecteurs de l'environnement, cependant une priorité est donnée aux agents formés CITES et faune



sauvage captive et notamment ceux exerçant sur le pourtour méditerranéen (PACA-Corse et Occitanie).



Formation des agents de police en novembre 2025 © SOPTOM

#### ■ Action 7.4 - Faire appliquer la réglementation existante en matière d'atteinte aux habitats

##### Référent action : OFB

L'année 2025 a été marquée par l'aboutissement d'une procédure juridique ciblant la société du Château de Berne, condamnée pour destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées, et tenus responsables du préjudice écologique. A la demande des associations portées parties civiles (FNE PACA, FNE Var, LPO PACA, SOPTOM), des dommages et intérêts affectés à la réparation de l'environnement au titre du préjudice écologique ont été versés à l'Etat, représenté par la DREAL PACA en charge de la coordination du Plan National d'Actions Tortue d'Hermann 2018-2027 (cf. Action 1.2 - Assurer le financement du plan).

À défaut de pouvoir multiplier significativement les opérations de saisies faute de solution de placements des tortues (ce sur quoi le fonds de préjudice écologique va permettre d'avancer *via* l'expertise de sites en Occitanie par la SOPOTM en 2026), l'**OFB renforce ses objectifs de police** relatifs aux **atteintes sur les habitats** de l'espèce. Cette année **5 procédures pour destruction d'habitat** sont signalées par l'OFB sur les communes varoises de Camps-la-Source, Gonfaron, La Môle, Roquebrune-sur-Argens et Fréjus, ainsi que 2 en Corse. Si le réseau de veille bénévole est peu développé, il reste efficace sur une partie du territoire. Appuyé sur ce réseau, le CEN PACA et la SOPTOM sollicitent régulièrement la DDTM et l'OFB sur ce volet important pour la conservation de l'espèce. La SOPTOM travaille aussi étroitement avec les juristes en Corse ou dans le Var avec des structures impliquées dans la compensation. Elle a déposé 3 plaintes en 2025. L'une d'elle concerne la tentative de relâcher illégal de tortues d'Hermann d'origines captives dans la RNN, l'autre l'abandon/relâcher illégal de tortues d'Hermann captives sur des parcelles naturelles attenantes au Village des Tortues (Caron *et al.*, 2026).



**L'OFB a engagé 5 procédures pour destruction d'habitat à Tortue d'Hermann dans le Var en 2025 © J. CELSE**

Signalons enfin la poursuite cette année de l'**expertise CEN PACA auprès de la DRAAF PACA et DDTM du Var** ayant pour objectif d'identifier les solutions visant à améliorer la situation de la Tortue d'Hermann au sein d'un espace ayant fait l'objet de défrichage sans autorisation. Cette approche permet, sur la base des retours d'expérience, d'identifier des outils et mesures techniques mobilisables dans le cadre des transactions pénales suite à verbalisation pour motif de défrichage sans autorisation dans des zones écologiquement sensibles du département du Var.

Enfin, la **SOPTOM** et la **LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur - PACA** ont engagé **un recours gracieux pour la préservation d'espèces en déclin** et présentant un enjeu spécifique au sein du département du Var, ce dans le cadre du **nouvel arrêté préfectoral n° DDTM/SAF/2025-08 du 26 septembre 2025 relatif aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) dans le Var**. Les deux associations soutiennent pleinement la nécessité d'un débroussaillage encadré pour prévenir les incendies. Cependant, malgré une concertation menée en amont, l'AP varois ne garantit pas suffisamment la prise en compte de plusieurs espèces en déclin critique, directement menacées par certaines méthodes et périodes d'intervention dont la Tortue d'Hermann, espèce classée "En danger critique d'extinction" sur la Liste Rouge de PACA (IUCN) (Caron *et al.*, 2026).

### ■ Action 8.1 - Sensibiliser le public à la conservation de la Tortue d'Hermann

#### **Référent action : SOPTOM**

Le **village des Tortues de Carnoules** et la **SOPTOM** sensibilisent plusieurs dizaines de milliers de visiteurs à la conservation de la Tortue d'Hermann chaque année en fonction des visites effectuées sur leur site.

Outre *via* le village des Tortues, la SOPTOM communique et sensibilise le public également *via* les réseaux sociaux suivants : Facebook, X, LinkedIn, Tik Tok et Instagram. La page Facebook de l'association compte 41 000 abonnés. Outre les réseaux sociaux, la SOPTOM a répondu à plus d'une dizaine de sollicitations en 2025, permettant une vaste couverture médiatique nationale. Cette année, **plus de 20 000 personnes ont été sensibilisés lors de journées pédagogiques** (Caron *et al.*, 2026) :



- « Fête de la Science » à la Seyne-sur-Mer et Hyères ;
- Journées « Trafics ! » à Marseille ;
- « La Nature en fête » aux Vieux Salins d'Hyères ;
- « Fête du Gapeau » aux étangs de Sauvebonne ;
- Forum des associations à Carnoules ;
- « Dessine-moi une tomate » à Grimaud ;
- « Fête des possibles » à Roquebrune-sur-Argens ;
- « Fête des salins » aux Salins des Pesquiers d'Hyères ;
- Interventions dans les écoles varoises.



Animation et exemples de créations pédagogiques © SOPTOM

Le **CEN PACA** communique également largement sur la conservation de l'espèce à chaque stand, sortie et chantier nature mais également *via* son **réseau de bénévoles** (surveillance de sites notamment). En octobre 2025 notamment, lors de la journée « **Nature en scène** » organisée par le Conservatoire à Saint-Paul-lès-Durance (04), un stand animé conjointement par le CEN PACA et la **SOPTOM** sur le thème des reptiles a permis de sensibiliser le public vis-à-vis de l'espèce et des menaces qui pèsent sur elle, mais aussi de mettre en lumière les actions mises en œuvre pour sa conservation et les bons gestes à adopter. Un autre stand portant sur l'agroécologie a également permis d'évoquer la conservation de l'espèce. Cet évènement a accueilli plus de 500 visiteurs.



Stand thématique tenu conjointement par la SOPTOM et le CEN PACA  
lors de l'évènement Nature en sCENe 2025 © O. DELORME - SOPTOM

En 2025, le CEN Corse a poursuivi les interventions auprès des scolaires et du grand public (Savelli et Muller, 2025) :

- À l'IUT de Corte : prévu pour fin 2025 ou courant 2026
- À l'Université de Corte Pasquale Paoli : prévu pour fin 2025 ou courant 2026
- Au lycée agricole de Sartène : le 12 mars 2025 et les 29 et 30 avril 2025
- Au lycée agricole de Borgo : le 11 septembre 2025 (parcours palefreniers-soigneurs et métiers de l'agriculture et de la production animale) et le 06 octobre 2025 (parcours jardiniers-paysagistes)
- Au lycée Paul Vincensini : le 15 décembre 2025
- Avec une école élémentaire (Olmo/Ghisonaccia) : les 03 et 14 octobre 2025.

Le CEN Corse a également participé au festival de la ruralité, autour de l'agroécologie et des alternatives agricoles organisé par l'association Una lenza da annacquà sur la commune de Linguizzetta en juin 2025. Le CEN Corse a également participé à l'édition 2025 de la fête du bois et de la forêt corse sur la commune de Vezzani le weekend du 19 et 20 juillet 2025. Enfin, le CEN Corse a été présent sur le marché de Noël de Borgo (1er week-end de décembre) pour sensibiliser un public plus large à la préservation de l'espèce en Corse.

L'ensemble des actions de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires aura permis de sensibiliser et informer plus de **5500 personnes**, sans compter les gens sensibilisés à travers les réseaux sociaux et les médias qu'il est plus difficile de quantifier (Savelli et Muller, 2025).

De plus, de nombreux autres acteurs participent également à la sensibilisation du public à la conservation de la Tortue d'Hermann tout au long de l'année en fonction des visites effectuées dans leur établissement (ex. le parc A Cupulatta, Corsica zoo, Village de Moltifao, etc.).



Afin d'informer et de sensibiliser régulièrement le grand public à la conservation de la tortue d'Hermann, le **CEN Corse** et autres acteurs régionaux communiquent au travers de leurs sites Internet et réseaux sociaux. Le site Internet du CEN Corse a été réactualisé (<http://www.cen-corse.org/>), avec une **page dédiée à la Tortue d'Hermann** (<https://www.cen-corse.org/tortue-dhermann/>) qui sera mise à jour régulièrement. Cette année une campagne de communication commune avec le Parc naturel régional (PNR) de Corse a été initiée sur les réseaux sociaux.

De plus, le CEN Corse a travaillé cette année au développement de plusieurs outils pédagogiques et de communication :

- Une plaquette sur les bonnes pratiques à appliquer pour la prise en compte des espèces protégées (Tortue d'Hermann, Milan royal, Pies-grièches, hérissons, etc.) et de la biodiversité en général lors de la **création ou l'entretien des OLD, disponible sur RESANA.**
- Un mini spot vidéo (environ 1 min 30) sur la Tortue d'Hermann avec le prestataire SAS QWARTZ MEDIAS et Martin Boone, sur le thème « espèce sauvage et les dangers de la captivité », dont la finalisation est prévue pour fin d'année 2025.
- Des **traductions de la plaquette actuelle du PNA** en anglais et en allemand, disponibles sur RESANA pour tout acteur souhaitant l'éditer et la diffuser plus largement.
- La réédition des roll up/kakemonos, disponibles sur RESANA
- Un **outil pédagogique en bois consacré au cycle de vie** de la Tortue d'Hermann et à destination des publics scolaires et du grand public, en cours de réalisation avec le prestataire Kalligrafia Design
- Un **outil pédagogique consacré aux menaces** pesant sur la Tortue d'Hermann (illustration visuelle de l'urbanisation, des incendies, des routes, des chiens, de la mécanisation, des prélèvements etc.), également en cours de réalisation avec le prestataire Kalligrafia Design.
- Un **jeu de cartes quiz** intitulé « **Prise en compte de la Tortue d'Hermann dans les pratiques agricoles** », conçu puis testé auprès des élèves du lycée agricole de Sartène à partir de la mallette pédagogique sur les rôles fonctionnels de la haie (mise à disposition par l'OFB 2B), et **disponible au format numérique pour toute personne souhaitant l'utiliser.** Ce support ludique et éducatif sert d'activité d'évaluation à l'issue des interventions en classe, afin de mesurer les connaissances acquises sur les pratiques agricoles et forestières favorables à l'espèce.

Le **CEN Corse** rédige actuellement un article pour le **numéro spécial PNA proposé par la revue ESPECES**. Ce dernier sera axé essentiellement sur les dangers de la captivité, les risques des relâchers illégaux et sur les solutions que l'on tente d'apporter en région pour pallier ces problèmes. Des encarts seront rédigés par des partenaires (**U Pettirossu, SOPTOM**).



En 2025, l'association **Aéro biodiversité et les aéroports de Bastia et Ajaccio** ont développé plusieurs expositions sur les espèces présentes sur les aéroports et alentours, incluant la Tortue d'Hermann. Le CEN Corse a été consulté pour avis et concertation pour certaines espèces de reptiles et d'oiseaux.

Pour cette espèce, l'accent a été mis sur son caractère sauvage et non domestique : elle ne doit pas être ramassée (Savelli, 2025).



Exposition photo sur la Tortue d'Hermann à l'aéroport d'Ajaccio



Stand du CEN Corse lors des Traversées de la Biodiversité et du climat © CEN Corse

Cette année, le **CEN Corse** a aussi participé aux **Traversées de la Biodiversité et du climat** du 23 au 29 juin 2025, du 06 au 08 août 2025 et du 20 au 22 août 2025, projet financé par l'**OFB** et l'**ADEME**. Il s'agissait de proposer des animations à bord des traversées entre Marseille et la Corse assurées par les bateaux de la Corsica Linea. L'objectif était de sensibiliser les passagers aux enjeux environnementaux de manière ludique et participative. La Tortue d'Hermann a bénéficié d'une place importante sur le stand et de nombreux flyers ont été distribués lors de ces traversées. Près de 466 personnes ont visité le stand et été sensibilisées.

Rappelons enfin que le **site Internet tortue-hermann.eu** réalisé pendant le programme LIFE Tortue d'Hermann fait l'objet d'une réflexion quant à un transfert partiel d'information vers le site du CEN PACA. Une première page PNA devrait être mise en place sur le site du CEN en 2026.



## ■ Action 8.2 - Réduire les risques liés à la prédation par les chiens

### Référent action : SOPTOM

La réduction des risques liés à la prédation par les chiens a été effectuée par l'ensemble des moyens de communication utilisés pour **sensibiliser le public** à la conservation de l'espèce (cf. action 8.1).

La SOPTOM rappelle à quel point il est nécessaire de mener une véritable **campagne de sensibilisation et de responsabilisation auprès des propriétaires varois** et produire des documents de communication en lien avec son CSFS qui recense chaque année de nombreux cas de prédation par les chiens (cas en augmentation). A noter que cette problématique n'est pas spécifique à la Tortue d'Hermann mais concerne de nombreuses autres espèces (Caron *et al.*, 2026).

De même, toutes les actions de **surveillance**, notamment au sein de la RNNPM et sur les sites en gestion du CEN PACA abritant l'espèce, permettent de prévenir la divagation des chiens et donc réduire les risques de prédation.

En outre, la **pose de panneaux et pictogrammes** interdisant la présence de chiens non tenus en laisse sur les sites protégés abritant l'espèce permet également de réduire les risques de prédation.



Les chiens non tenus en laisse sont une des causes principales de blessure et de mortalité chez les tortues ©  
C. DELCLAUX / J. CELSE

## ■ Action 8.3 - Sensibiliser les propriétaires de sites à tortues pour favoriser une participation active à la conservation de l'espèce

### Référent action : CEN PACA

Cette action est mise en œuvre par le **CEN PACA** en fonction des opportunités ponctuelles qui se présentent chaque année. Cette sensibilisation est également mise en œuvre au travers des différents outils de sensibilisation du public évoqué dans l'action 8.1. Pour un développement plus important, cette action nécessiterait des financements spécifiques.

Un accueil téléphonique dédié aux particuliers ayant besoin de conseils suite à des blessures sur des tortues occasionnées par leurs chiens sur leurs propriétés est assuré par la **SOPTOM**. Les tortues blessées en milieu naturel (40 % des causes) sont acheminées au CSFS. Des conseils lors d'aménagements en parallèle d'une activité agricole peuvent aussi être sollicités (Caron *et al.*, 2026).



## ■ Action 8.4 - Développer les connaissances des personnels et gestionnaires d'espaces naturels

### Référent action : CEN PACA

Depuis 2023, une formation cadre OFB/Village des Tortues/SOPTOM a été mise en ligne pour les agents de l'État désireux de se former à l'ensemble de ces problématiques dans le cadre de leurs missions professionnelles (saisie, CITES *etc.*).

A l'automne 2025, la seconde session de la formation conjointe **SOPTOM/SHF** intitulée « **Application des bonnes pratiques liées à la manipulation et à la mise en œuvre de procédures non invasives sur Tortues** » a eu lieu durant 3 jours, avec notamment une sortie « suivi télémétrique post-incendie » sur la zone incendiée en 2024 sur la commune de Vidauban. Cette session a rassemblé une quinzaine de personnes. Elle complète une série de formations par "taxon" proposées par la SHF : "Serpents", "Urodèles", "Anoures", "Lézards". Le public cible est les professionnels de l'environnement (associations, BE, collectivités publiques, ONF, OFB *etc.*) amenés à manipuler ces animaux dans le cadre de leur activité professionnelle.



Session 2025 de la formation « Tortue » avec la SOPTOM © L. BOURGAULT - SHF

La formation professionnelle à l'Utilisation d'Animaux de la Faune Sauvage Non-Hébergée à des Fins Scientifiques portée par le MNHN (et en partenariat avec le CNRS et l'OFB) est destinée aux personnes réalisant des recherches nécessitant d'appliquer des contraintes à des animaux sauvages. Jean-Marie Ballouard intervient dans cette formation de première catégorie.

## ■ Action 8.5 - Organiser et animer un réseau de veille participative

### Référent action : SOPTOM

Le réseau local actuel de veille participative est relativement restreint et mériterait d'être largement développé. Cela se fait progressivement en fonction des moyens. Plusieurs sites clés du CEN PACA (la Pardiguière et le Bombardier notamment) font l'objet de surveillance/sensibilisation organisée *via* un réseau de bénévoles (Motiv'Biodiv') permettant d'améliorer la veille participative. Ces bénévoles sont préalablement formés aux enjeux que constituent l'espèce. En dehors de ces opérations ciblées dans l'espace, on notera que la motivation de certains membres permet d'obtenir de nombreux retours



relatifs à la présence de l'espèce sur le territoire, mais également aux projets émergeant au contact direct de son habitat. Cette veille est donc ici en étroite relation avec l'action 7.4 relative à l'application de la réglementation en matière d'atteinte aux habitats.

Le projet « Coordination d'un réseau national SOS Reptiles et Amphibiens » a été finalisé en 2024. Coordonné par la Société Herpétologique de France, il est mené en partenariat avec la SOPTOM, Nature en Occitanie (31), Cistude Nature (33), la LPO Auvergne-Rhône-Alpes / Groupe Herpétologique Rhône-Alpes (GHRA) (69) et le Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin (87). Afin d'agir pour une meilleure cohabitation entre l'Homme et l'herpétofaune, des initiatives locales ont été mises en place dans plusieurs départements ou régions de France métropolitaine. Ces démarches portent leurs fruits puisqu'elles permettent le sauvetage d'un grand nombre d'animaux chaque année et la sensibilisation du grand public. Les objectifs du projet sont de créer une plateforme nationale répertoriant les structures locales intervenant lors de problèmes de cohabitation Homme-Herpétofaune, créer et pérenniser un réseau national SOS Reptiles et Amphibiens, mener un cadrage éthique et réglementaire de la démarche, accompagner les structures souhaitant mettre en place une démarche SOS Amphibiens et/ou Reptiles, promouvoir la démarche "SOS Amphibiens et Reptiles" (Caron *et al.*, 2026).



Page du réseau SOS Reptiles et Amphibiens © SOPTOM

Dans le cadre du PNA tortue d'Hermann, le **CEN Corse** reçoit de façon régulière, et ce tout au long de l'année, de nombreux mails et appels téléphoniques au sujet de la Tortue d'Hermann et autres espèces protégées :

- signalement et transmission de points d'observations,
- demandes de transfert de données,
- demandes d'informations générales sur l'espèce,
- demandes de conseils par les services de l'Etat sur les sites de relâchés,



- demandes de préconisations pour la prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement ou agricoles,
- signalements d'individus blessés,
- signalements d'infractions ou de projets d'aménagements en cours. Dans ce dernier cas, cette veille est en étroite relation avec l'action 7.4 relative à l'application de la réglementation en matière d'atteinte aux habitats.

Cette année, plus de 40 contacts (appels téléphoniques, mails, Messenger, etc.) ont été reçus tout au long de l'année par le CEN Corse toutes espèces confondues (au 15/11/2025). Au moins 15 contacts concernaient la Tortue d'Hermann. Le réseau local actuel de veille participative est relativement restreint et mériterait d'être largement développé (Savelli, 2025).

#### **4. Synthèse des résultats 2025 et objectifs 2026**

Le tableau ci-après présente la synthèse des principaux résultats 2025 et objectifs 2026 (non exhaustifs).



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
<b>1. Assurer la mise en œuvre des actions et leur pérennité</b>			
<b>1.1 Développer la coordination des acteurs</b>			
Réaliser et animer un COPIL national et un COPIL régional PACA et Corse avec CRs		COPIL régional Corse 24/11/2025. Pas de COPILs FR et PACA cette année : les principaux acteurs ont été sollicités via les consultations des GUIDES TH	Réaliser et animer un COPIL national et un COPIL régional PACA et Corse avec CRs
Animation conseil scientifique du PNA et échanges entre membres du CS. Mise en place de GT pour les 3 guides TH dans le Var (projets d'aménagement, projets agricoles et travaux forestiers)		CS 05/03/2025. 2 réunions d'échanges thématiques dans le cadre de la consultation des guides TH (forêt et agri). Plusieurs GT mis en œuvre en Corse	Animation conseil scientifique du PNA et échanges entre membres du CS. Mise en place de GT (concertation déclinaison réglementaire) pour les 3 guides TH dans le Var (projets d'aménagement, projets agricoles et travaux forestiers)
Coordination/Animation régionales (PACA et Corse) et nationale		Coordination/Animation régionale et nationale	Coordination/Animation régionales (PACA et Corse) et nationale
Bilan annuel PNA		Bilan annuel PNA	Bilan annuel PNA
<b>1.2 Assurer le financement du plan</b>			
		Dépôt d'un nouveau Fonds Vert (non obtenu à ce jour)	Obtention financement complémentaire sur thématiques prioritaires (accompagnements acteurs, mise à jour des guides, test outils DFCL...)
Prévoir/organiser financement PNA mesures d'accompagnement		Validation d'usage du Fonds de préjudice écologique	Prévoir/organiser financement PNA mesures d'accompagnement
Prévoir/organiser financement PNA mesures d'accompagnement			Prévoir/organiser financement PNA mesures d'accompagnement
<b>2. Améliorer et diffuser la connaissance nécessaire à la conservation de l'espèce</b>			
<b>2.2 Editer des éléments de mise à jour du guide technique de gestion des populations et des habitats de la Tortue d'Hermann</b>			
Mise à disposition des compléments au guide de gestion et poursuite élaboration des guides de prise en compte de la TH dans les projets agricoles, les travaux forestiers et les projets d'aménagement (finalisation/présentation/concertation)		Mise à disposition des compléments au guide de gestion et poursuite élaboration des guides de prise en compte de la TH dans les projets agricoles, les travaux forestiers et les projets d'aménagement (à finaliser). Le CEN Corse travaille également à l'élaboration de 3 guides dédiés pour la Corse	Mise à jour et mise à disposition des guides ERC, forêt et agri



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
	Poursuivre la diffusion du guide de gestion et du livret pédagogique. Mise à jour du site Internet TH (via site CEN PACA)	Diffusion du guide de gestion et du livret pédagogique.	Poursuivre la diffusion du guide de gestion et du livret pédagogique. Mise en ligne d'une page PNA TH sur site Internet du CEN PACA)
<b>2.3 Suivre et informer sur la répartition des populations</b>			
	Poursuivre les inventaires et suivis de populations.	Des inventaires et suivis ont été réalisés sur de nombreux sites par le CEN PACA, la SOPTOM et le PN de Ports Cros.	Poursuivre les inventaires et suivis de populations.
	Réactualisation évolution des habitats au regard de la CS V2025	Attente de la consultation et initiation concertation de la CS mise à jour pour une nouvelle analyse de l'évolution des habitats	Réactualisation évolution des habitats au regard de la CS V2025
	Poursuivre la collecte de données		Poursuivre la collecte de données
	Présentation/Concertation nouvelle carte de sensibilité (lors des GT thématiques dédiés)	Présentation de la mise à jour de la CS 2025 en consultation des guides TH forêt (14/10) et agri (17/11)	Accompagnement des acteurs dans l'appropriation de la carte (cf. actions 4.2, 5.1 et 5.2)
<b>2.4 Mesurer les tendances démographiques, comprendre les causes de déclin et les potentialités de restauration des populations</b>			
	CS dédié à l'élaboration d'un protocole de suivi à long terme sur la base des éléments disponibles. Proposer un plan d'échantillonnage en fonction des moyens financiers disponibles.	Animation/échanges relatifs à l'utilisation du fonds de préjudice écologique notamment sur les suivis à long terme et le projet de thèse associé (SOPTOM, EPHE-CNRS, CEN PACA, CEN Corse et SNPN)	Projet de montage de thèse dans le cadre du fonds de préjudice écologique, principalement ciblé sur les suivis à long terme dans le Var et en Corse



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
	<p>Poursuite de la CMR sur les site suivis. Poursuite de l'étude des mécanismes de survie et de régénération de pop. ainsi que suivi sentinelle par plaques.</p>	<p>Cf. sous-action précédente + Suivi par CMR sur de nbreux sites par le CEN PACA, le CEN Corse et la SOPTOM. Etude mécanismes de survie et de régénération de pop ainsi que suivi sentinelle par plaques (SOPTOM). Suivi par CMR sur site du Rastel d'Agay par ECAA. Etude mécanismes de survie et de régénération de pop. ainsi que suivi sentinelle par plaques (SOPTOM) .</p>	<p>Cf. sous-action précédente + Poursuite de la CMR sur les site suivis. Poursuite de l'étude des mécanismes de survie et de régénération de pop. ainsi que suivi sentinelle par plaques.</p>
<p><b>2.5 Améliorer les connaissances sur le comportement, l'écophysiologie et l'écologie des populations</b></p>			
	<p>Poursuite suivi renforcement pop sites CDL, comportement post-incendie et étude comportementale au sein de l'élevage SOPTOM (discrimination de la personnalité). Poursuite évaluation comportement TH au contact des ouvrages DFCI</p> <p>Evaluation impact pâturage sur TH</p>	<p>Poursuite suivi renforcement pop sites CDL (30 ind. relâchés le 13/05/2025), comportement post-incendie et étude comportementale au sein de l'élevage SOPTOM (discrimination de la personnalité). Thèse REACTH (par Clément Guénier) en cours. Etudes sur le comportement et la survie des juvéniles, sur la future distribution de la TH en contexte de changement climatique et sur l'efficacité potentielle d'abris artificiels. Poursuite évaluation comportement TH au contact des ouvrages DFCI par le Département 83. Poursuite évaluation comportement TH au contact des ouvrages DFCI</p> <p>Mise en œuvre de l'évaluation de l'impact du pâturage en partenariat avec le CERPAM (cf. action 5.2)</p>	<p>Poursuite suivi renforcement pop sites CDL, comportement post-incendie et étude comportementale au sein de l'élevage SOPTOM (discrimination de la personnalité). Poursuite évaluation comportement TH au contact des ouvrages DFCI Poursuite de la thèse REACTH. Poursuite et élargissement de l'évaluation comportement TH au contact des ouvrages DFCI</p> <p>Poursuite évaluation impact pâturage sur TH avec le CERPAM, finalisation et analyses (cf. action 5.2)</p>



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
<b>2.6 Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages</b>			
Poursuite du suivi télémétrique et étude d'un renforcement complémentaire sur Taillat	Poursuite du suivi télémétrique sur Taillat (30 ind. relâchés le 13/05/2025) et Lardier. Finalisation du dossier et transmission au CNPN pour le projet de renforcement de population en Corse.	Poursuite du suivi télémétrique sur Taillat/Lardier. Lancement du projet en Corse.	
En fonction des financements : expertiser les sites potentiels en Occitanie / Partenariat CEN Occitanie	Validation DREAL du financement de l'action via le fonds de préjudice écologique	Expertiser les sites potentiels en Occitanie / Partenariat CEN Occitanie par la SOPTOM via le fonds de préjudice écologique	
<b>3. Conserver un réseau cohérent de sites favorables et de populations</b>			
<b>3.1 Intégrer la conservation de l'espèce dans l'attribution de fonds publics</b>			
GT3 à mettre en œuvre par ses copilotes (DREAL et DRAAF)	GT3 non mis en œuvre par ses copilotes (DREAL PACA et DRAAF PACA). Travail ODARC/CEN Corse en cours pour la création d'une MAEC Biodiversité	GT3 à mettre en œuvre par ses copilotes (DREAL PACA et DRAAF PACA). Poursuite du travail ODARC/CEN Corse pour la création d'une MAEC Biodiversité	
<b>3.2 Améliorer le réseau d'espaces protégés, sous maîtrise foncière ou sous convention</b>			
Mise en œuvre action Fonds Vert d'amélioration du réseau d'aires protégées. Instruction des dossiers d'APPB du Bonfin, de Caïs Ouest et des Combes Jauffret	Action fonds vert en vue d'étudier un statut de protection sur le secteur de Gonfaron => action reportée en raison du contexte politique sensible. Fonds Vert pour développement du réseau d'aires protégées en Corse	Mise en œuvre action Fonds Vert d'amélioration du réseau d'aires protégées. Instruction des dossiers d'APPB du Bonfin, de Caïs Ouest et des Combes Jauffret	
Faire aboutir la rétrocession à la Fondation espaces naturels (Vidauban, 83)	Projet de rétrocession d'un site à la Fondation d'espaces naturels (Vidauban, 83) toujours en cours	Faire aboutir la rétrocession à la Fondation espaces naturels (Vidauban, 83) + Instruire les APPB Bonfin, Caïs Ouest et Combes Jauffret	
	Plusieurs projets d'ORE en Corse (CEN Corse).	Finalisation de projets d'ORE en Corse	



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
<b>3.3 Développer et entretenir les milieux en mosaïque</b>			
Développer les couverts végétaux en milieux agricole	<p>Poursuite des travaux d'éradication mimosa au Bombardier (83) et entretien mosaïque du Château de la Môle (83). Opérations d'ouverture en mosaïque par le CEN Corse sur plusieurs sites.</p> <p>Couverts végétaux en milieu viticole favorable à l'espèce (au moins sur les lisières)</p>	Développer les couverts végétaux en milieux agricole	
<b>3.4 Développer et accompagner le pastoralisme</b>			
Evaluation impact pâturage sur TH en vue de promouvoir le pastoralisme notamment au sein de la RNN PDM. Accompagnement des acteurs relatifs aux coupures agricoles en vue de favoriser le pastoralisme	Co-élaboration et mise en œuvre protocole d'évaluation impact pâturage CEN PACA / CERPAM. Accompagnement des acteurs relatifs aux coupures agricoles en vue de favoriser le pastoralisme (CEN PACA et CEN Corse) notamment via l'élaboration de préconisations de corridors adaptés (partenariat INRAE)	Poursuite évaluation impact pâturage avec le CERPAM sur TH (cf. 5.2) en vue de promouvoir le pastoralisme notamment au sein de la RNNPM. Accompagnement des acteurs relatifs aux coupures agricoles en vue de favoriser le pastoralisme notamment via la finalisation des préconisations de corridor adapté (partenariat CEN PACA / INRAE)	
<b>3.5 Rétablir et améliorer les connexions entre noyaux de populations</b>			
Poursuivre la recherche de parcelles/agriculteurs avec qui initier la sensibilisation en vue de création de corridors fonctionnels	Poursuite collaboration avec Syndicat des Côtes de Provence pour identifier des viticulteurs. Analyse secteurs routiers à risque pour la TH. Projet expérimental de clôtures perméables à la TH mais imperméables aux sangliers en cours avec le lycée agricole de Sartène (CEN Corse)	Poursuivre la recherche de parcelles/agriculteurs et engager les rencontres, sensibilisations et accompagnements en vue de création de corridors fonctionnels / recherche de financements pour les plantations, en fonction des moyens des viticulteurs. Poursuivre l'analyse des secteurs routiers à risque (caractériser les fonctionnalités et risques). Poursuite de l'étude sur les clôtures par le CEN Corse.	



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
<b>3.6 Favoriser les accès à l'eau</b>			
	Promouvoir les ouvrages favorisant l'hydrologie régénérative (en milieu agricole et naturel)	Création d'une mare sur le Cap Taillat par le CEN PACA (OFB/Mission Nature). Restauration de mares par le CEN Corse. Promotion de l'hydrologie régénérative en milieux agricoles.	Promouvoir les ouvrages favorisant l'hydrologie régénérative (en milieu agricole et naturel)
<b>4. Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les documents de planification et les projets</b>			
<b>4.1 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures d'aménagement du territoire</b>			
	Finalisation du guide et mise en œuvre du processus de concertation/validation	Elaboration du guide TH et projets d'aménagement. Organisation d'un processus de concertation pour déclinaison réglementaire prévue pour 2026	Organisation d'un processus de concertation pour déclinaison réglementaire du guide TH et projets d'aménagement prévue pour 2026 (cf. 4.2, 5.1 et 5.2)
<b>4.2 Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion</b>			
	Finalisation du guide (§ SOPTOM) et mise en œuvre du processus de concertation/validation	Finalisation du guide TH et projets d'aménagement. Organisation d'un processus de concertation/déclinaison réglementaire portée par les services de l'Etat prévue pour 2026	Mise à jour guide ERC + Mise en place du processus de concertation/déclinaison réglementaire portée par les services de l'Etat (avec accompagnement CEN PACA)
	Poursuivre les échanges avec BE, porteurs de projets et entreprises de travaux sur les mesures ERC. Suivre la mise en place du SNCRR du Cros du Mouton (CDC Biodiversité)	Echanges avec BE et porteurs de projets sur la séquence ERC. Poursuite mise en place SNCRR du Cros du Mouton (CDC Biodiversité)	Poursuivre les échanges avec BE, porteurs de projets et entreprises de travaux sur les mesures ERC notamment via diffusion du guide ERC dédié. Suivre la mise en place du SNCRR du Cros du Mouton (CDC Biodiversité)
	Promouvoir la restauration des fonctionnalités écologiques en milieu viticole via mesures comp.	Le CEN PACA sensibilise tous les acteurs de la compensation à la restauration des fonctionnalités écologiques en milieu agricole (BE, représentants de la filière viticole, porteurs de projets, services de l'Etat)	Promouvoir la restauration des fonctionnalités écologiques en milieu viticole via mesures comp.
	Définir les modalités de mise en œuvre du guide ERC et d'une éventuelle note réglementaire associée	La concertation de la déclinaison réglementaire du guide ERC a été annoncée pour 2026	Mise en place du processus de concertation/déclinaison réglementaire portée par les services de l'Etat (avec accompagnement CEN PACA)



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
	Définir les modalités de mise en œuvre du guide ERC et d'une éventuelle note réglementaire associée	La concertation de la déclinaison réglementaire du guide ERC a été annoncée pour 2026	Mise en place du processus de concertation/déclinaison réglementaire portée par les services de l'Etat (avec accompagnement CEN PACA)
	Appui technique DREAL et DDTM	Appui technique DREAL et DDTM	Appui technique DREAL et DDTM
	Finalisation du guide TH et travaux forestier et mise en œuvre du processus de concertation/validation	La concertation de la déclinaison réglementaire du guide ERC a été annoncée pour 2026	Mise en place du processus de concertation/déclinaison réglementaire portée par les services de l'Etat (avec accompagnement CEN PACA). Mettre à jour la plaquette OLD au regard du nouvel AP 83 OLD du 26/09/2025
<b>4.3 Promouvoir et cadrer l'utilisation de chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetage</b>			
	Session de rattrapage + 2e session ARTOC à organiser + proposition de formation en amont	Session de rattrapage + 2e session ARTOC réalisée à l'automne 2025 : 8 cples chiens/maitres-chiens évalués (5 maitres-chiens) dont 6 accrédités	Session de rattrapage + 3e session ARTOC à organiser + proposition de formation en amont
<b>5. Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques de gestion forestière et agricole</b>			
<b>5.1 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière</b>			
	Prise en compte de la TH dans la révision de l'AP relatif aux OLD	Prise en compte de la TH dans la révision de l'AP relatif aux OLD 83 (AP du 25/09/2025). Recours gracieux par la SOPTOM et la LPO PACA notamment car prise en compte de l'espèce jugée insuffisante.	Suivi du recours gracieux et des potentielles modifications de l'AP relatif aux OLD.
	Poursuivre les évaluations d'impact : débroussaillage manuel, RoboMAX ou FSI 800 et utilisation des modèles PVC	Evaluation 1000 Ovis RC et 1040 YAK 4WD d'AS-Motor avec modèles plâtre creux + débroussaillage manuel sans préconisations. Fonds Vert ayant permis le développement de modèles PEHD	Poursuivre les évaluations d'impact avec modèles PEHD : RoboMAX, FSI 600 et FSI 800 notamment
	Finalisation du guide TH et travaux forestier et mise en œuvre du processus de concertation/validation	Finalisation V1 guide TH et travaux forestiers. Consultation du 14/10/2025.	Mise à jour du guide forêt + accompagnement DREAL dans processus de concertation visant la déclinaison réglementaire du guide + accompagnement des acteurs de la forêt à prise en œuvre du guide forêt.



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
<b>5.2 Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles</b>			
	Finalisation du guide TH et projets agricoles et mise en œuvre du processus de concertation/validation	Finalisation V1 guide TH et projets agricoles. Consultation du 17/11/2025.	Mise à jour du guide agri + accompagnement DREAL dans processus de concertation visant la déclinaison réglementaire du guide + accompagnement des acteurs agri à prise en œuvre du guide agri.
	Formation des BE, agri et représentants aux diags et ITA (en fonction des budgets car Fonds Vert non retenu)	Fonds Vert non retenu pour Formation des BE, agri et représentants aux diags et ITA	Formation des BE, agri et représentants aux diags et ITA (en fonction des budgets complémentaires non encore obtenus)
	Prévoir analyse des diag réalisés en 2024 pour RETEX	Pas de transmissions de Diags par la DDTM	Prévoir analyse des diag réalisés depuis 2020 pour RETEX
	Poursuite accompagnement/évaluation et consolidation sites pilotes, y compris en Corse	Poursuite accompagnement/évaluation et consolidation sites pilotes (Château de la Môle, Ferme de Capelude)	Poursuite accompagnement/évaluation et consolidation sites pilotes, y compris en Corse
	Poursuivre évaluation impact chenillards + pastoralisme avec modèles creux	Evaluations outils forestiers avec modèles plâtre (cf. 5.1)	Poursuivre évaluation impact chenillards + pastoralisme avec modèles PEHD
	Mise en œuvre évaluation interactions viti/TH via suivi télémétrique sur 3 sites varois	Mise en place action évaluation interaction viti/TH (24 ind. suivis) avec stagiaire 3 mois + appui SOPTOM sur 3 sites (Château de la Môle, Tasquier, Amaurigue)	Poursuite évaluation interaction viti/TH avec stagiaire 6 mois + appui SOPTOM sur 3 sites (Château de la Môle, Tasquier, Amaurigue)
	Poursuite accompagnement et proposition de corridors adaptés (note technique à rédiger)	Partenariat CEN PACA/INRAE élaboration corridors adaptés. Rapport en cours de finalisation	Poursuite accompagnement des acteurs coupures agricoles, finalisation et diffusion des préconisations CEN/INRAE
	Evaluation impact pâturage sur TH avec CERPAM	Fonds Vert retenu  Co-élaboration et mise en œuvre protocole d'évaluation impact pâturage CEN PACA / CERPAM. Accompagnement des acteurs relatifs aux coupures agricoles en vue de favoriser le pastoralisme (CEN PACA et CEN Corse) notamment via l'élaboration de	Diagnostic des pratiques oléicoles Poursuite évaluation impact pâturage avec le CERPAM sur TH en vue de promouvoir le pastoralisme notamment au sein de la RNNPM. Accompagnement des acteurs relatifs aux coupures agricoles en vue de favoriser le pastoralisme notamment via la finalisation des préconisations de corridor adapté (partenariat CEN PACA / INRAE)



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
		préconisations de corridors adaptés (partenariat INRAE)	
<b>6. Eviter l'affaiblissement des populations</b>			
<b>6.1 Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages</b>			
		Partenariat SOPTOM / VETAGRO SUP	
		Analyses génétiques et sanitaires réalisées dans le cadre des projets de renforcement (SOPTOM/CEN Corse)	
		Partenariat CEN Corse / Corsica Linea (financement OFB/ADEME)	
Poursuivre les placements de tortues abandonnées et saisies Faire aboutir la création d'un refuge en Corse		Placement par la SOPTOM de TH abandonnées ou saisies Création en cours d'un refuge Tortue d'Hermann par l'association U Pettirosu	Poursuivre les placements de tortues abandonnées et saisies Faire aboutir la création d'un refuge en Corse
Récupérer les tortues exotiques présentes dans la nature		Récupérer les tortues exotiques présentes dans la nature	Récupérer les tortues exotiques présentes dans la nature
Sensibiliser les scientifiques (BE notamment) aux précautions de manipulation nécessaires		Sensibiliser les scientifiques (BE notamment) aux précautions de manipulation nécessaires : 2e session de la formation SHF/SOPTOM « Application des bonnes pratiques liées à la manipulation et à la mise en œuvre de procédures non invasives sur Tortues »	Poursuite de la formation et des actions de sensibilisation des scientifiques (BE notamment) aux précautions de manipulation nécessaires



Objectif	Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
<b>6.2 Prévenir la destruction des populations face aux incendies</b>				
	Poursuite création de refuges anti feu (au moins 1 refuge suppl. sur chaque site et 21 sur Taillat) et évaluation de leur fréquentation		Création de 5 refuges anti-feu sur Capelude, 3 au Château de la Môle, 2 à Redon (CEN PACA financement Fonds Vert) et 21 sur Cap Taillat (CEN PACA partenariat SOPTOM financement OFB/Mission Nature) + entretien des refuges 2024. Création de deux refuges anti-feu sur le site de Sant Angelo (CEN Corse).	Entretien + évaluation de la fréquentation des refuges anti-feu. Installation des abris et début de la thèse CIFRE sur le SNCRR du Cros du Mouton.
<b>6.3 Limiter la mortalité post-incendie</b>				
	Suivi des TH survivantes par la SOPTOM		Acheminement d'un individu de TH blessé vers un centre de soins suite à des incendies en Corse.  Suivi des TH survivantes par la SOPTOM Création d'abris d'urgence post-incendie sur la commune de Vidauban dans le cadre de travaux de restauration forestière (ASL Suberaie varoise)	Suivi des TH survivantes par la SOPTOM
<b>6.4 Réduire les risques de mortalité par limitation d'accès aux zones dangereuses</b>				
			Evaluation en cours d'un aménagement routier (tortue-duc) porté par la Collectivité de Corse. Volet étude CEN PACA Fonds Vert 2024-2027 visant à identifier les tronçons de routes à impact sur la TH (cf. 3.5)	Poursuite volet étude CEN PACA Fonds Vert 2024-2027 visant à identifier les tronçons de routes à impact sur la TH (cf. 3.5)
<b>6.5 Assurer les soins aux tortues sauvages blessées et développer les centres de sauvegarde de la faune sauvage</b>				
	Soutenir la création du refuge Tortue d'Hermann par l'association U Pettirossu		Soins assurés par le CSFS de la SOPTOME à Carnoules (83) et le CSFS de U Pettirossu (2B)  Soutien du refuge Tortue d'Hermann par l'association U Pettirossu	Soutenir le refuge Tortue d'Hermann par l'association U Pettirossu



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
<b>6.6</b>	<b>Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de translocation d'individus sauvages issus de sauvetage</b>		
	Organiser le relâcher des TH dans le cadre du projet du Colombier/COSTAMAGNA. Opération de sauvetage réalisée à Caïs (Fréjus) et relâché prévu en RNN au printemps 2025	Poursuite du suivi des TH relâchées en RNN dans le cadre du projet du Colombier/COSTAMAGNA + relâché des ind. issus du projet de Caïs (Fréjus) + sauvetage/relâché des ind. du projet VARECOPOLE (Le Cannet-des-Maures)	Suivi des TH relâchées en RNN dans le cadre des projets du Colombier/COSTAMAGNA + Caïs (Fréjus) + VARECOPOLE (Le Cannet-des-Maures)
<b>7.</b>	<b>Organiser, assurer et faire évoluer la réglementation</b>		
<b>7.1</b>	<b>Faire évoluer la réglementation en matière de détention de tortues</b>		
		Attente des retours suite aux mesures proposées par la SOPTOM au MTES	
<b>7.2</b>	<b>Informers sur la réglementation relative à la détention, aux élevages privés et à leur gestion</b>		
		Nbreuses communication SOPTOM, CEN PACA, CEN Corse, SNPN, etc.	Page PNA TH à créer sur le site du CEN PACA
<b>7.3</b>	<b>Limiter le prélèvement et le commerce illégal</b>		
	En fonction des budgets (Fonds vert non retenu) et contexte sanitaire : Expertiser les sites potentiels en Occitanie / Partenariat CEN Occitanie	<p>Enquêtes et opérations de police OFB dans le Var et en Corse</p> <p>Fonds de préjudice écologique notamment ciblé sur expertise en Occitanie par la SOPTOM en lien avec le CEN Occitanie. Echanges SOPTOM/OFB</p> <p>Formation SOPTOM « Lutte contre le trafic de tortues terrestres »</p>	Expertiser les sites potentiels en Occitanie, collaboration SOPTOM / CEN Occitanie via Fonds de préjudice écologique



Objectif Action	Objectifs 2025	Résultats 2025	Objectifs 2026
<b>7.4 Faire appliquer la réglementation existante en matière d'atteinte aux habitats</b>			
	Maintien d'une veille sur les atteintes aux habitats. Poursuite assistance CEN PACA auprès de la DRAAF PACA et DDTM du Var en vue d'améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures liées aux infractions relatives aux défrichements.	Maintien d'une veille sur les atteintes aux habitats : 5 procédures pour destruction d'habitats dans le Var et 2 en Corse (OFB). Poursuite assistance CEN PACA auprès de la DRAAF PACA et DDTM du Var en vue d'améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures liées aux infractions relatives aux défrichements. Obtention du fonds de préjudice écologique Château de Berne.	Maintien d'une veille sur les atteintes aux habitats. Poursuite assistance CEN PACA auprès de la DRAAF PACA et DDTM du Var en vue d'améliorer la prise en compte de l'espèce dans les procédures liées aux infractions relatives aux défrichements.
<b>8. Sensibiliser et impliquer le public dans la conservation de l'espèce</b>			
<b>8.1 Sensibiliser le public à la conservation de la Tortue d'Hermann</b>			
Poursuivre les animations scolaires		Partenariat CEN Corse / Corsica Linea (financement OFB/ADEME) et nbreuses sensibilisations du CEN Corse auprès du grand public et scolaires  Animations SOPTOM, CEN Corse et CEN PACA (Nature en sCENE 2025 notamment)  Large communication SOPTOM dans les médias et réseaux sociaux  Sensibilisation village des tortues (SOPTOM)	Poursuivre les animations scolaires
<b>8.4 Développer les connaissances des personnels et gestionnaires d'espaces naturels</b>			
Formation SOPTOM/SHF « Application des bonnes pratiques liées à la manipulation et à la mise en œuvre de procédures non invasives sur Tortues »		2e session de formation SOPTOM/SHF « Application des bonnes pratiques liées à la manipulation et à la mise en œuvre de procédures non invasives sur Tortues »	Formation SOPTOM/SHF « Application des bonnes pratiques liées à la manipulation et à la mise en œuvre de procédures non invasives sur Tortues »
<b>8.5 Organiser et animer un réseau de veille participative</b>			
Animation du réseau de veille		Animation du réseau de veille	Animation du réseau de veille



# Bibliographie

## Publications, rapports et comptes-rendus

- Ballouard, J.-M., Bonnet, X., Jourdan, J., Martinez Silvestre, A., Gagno, S., Fertard, B. et Caron, S., 2022. First detection of herpesvirus and prevalence of mycoplasma infection in free-ranging Hermann's tortoises (*Testudo hermanni*), and in potential pet vectors. *Peer Communiity Journal*, 2, doi : 10.24072/pci.
- Ballouard, J.-M., Deleuze, S., Andreo, L., Rozec, F., Thomas, N., Laffargue, P., Aferiat, M., Bonnet, X., Catard, A. et Caron, S., 2020. What is the real home range of the Hermann's Tortoises (*Testudo hermanni* Gmelin, 1789)? Implication for conservation. *Naturae*, 6 : 101-111, doi : 10.5852/naturae2020a6.
- Ballouard, J.-M., Motteau, E., Fosséries, G., Kouyoumdjian, L., Porco, L., Geoffroy, D., Moussay, C. et Caron, S., 2021. Potentiel de recolonisation après incendie de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni hermanni* aux caps Lardier et Taillat (Provence, France) : une approche comportementale. (35) : 15-42.
- Ballouard, J.-M., Raphael, G., Fabien, R., Besnard, A., Caron, S., Bech, N. et Bonnet, X., 2019. Excellent performances of dogs to detect cryptic tortoises in Mediterranean scrublands. *Biodiversity and Conservation*, 28, doi : 10.1007/s10531-019-01863-z.
- Bech, N., Nivelle, D., Caron, S., Ballouard, J.-M., Arnal, V., Arsovski, D., Golubović, A., Bonnet, X. et Montgelard, C., 2022. Extent of introgressive hybridization in the Hermann's tortoise (*Testudo hermanni hermanni*) from the south of France. *European Journal of Wildlife Research*, 68 : 37, doi : 10.1007/s10344-022-01585-8.
- Biau, G. et Celse, J., 2023a. Evolution de l'occupation du sol et sensibilité Tortue d'Hermann. Synthèse 1990-2018. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni hermanni* 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le Cannet-des-Maures, 12 p.
- Biau, G. et Celse, J., 2023b. Obligations légales de débroussaillage en zone de sensibilité Tortue d'Hermann. Plaquette.
- Caron, S., Delorme, O., Moreaux, L., Le Floch, A., Tourrette, C., Guénier, C. et Ballouard, J.-M., 2025. Bilan annuel (2024) des actions de la SOPTOM au titre du second Plan National d'Actions en faveur de la Tortue d'Hermann (2018-2027). SOPTOM, 70 p.
- Caron, S., Delorme, O., Moreaux, L., Le Floch, A., Tourrette, C., Guénier, C., Breyer, M. et Ballouard, J.-M., 2026. Bilan annuel (2025) des actions de la SOPTOM au titre du second Plan National d'Actions en faveur de la Tortue d'Hermann (2018-2027). SOPTOM, 79 p.
- Celse, J., 2022a. Projets de constructions en zone de sensibilité de la Tortue d'Hermann. Méthodologie et prescriptions techniques. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni hermanni* 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le Cannet-des-Maures, 15 p.
- Celse, J., 2022b. Impact de gyrobroyeurs sur la Tortue d'Hermann. Première évaluation du Gyrax 1580 sur Bobcat T770 et AS 1040 Yak 4WD. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni hermanni* 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le Cannet-des-Maures, 16 p.



- Celse, J. et Biau, G., 2023. Obligations légales de débroussaillage en zone de sensibilité Tortue d'Hermann. Préconisations méthodologiques. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann Testudo hermanni hermanni 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 9 p.
- Celse, J., Biau, G., Ballouard, J.-M., Caron, S., Catard, A. et Dominique, G., 2025a. Projets d'aménagement et Tortue d'Hermann. Guide de prise en compte de l'espèce. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann Testudo hermanni hermanni 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur., Le Cannet-des-Maures, 73 p.
- Celse, J., Caron, S., Ballouard, J.-M. et Catard, A., 2021. Actions post-incendies Tortue d'Hermann. Note technique. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann Testudo hermanni hermanni 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 26 p.
- Celse, J., Caron, S., Ballouard, J.-M. et Catard, A., 2022a. Méthodologie pour la réalisation de diagnostics post-incendie. Note technique. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann Testudo hermanni hermanni 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 7 p.
- Celse, J., Caron, S., Ballouard, J.-M., Savelli, M.-P. et Guicheteau, D., 2023. Entretien des cours d'eau en zone de sensibilité Tortue d'Hermann. Préconisations techniques. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann Testudo hermanni hermanni 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le Cannet-des-Maures, 9 p.
- Celse, J., Catard, A., Caron, S., Ballouard, J.-M., Gagno, S., Jarde, N., Cheylan, M., Astruc, G., Croquet, V., Bosc, V. et Petenian, F., 2014. Guide de gestion des populations et des habitats de la Tortue d'Hermann. ARPE PACA, 210 p.
- Celse, J., Cheylan, M., Caron, S., Ballouard, J.-M., Catard, A. et Guicheteau, D., 2022b. Projets agricoles et Tortue d'Hermann : Itinéraires techniques agricoles. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann Testudo hermanni hermanni 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le Cannet-des-Maures, 34 p.
- Celse, J., Mariani, V., Biau, G., Ballouard, J.-M., Caron, S., Catard, A., Cheylan, M. et Guicheteau, D., 2025b. Projets agricoles et Tortue d'Hermann. Guide de prise en compte de l'espèce. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann Testudo hermanni hermanni 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le Cannet-des-Maures, 65 p.
- Celse, J., Mariani, V., Biau, G., Ballouard, J.-M., Caron, S., Catard, A., Cheylan, M. et Guicheteau, D., 2025c. Travaux forestiers et Tortue d'Hermann. Guide de prise en compte de l'espèce. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann Testudo hermanni hermanni 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Le Cannet-des-Maures, 67 p.
- Linossier, J., Faggio, G. et Bosc, V., 2017. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse. Conservatoire d'espaces naturels Corse, 14 p.
- Marchand, M.-A., Roy, C., Renet, J., Delauge, J., Meyer, D. et Hayot, C., 2017. Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur., 14 p.
- Muller, T., In prep. FONDS VERT - Amélioration de la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles et forestières - Sensibilisation et inventaires en milieu agricole et forestier 2025. FONDS VERT - DREAL Corse, OEC, CEN Corse, In prep p.
- Muller, T. et Savelli, M.-P., 2025a. FONDS VERT - Proposition de création d'aires protégées pour la conservation in situ d'espèces bénéficiant d'un Plan National d'Actions - Mise en oeuvre de



- l'inventaire régional Tortue d'Hermann en 2025. FONDS VERT - DREAL Corse, OEC, CEN Corse, 44 p.
- Muller, T. et Savelli, M.-P., 2025b. FONDS VERT - Projet expérimental de renforcement de populations de Tortue d'Hermann en Corse - Résultats de l'inventaire réalisé sur le site de Ventilegne au printemps 2025. FONDS VERT - DREAL Corse, OEC, CEN Corse, 38 p.
- Savelli, M.-P., 2022. Protocole test impacts chenillard léger. Partie 2 : Expérimentation un situ. CEN Corse, DREAL Corse, 38 p.
- Savelli, M.-P., 2023. Bilan annuel 2023 - PNA Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni hermanni* Gmelin, 1789) en Corse. Conservatoire d'espaces naturels Corse, 22 p.
- Savelli, M.-P., 2025. Bilan annuel 2025 - Animation du PNA Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni hermanni* Gmelin, 1789) en Corse. CEN Corse, DREAL Corse, 25 p.
- Savelli, M.-P. et Muller, T., 2025. Bilan 2025 - actions de sensibilisation et communication - PNA Tortue d'Hermann en Corse. CEN Corse, 17 p.
- Vezolle, T., 2025. Guide d'aménagement des coupures agricoles à intérêt de défense contre les incendies. Chambre d'Agriculture du Var, 45 p.
- Vidal, J. et Afériat, M., 2022. Actions post-incendie du CEN PACA en plaine des Maures, bilan 2022. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni hermanni* 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 23 p.



 **Conservatoire  
d'espaces naturels  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Siège :

4, avenue Marcel Pagnol  
Immeuble Atrium Bât B.  
13 100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 20 03 83

Fax : 04 42 20 05 98

Email : [contact@cen-paca.org](mailto:contact@cen-paca.org)

[www.cen-paca.org](http://www.cen-paca.org)

Pôle Var

L'Astragale

888 chemin des Costettes  
83340 LE CANNET DES MAURES

Tél : 04 94 50 38 39

Le Conservatoire d'espaces naturels  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
est membre de la Fédération  
des Conservatoires d'espaces naturels

 **Conservatoires  
d'espaces  
naturels**

Ce travail a été réalisé grâce au soutien financier des partenaires suivants :



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*